



CAMEROUN

Juillet 2021

DEMANDES D'ACCORDS TRIENNAUX AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE CAMEROUN

Dans le cadre des demandes d'accords triennaux au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit, les documents ci-après ont été publiés et figurent dans le présent dossier :

- un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration ;
- le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 29 juillet 2021. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens avec les autorités camerounaises qui ont pris fin le 27 mai 2021 et qui ont porté sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 16 juillet 2021 ;
- une **analyse de viabilité de la dette** établie par les services du FMI et de la Banque mondiale ;
- une **déclaration des services du FMI** sur l'évolution récente de la situation ;
- une **déclaration de l'administrateur** pour le Cameroun.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et de données qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington**



Le conseil d'administration du FMI approuve un accord de 689,5 millions de dollars au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit en faveur du Cameroun

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le programme du Cameroun appuyé par la FEC/le MEDC vise à soutenir les efforts des autorités pour assurer une reprise rapide après la pandémie de COVID-19, rétablir la viabilité budgétaire et extérieure du pays et amorcer une croissance inclusive tirée par le secteur privé.
- Il reste urgent de s'attaquer aux risques financiers et budgétaires liés aux entreprises publiques et de maintenir les efforts visant à renforcer la gestion de la dette publique et à limiter les emprunts non concessionnels.
- Il sera par ailleurs crucial de prendre un engagement résolu à renforcer la transparence et la bonne gouvernance et à réduire les risques de corruption.

Washington – le 29 juillet, 2021 : Le 29 juillet, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé des accords triennaux au titre de la [facilité élargie de crédit](#) (FEC) et du [mécanisme élargi de crédit](#) (MEDC) en faveur du Cameroun, d'un montant de 483 millions de DTS (environ 689,5 millions de dollars, soit 175 % de la quote-part du pays), pour accompagner le programme de réformes économiques et financières du pays.

L'approbation de l'accord FEC/MEDC déclenche un décaissement immédiat d'environ 177.2 millions de dollars, utilisable comme appui budgétaire. Cela se rajoute à l'aide d'urgence du FMI au Cameroun dans le cadre de la facilité de crédit rapide au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) pour un total de 276 millions de DTS, soit environ 382 millions de dollars ou 100% de la quote-part du Cameroun (voir le communiqué de presse du FMI N° 20/205 et communiqué de presse du FMI N° 20/318).

Le Cameroun se heurte à des grandes difficultés sur le plan du développement qui ont été compliquées par la pandémie. Une recrudescence de cas de COVID-19 depuis janvier 2021 a suscité des inquiétudes quant aux perspectives de croissance et aux positions extérieure et budgétaire. En outre, la crise sécuritaire persiste. La pandémie risque de saper les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté et de développement et de compromettre la mise en œuvre des réformes.

L'activité économique a fortement ralenti en 2020, mais moins que prévu, grâce à une performance forte dans les secteurs de l'agriculture et de la construction. Le déficit du compte des transactions courantes s'est réduit à 3,7 %, en raison d'un niveau d'importations plus réduits, accompagnées des exportations non pétrolières plus élevées. L'inflation est restée inférieure à 3,0 %. La gestion proactive de la pandémie de COVID-19 par les autorités a permis de contenir le déficit budgétaire à 3,6% du PIB.

Les perspectives à court terme restent très incertaines et sont fortement tributaires de la mise en œuvre par les autorités des engagements pris dans le cadre du programme. Une reprise progressive pourrait porter la croissance du PIB à 3,6 % en 2021 et à 4,6 % en 2022. La dette publique totale et le ratio dette extérieure/PIB devraient diminuer graduellement après 2021. Les perspectives de croissance à moyen terme restent positives, portées par la mise en

œuvre de la stratégie nationale de développement pour 2020-30 (SND30), de grands projets d'infrastructure et le redressement économique des partenaires commerciaux.

À l'issue des délibérations du conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, Directeur Général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« La pandémie de COVID-19 a aggravé les défis de développement du Cameroun et a suscité des inquiétudes quant à ses perspectives de croissance et sa situation extérieure et budgétaire. Dans ce contexte, le financement au titre des accords de la FEC et du MEDC soutiendrait les efforts des autorités pour parvenir à une reprise post-pandémie rapide, renforcer la viabilité extérieure et budgétaire à moyen terme et mettre en œuvre leur programme de réformes structurelles vers une croissance soutenue, plus inclusive et diversifiée. Une mise en œuvre effective et résolue des réformes des autorités, notamment pour renforcer davantage la transparence, la bonne gouvernance et le cadre de lutte contre la corruption, est essentielle pour contribuer à catalyser des financements supplémentaires des donateurs. »

« Les cinq piliers du nouveau programme visent à i) atténuer les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie de COVID-19 tout en assurant la viabilité intérieure et extérieure ; ii) renforcer la bonne gouvernance et améliorer la transparence et le cadre pour la lutte contre la corruption ; iii) accélérer les réformes budgétaires structurelles afin de moderniser les administrations fiscales et douanières, de mobiliser des recettes, d'améliorer la gestion des finances publiques, d'accroître l'efficacité des investissements et de réduire les risques budgétaires liés aux entreprises publiques ; iv) renforcer la gestion de la dette et réduire les facteurs de vulnérabilité de la dette ; et v) mettre en œuvre des réformes structurelles pour accélérer la diversification économique rendre le secteur financier plus résilient et inclusif, et promouvoir l'égalité hommes/femmes et une économie plus verte. »

« Les autorités ont adopté de manière appropriée un budget révisé, avec un déficit plus important pour faire face à l'impact de la pandémie. Elles ont réitéré leur ferme engagement à revenir progressivement sur la voie de l'assainissement budgétaire pour préserver la viabilité de la dette une fois la pandémie apaisée. Le succès du programme camerounais dépendra également de la mise en œuvre de politiques et de réformes d'accompagnement par les institutions régionales de la CEMAC. »

Cameroun : principaux indicateurs économiques et financiers, 2019–26

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
		(variation annuelle en %, sauf indication contraire)						
Comptes nationaux et prix								
PIB à prix constants	3,7	-1,5	3,6	4,6	4,9	5,3	5,4	5,6
PIB pétrolier à prix constants	8,5	2,6	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,5
PIB non pétrolier à prix constants	3,5	-1,8	3,8	4,8	5,2	5,5	5,6	5,8
Déflateur du PIB	2,5	2,0	2,0	1,9	2,0	1,8	2,1	2,0
PIB nominal (aux prix du marché, en milliards de FCFA)	22,855	22,955	24,265	25,865	27,687	29,670	31,922	34,359
Pétrolier	935	663	947	887	888	889	892	897
Non pétrolier	21,920	22,292	23,318	24,977	26,798	28,780	31,030	33,462
Prix à la consommation (moyenne)	2,5	2,4	2,3	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0
Prix à la consommation (fin de période)	2,4	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Monnaie et crédit								
Monnaie au sens large (M2)	6,5	12,1	8,4	8,2	8,3	9,0	9,5	7,6
Avoirs extérieurs nets 1/	5,7	-0,2	2,6	2,8	2,7	4,3	5,0	6,7
Avoirs intérieurs nets 1/	0,8	12,4	5,8	5,5	5,6	4,8	4,5	1,0
Crédit intérieur au secteur privé	1,4	1,1	3,3	4,9	6,2	7,4	7,5	7,7
		(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Épargne et investissement								
Épargne nationale brute	26,1	22,9	24,9	27,1	28,6	30,1	31,7	33,4
Investissement intérieur brut	30,4	26,6	28,9	30,7	32,0	33,2	34,6	35,9
Investissement public	7,0	5,1	5,6	6,1	6,3	6,6	6,8	7,4
Investissement privé	23,4	21,5	23,3	24,5	25,6	26,7	27,8	28,5
Opérations de l'administration centrale								
Total des recettes (dons compris)	15,7	13,7	14,6	15,5	15,8	16,4	16,9	17,5
Recettes pétrolières	2,6	1,9	2,2	2,1	1,9	1,7	1,6	1,4
Recettes non pétrolières	12,5	11,7	12,1	13,0	13,6	14,3	15,0	15,8
Recettes non pétrolières (en pourcentage du PIB non pétrolier)	13,1	12,0	12,6	13,4	14,0	14,7	15,4	16,2
Total des dépenses	19,0	17,0	17,9	18,0	17,7	18,0	17,9	18,6
Solde budgétaire global (base ordonnancements)								
Dons non compris	-3,9	-3,4	-3,7	-2,9	-2,2	-2,0	-1,3	-1,4
Dons compris	-3,3	-3,3	-3,4	-2,5	-1,8	-1,6	-0,9	-1,1
Solde budgétaire global (base caisse)								
Dons non compris	-3,4	-3,8	-4,1	-3,4	-2,7	-2,3	-1,3	-1,4
Dons compris	-2,9	-3,6	-3,8	-3,0	-2,3	-1,9	-1,0	-1,1
Solde primaire hors pétrole (base ordonnancements, en pourcentage du PIB non pétrolier)	-5,0	-4,4	-4,6	-3,9	-3,1	-2,7	-1,8	-1,9
Secteur extérieur								
Balance commerciale	-1,9	-1,6	-2,2	-2,5	-2,4	-2,3	-2,1	-1,8
Exportations de pétrole	5,7	3,6	5,1	4,6	4,2	4,0	3,8	3,7
Exportations non pétrolières	8,5	8,0	8,1	8,2	8,3	8,4	8,6	8,7
Importations	16,1	13,1	15,3	15,3	14,9	14,7	14,5	14,2
Solde des transactions courantes								
Dons officiels non compris	-4,7	-4,0	-4,4	-4,0	-3,7	-3,5	-3,1	-2,8
Dons officiels compris	-4,3	-3,7	-4,0	-3,5	-3,4	-3,2	-2,8	-2,5
Termes de l'échange	23,1	-5,6	-0,6	-6,0	-3,6	-2,9	-3,2	-3,3
Dettes publiques								
Encours de la dette publique	42,3	45,8	46,2	45,6	44,4	43,1	41,0	39,2
dont : dette extérieure	29,9	31,1	32,3	31,8	31,3	30,6	29,9	29,3

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI, sur la base du PIB nominal mis à jour.

1/ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.



CAMEROUN

DEMANDE D'ACCORDS TRIENNAUX AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT

Le 16 juillet 2021

Contexte. Le Cameroun, la plus grande économie de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), continue de pâtir des effets de la pandémie de COVID-19. Depuis le déclenchement de la pandémie, le conseil d'administration du FMI a approuvé deux décaissements au titre de la facilité de crédit rapide (FCR), pour un total de 276 millions de DTS, soit environ 382 millions de dollars ou 100 % de la quote-part du Cameroun. Le dernier accord en date dont a bénéficié le Cameroun au titre de la facilité élargie de crédit a pris fin en septembre 2020, sans que la sixième et dernière revue ait été complétée. Les autorités camerounaises ont sollicité la mise en place de nouveaux accords avec le FMI, afin de garantir la viabilité extérieure, de mettre en œuvre l'ambitieux train de réformes prévu par la Stratégie nationale de développement 2020-30 (SND-30), et de mobiliser le soutien financier d'autres donateurs.

Objectifs et modalités du programme. Les services du FMI proposent la mise en place de nouveaux accords triennaux au titre de la FEC et du MEDC (assortis de revues semestrielles), à hauteur de 161 millions de DTS (58,3 % de la quote-part) et de 322 millions de DTS (116,7 % de la quote-part), respectivement, soit un total de 483 millions de DTS (175 % de la quote-part). Ces accords permettront de couvrir les besoins persistants de financement de la balance des paiements et de faciliter la mise en œuvre du programme de réformes. Le déficit de financement est estimé à environ 1,9 milliard de dollars sur la période 2021-24, soit 4,2 % du PIB de 2021, dont 37 % pourraient être couverts par les accords proposés. Ce déficit (avant aide budgétaire et financement par le FMI) diminuera progressivement de 0,8 milliard de dollars (1,8 % du PIB) en 2021 à 0,2 milliard de dollars (0,3 % du PIB) en 2024. Malgré un risque élevé de surendettement, la dette publique du Cameroun reste viable et sa capacité à rembourser le FMI est adéquate.

Politiques menées dans le cadre du programme. Le programme mettra l'accent sur les points suivants i) atténuer les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, ii) renforcer la bonne gouvernance ainsi que la transparence et la lutte contre la corruption, iii) accélérer la mise en œuvre de réformes budgétaires structurelles, iv) renforcer la gestion de la dette et remédier aux facteurs de vulnérabilité liés à l'endettement, et v) procéder à des réformes structurelles de nature à améliorer le climat des affaires, à accélérer la diversification de l'économie sous l'impulsion du secteur privé, et à accroître la résilience du secteur financier. Le Cameroun est un grand bénéficiaire des activités de développement des capacités menées par le FMI, qui continuera de lui offrir une vaste assistance technique.

Vues des services du FMI. Les services du FMI souscrivent à la demande d'accords au titre de la FEC et du MEDC présentée par les autorités. La lettre d'intention et le memorandum de politique économique et financière montrent que les autorités prennent en charge le programme et entendent mener des politiques adaptées pour poursuivre ses objectifs, et que les garde-fous nécessaires sont présents. Compte tenu de la forte incertitude qui entoure la conjoncture mondiale et la reprise économique postpandémique, et au vu des risques considérables qui pourraient ralentir la croissance et creuser les déficits de financement, des plans d'urgence ont été évoqués avec les autorités.

Approuvé par
Vivek B. Arora
 (département
 Afrique) et **Geremia**
Palomba
 (département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Une équipe du FMI, composée de M. Sy (chef de mission), M. Benlamine, Mme Nkhata, M. Ahmed (département Afrique), M. Tressel (département des marchés monétaires et de capitaux), M. Kim (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), M. Nsengiyumva (représentant résident), M. Tchakote (économiste local) et Mme Andrianometiana (bureaux des administrateurs, OEDAF), a mené des entretiens à distance avec les autorités entre le 13 et le 26 mai 2021.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE, PERSPECTIVES ET RISQUES	5
A. Évolution récente de l'économie	5
B. Perspectives et risques au cours de la période couverte par le programme	6
NOUVEAUX ACCORDS AU TITRE DE LA FEC ET DU MEDC : JUSTIFICATION, OBJECTIFS ET MESURES	8
A. Atténuer les effets de la pandémie	9
B. Renforcer la gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption	10
C. Réformes budgétaires structurelles	11
D. Réformes structurelles favorables à un accroissement de la productivité et à une accélération de la diversification de l'économie sous l'impulsion du secteur privé	18
MODALITES DU PROGRAMME	20
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	24
GRAPHIQUES	
1. Évolution du secteur réel, 2016-21	27
2. Évolution budgétaire, 2016-21	28
3. Indicateurs de crédit du FMI et comparaison avec les accords au titre du fonds fiduciaire RPC donnant accès aux tranches supérieures de crédit	29
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2019-26	30
2a. Opérations de l'administration centrale, 2019-26 (milliards de FCFA, sauf indication contraire)	31
2b. Opérations de l'administration centrale, 2019-26 (en pourcentage de PIB)	32

3. Balance des paiements, 2019-26	33
4. Situation monétaire, 2019-26	34
5. Capacité à rembourser le FMI, 2021-35	35
6. Indicateurs de solidité financière, 2016-20	36
7. Proposition de calendrier pour les décaissements et les achats au titre de la FEC et du MEDC, 2021-24	36

ANNEXES

I. Matrice d'évaluation des risques	37
II. Emploi des ressources engagées dans le cadre de précédents accords au titre de la FEC et de la FCR	38
III. Riposte à la crise de la COVID-19	45
IV. Évaluation du secteur extérieur	48
V. Mise à jour de la note de stratégie sur le développement des capacités pour le Cameroun (résumé)	51

APPENDICE

I. Lettre d'Intention	53
I. Mémoire de Politiques Economiques et Financières, 2021-22	56
II. Protocole d'accord technique	87

CONTEXTE

1. Les résultats obtenus dans le cadre du programme au titre de l'accord FEC 2017-20 sont globalement satisfaisants (annexe II). L'accord FEC est intervenu au lendemain d'une chute brutale des cours du pétrole et a permis d'éviter une crise de la balance des paiements au sein de la CEMAC, en octroyant au Cameroun un accès à des financements représentant 175 % de sa quote-part. Dans le cadre du programme, le Cameroun, dont l'économie est la plus grande de la zone CEMAC, a consolidé considérablement ses finances publiques. Cependant, en raison d'un certain nombre d'événements imprévus (l'incendie qui a ravagé la raffinerie d'État, la crise liée à l'insécurité dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et la pandémie de COVID-19), les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes.

2. Le Cameroun se heurte à de grandes difficultés sur le plan du développement qui ont été amplifiées par la pandémie. Une recrudescence des cas de COVID-19 depuis janvier 2021 (annexe III) a suscité des inquiétudes quant aux perspectives de croissance et aux positions extérieures et budgétaires. En outre, la crise sécuritaire et la contestation des résultats des élections présidentielles de 2018 ont contribué à tendre le climat social et politique. La pandémie pourrait saper les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté et de développement et compromettre la mise en œuvre des réformes.

3. Les autorités ont demandé à bénéficier de nouveaux accords au titre de la FEC et du MEDC. En s'appuyant sur les acquis du précédent accord FEC, le nouveau programme appuyé par le FMI a pour but de favoriser une croissance plus forte et plus inclusive, ainsi que la diversification des exportations. Étant donné son revenu par habitant et l'accès aux marchés financiers dont il a bénéficié par le passé et dont il pourrait bénéficier à l'avenir, le Cameroun est censé s'appuyer sur une combinaison de ressources du fonds fiduciaire RPC et du CRG¹. Le futur accès du Cameroun aux marchés financiers est déjà reflété dans l'émission d'une nouvelle euro-obligation.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE, PERSPECTIVES ET RISQUES

A. Évolution récente de l'économie

4. L'activité économique a fortement ralenti en 2020, mais moins que prévu dans le rapport établi par les services du FMI à l'occasion du deuxième décaissement au titre de la FCR.² Les taux d'infection par la COVID-19 repartent à la hausse depuis janvier 2021, et les taux de létalité augmentent également (Annexe II). Selon des estimations, le PIB du Cameroun aurait enregistré une baisse de 1,5 %, alors que le rapport établi par les services du FMI lors du deuxième

¹ Conformément aux critères de combinaison de ressources décrits dans la *Revue 2018-19 des facilités du FMI en faveur des pays à faible revenu - Propositions de réforme : revue du financement de l'aide concessionnelle et des allègements de dette consentis par le FMI en faveur des pays membres à faible revenu*.

² Le rapport pays du FMI n° 21/21 recense les politiques économiques récentes et les perspectives au niveau régional.

décaissement FCR prévoyait un recul de 2,8 %. Les activités hors pétrole liées aux échanges commerciaux, aux transports et au tourisme ont pâti des mesures de confinement et de distanciation physique ; en revanche, la production pétrolière, l'agriculture et le secteur du bâtiment et travaux publics ont bien résisté au choc. L'inflation est restée inférieure à 3 %, malgré les pressions à la hausse exercées par l'augmentation des prix des denrées alimentaires.

5. La riposte dynamique des autorités contre la COVID-19 a permis de limiter le déficit budgétaire à 3,6 % du PIB en 2020, au-dessous de ce que prévoyait la loi de finances rectificative. Les recettes ont été légèrement supérieures aux prévisions. Les mesures prises par les pouvoirs publics en faveur de la dématérialisation du recouvrement des recettes et un regain d'activité économique dû à l'assouplissement des règles de distanciation physique ont contribué à atténuer la baisse des recettes. Les autorités ont établi de nouvelles priorités parmi les dépenses conformément à la loi de finances rectificative ; le total des dépenses a atteint 17 % du PIB, grâce à une réduction de 27,2 % des dépenses en capital.

6. Le déficit des transactions courantes s'est réduit en 2020, grâce au niveau plus élevé que prévu des exportations hors pétrole. Le déficit des transactions courantes a atteint 3,7 % du PIB en 2020, soit environ 1,8 point de pourcentage au-dessous des prévisions du rapport des services du FMI établi lors du deuxième décaissement FCR. Les exportations de pétrole et les exportations globales ont diminué nettement, ce qui correspond plus ou moins aux projections précédentes ; les exportations hors pétrole, en revanche, ont bien résisté. La position extérieure du Cameroun en 2020 est considérée légèrement plus faible que celle correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables (annexe IV).

7. Le crédit à l'économie a légèrement augmenté en 2020, tandis que les avoirs extérieurs nets ont baissé. En mars 2020, la BEAC a annoncé un train de mesures d'assouplissement monétaire. Au cours de la première moitié de l'année 2020, la croissance du crédit est restée faible, puis s'est accélérée du fait d'une nette augmentation du crédit au secteur public, tandis que le crédit au secteur privé est resté stable. Les avoirs extérieurs nets ont chuté de 12 milliards de francs CFA : une baisse de 313 milliards de francs CFA à la BEAC a été presque entièrement compensée par une hausse de 301 milliards de francs CFA dans les banques commerciales.

8. L'aide du FMI a permis de combler les déficits de financement pour 2020. Depuis le déclenchement de la pandémie, le FMI a approuvé deux décaissements au titre de la FCR, pour un total de 276 millions de DTS, soit environ 382 millions de dollars ou 100 % de la quote-part du Cameroun, ce qui a permis de combler 38,8 % du déficit de financement extérieur³. Cette aide s'est révélée essentielle pour obtenir et mobiliser le reste des financements nécessaires.

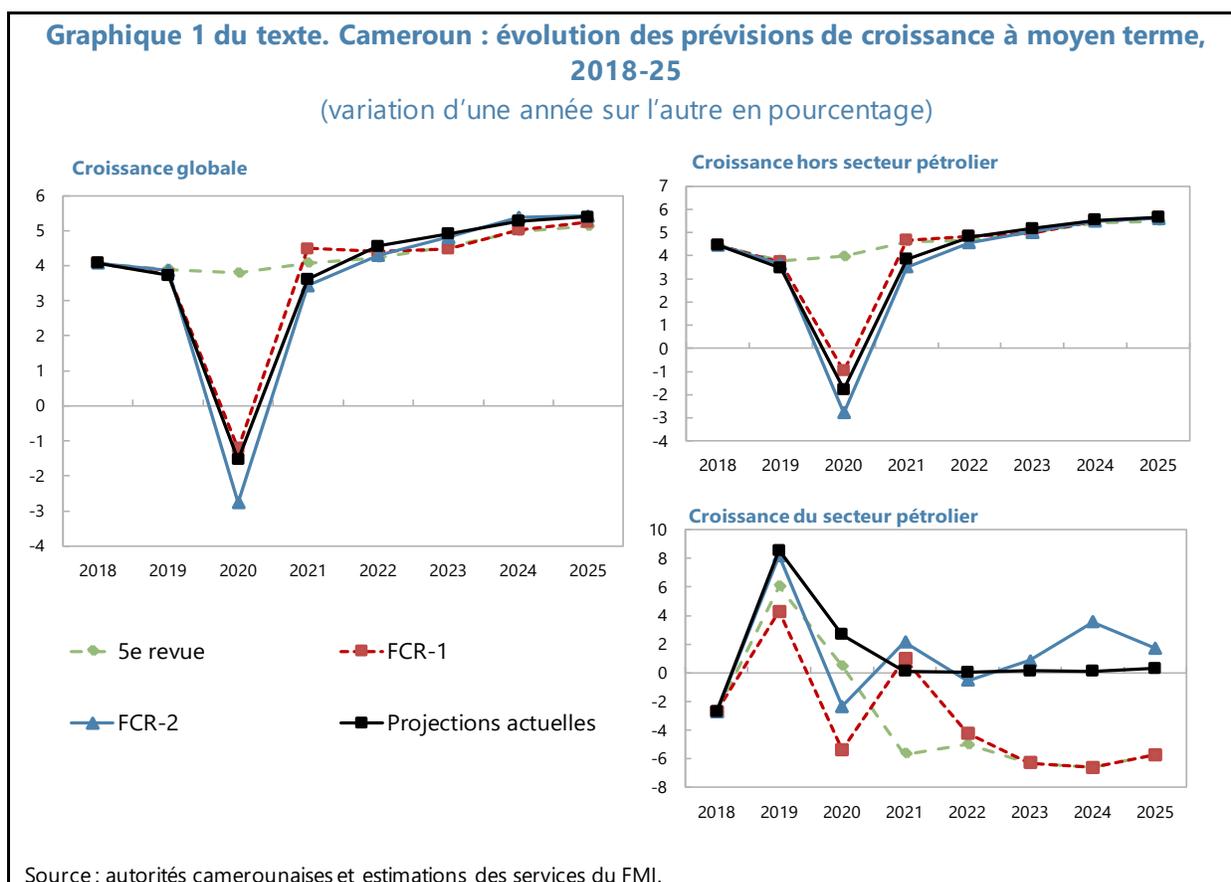
B. Perspectives et risques au cours de la période couverte par le programme

9. Les perspectives à court terme restent très incertaines et sont fortement tributaires de la mise en œuvre par les autorités des engagements pris dans le cadre du programme

³ 4 mai 2020 (Rapport pays du FMI n° 20/185) et 21 octobre 2020 (Rapport pays du FMI n° 20/294).

(graphique 1 du texte). Une reprise progressive pourrait porter la croissance du PIB à 3,6 % en 2021 et à 4,6 % en 2022, dans la mesure où la pandémie de COVID-19 devrait peu à peu marquer le pas (prévisions des Perspectives de l'économie mondiale). L'inflation devrait rester inférieure à 3 %, et le solde budgétaire devrait s'améliorer progressivement. La dette publique totale et le ratio dette extérieure/PIB devraient diminuer graduellement après 2021.

- Parmi les *risques* figurent l'apparition d'une vague supplémentaire d'infections au SARS-CoV-2, l'émergence de nouveaux variants du virus, une campagne vaccinale plus lente que prévu, une mauvaise exécution des réformes et une aggravation des conflits armés en cours. Les événements récents qui se sont déroulés au Tchad n'ont pas eu de conséquences notables au Cameroun, mais pourraient accroître les risques pour la sécurité de la région de l'Extrême-Nord.
- À l'inverse, une hausse des cours du pétrole et une bonne exécution des réformes structurelles pourraient accélérer la reprise de l'économie, avec une hausse des recettes budgétaires et une réduction de la vulnérabilité liée à l'endettement.



10. Dans les scénarios défavorables, les déséquilibres macroéconomiques et la vulnérabilité associée à la dette publique persisteraient. En cas de matérialisation des risques, les besoins de financement budgétaire et extérieur augmenteraient, de même que la vulnérabilité liée à la dette publique. Cela pourrait justifier la mise en place de mesures exceptionnelles, par exemple pour améliorer le recouvrement des arriérés d'impôts, limiter les exonérations fiscales et rationaliser les dépenses. Les autorités sont déterminées à envisager le vote d'une nouvelle loi de finances

rectificative, le cas échéant (MPEF, § 21). Le Cameroun devrait recevoir une allocation de DTS à hauteur d'environ 370 millions de dollars (soit 0,87 % de son PIB) en août 2021, ce qui consoliderait les réserves internationales de la CEMAC et pourrait se substituer provisoirement au soutien financier attendu mais retardé des donateurs et renforcer les mesures de riposte contre la COVID-19. Cette allocation de DTS n'a pas été intégrée dans les projections ; son utilisation et ses possibles effets sur le programme feront l'objet d'un examen plus poussé à l'occasion de la première revue.

11. Les perspectives de croissance à moyen terme restent positives, grâce à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement pour 2020-30 (SND-30), à l'exécution de grands projets d'infrastructure et à une reprise chez les partenaires commerciaux. Si l'on suppose que la pandémie perde en virulence en 2021-22, que l'économie mondiale se renforce et que les cours du pétrole demeurent élevés, l'économie camerounaise devrait entamer son redressement et atteindre un taux de croissance de plus de 5 % dans le secteur non pétrolier à partir de 2023. Ce taux devrait ensuite augmenter progressivement pour atteindre 5,8 % en 2026. En plus de l'impact attendu des transformations structurelles esquissées par la stratégie SND-30 et le programme de réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC), la production de gaz naturel et l'achèvement de projets d'infrastructure devraient également favoriser la reprise de l'économie camerounaise.

NOUVEAUX ACCORDS AU TITRE DE LA FEC ET DU MEDC : JUSTIFICATION, OBJECTIFS ET MESURES

Ce nouveau programme s'appuie sur les résultats obtenus dans le cadre du programme FEC de 2017-20 et a pour but d'aider les autorités à assurer une reprise rapide post-COVID-19, à consolider la viabilité extérieure et budgétaire à moyen terme et à mettre en œuvre leur stratégie de réforme économique en faveur d'une croissance soutenue, plus inclusive et diversifiée, tout en renforçant la viabilité de la dette. Ces nouveaux accords contribueront également à mobiliser l'investissement privé et le soutien financier des donateurs.

12. Le nouveau programme repose sur cinq piliers principaux et s'appuiera sur la stratégie nationale de développement 2020-30 (SND-30) et sur le PREF-CEMAC. Le PREF-CEMAC a pour objectif de rendre la croissance économique plus diversifiée, inclusive et durable, et la SND-30, adoptée en 2020, s'articule autour des axes suivants : i) la transformation structurelle de l'économie camerounaise, en particulier par le développement de l'industrie, ii) l'amélioration du capital humain et le relèvement du bien-être de la population, iii) la promotion de l'emploi et de l'intégration économique, et iv) la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique du fonctionnement de l'État. Dans ce contexte, le nouveau programme poursuivra les objectifs suivants :

- Atténuer les effets sanitaires, économiques et sociaux de la pandémie de COVID-19, tout en veillant à maintenir la viabilité intérieure et extérieure.
- Améliorer la gouvernance et la transparence, et renforcer la lutte contre la corruption.
- Accélérer les réformes budgétaires structurelles et moderniser le fonctionnement des administrations fiscale et douanière, augmenter les recettes, améliorer la gestion des finances

publiques, augmenter l'efficacité des investissements publics, et réduire les risques budgétaires associés aux entreprises publiques.

- Renforcer la gestion de la dette et réduire la vulnérabilité liée à l'endettement.
- Mettre en œuvre des réformes structurelles pour accélérer la diversification de l'économie sous l'impulsion du secteur privé et accroître la résilience du secteur financier.

A. Atténuer les effets de la pandémie

13. À court terme, il reste prioritaire d'atténuer les effets de la pandémie. Les autorités s'emploient par conséquent à réduire les dépenses non prioritaires et à protéger les groupes les plus vulnérables. Cependant, le taux d'exécution des dépenses sociales demeure insuffisant, et les progrès dans la mise en place des transferts monétaires directs tardent. Un dispositif de transferts mis au point avec l'aide de la Banque mondiale, qui cible les populations les plus durement frappées par la pandémie, devrait progressivement remplacer le système moins efficace des dépenses fiscales universelles.

14. Le programme vise à éviter un resserrement prématuré de la politique budgétaire qui risquerait de prolonger la crise actuelle. Dans l'immédiat, il reste prioritaire pour les autorités d'augmenter les dépenses de santé et de protection sociale afin de limiter la propagation de la COVID-19 et ses effets, tout en préservant et en accroissant les dépenses sociales permanentes.

15. La loi de finances rectificative 2021 suppose un retour progressif à la trajectoire de consolidation budgétaire qui correspond aux objectifs du programme et au critère de convergence de la CEMAC, tout en prévoyant des ressources suffisantes pour accroître le nombre de vaccinations. Elle prévoit également le versement de subventions pour compenser l'augmentation des cours du pétrole. La loi de finances rectificative apporte plusieurs modifications à la loi de finances initiale :

- Elle porte le déficit global sur la base des encaissements-décaissements à 3,4 % du PIB en 2021, soit une augmentation de 0,3 point de pourcentage, avec un déficit primaire hors pétrole (sur la base des encaissements-décaissements) à 4,6 % du PIB.
- Les recettes devraient augmenter de 0,8 point de pourcentage pour atteindre 14,3 % du PIB, du fait d'une augmentation des recettes pétrolières (de 0,6 point de pourcentage, à 2,2 % du PIB) et non pétrolières (de 0,2 point de pourcentage, à 12,1 % du PIB).
Les autorités entendent intensifier le recouvrement des arriérés fiscaux et douaniers, ainsi que des droits et impôts à percevoir au titre d'accords de dettes croisées. Elles procéderont à des contrôles plus rigoureux pour limiter le risque de sous-déclaration et redoubleront d'efforts pour améliorer le rendement de certaines recettes (MPEF, § 21).
- Les dépenses devraient être portées à 17,6 % du PIB, ce qui correspond à une augmentation de 0,8 point de pourcentage. Ces nouveaux chiffres intègrent le coût de la vaccination, conformément au plan national de déploiement et de vaccination établi par les autorités (0,3 % du PIB supplémentaire, voir annexe III), le surcroît de dépenses en lien avec la COVID-19 (à

hauteur de 0,1 % du PIB), la réévaluation des subventions à l'énergie à hauteur de 0,4 % du PIB (pour compenser l'augmentation anticipée des cours mondiaux du pétrole), ainsi que l'accélération du recouvrement des arriérés. Le niveau des dépenses en capital reste constant.

16. Les services du FMI souscrivent à l'objectif que se sont fixé les autorités de retourner progressivement à une trajectoire de consolidation budgétaire qui correspond aux objectifs du programme et au critère de convergence de la CEMAC. Le ratio déficit budgétaire global/PIB devrait se réduire de 1,9 point de pourcentage sur la durée du programme. Le solde primaire hors pétrole (sur la base des encaissements-décaissements), point d'ancrage budgétaire du programme, devrait être ramené de 4,6 % du PIB en 2020 à 2,9 % du PIB en 2024, grâce à la mise en place de mesures visant à accroître les recettes et à maintenir le ratio dépenses courantes/PIB plus ou moins à son niveau actuel.

- Du côté des recettes, il s'agira de rationaliser les exonérations fiscales les moins efficaces et de recouvrer des arriérés d'impôts, ce qui devrait se traduire par un surcroît de recettes non pétrolières de 2,6 points de PIB d'ici 2024.
- Pour ce qui est des dépenses, il s'agira de réduire le ratio masse salariale/PIB et les transferts, et de réorganiser les dépenses les moins efficaces. En ce qui concerne la masse salariale, les autorités envisagent de procéder à un contrôle strict de la reprise en solde des agents publics suspendus et de mettre en place un logiciel intégré de gestion des carrières et de la solde (MPEF, § 22).
- Ces mesures relatives aux recettes et aux dépenses permettraient d'engager des dépenses ayant un impact économique et social plus élevé, ainsi que de consolider les investissements publics et la protection sociale.

B. Renforcer la gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption

17. Le nouveau programme proposé s'appuie sur la stratégie SND-30 des autorités, avec une approche transversale visant à renforcer la gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption. En matière de corruption, les dispositions pénales en vigueur sont globalement conformes aux recommandations de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Cependant, les problèmes de gouvernance et la corruption continuent d'entraver le bon usage des ressources publiques, contribuent au coût élevé des échanges commerciaux et compromettent la compétitivité du secteur privé⁴. Le Cameroun a certes chargé une agence spécialisée, la CONAC, d'instruire les cas de corruption, mais celle-ci doit gagner en autonomie. Par ailleurs, si certains fonctionnaires sont désormais tenus de déclarer leur patrimoine, aucune entité publique ne fait respecter de telles obligations.

⁴ Dans le cadre du précédent accord au titre du MEDC, il a été procédé à deux évaluations, la première à l'occasion de la deuxième revue et portant sur les principaux obstacles à la création de croissance par le secteur privé (CR 18/235), et la deuxième au cours de la troisième revue et portant sur les questions de gouvernance et de corruption (CR 18/378).

18. Le programme permettra d'améliorer la gouvernance, de continuer de réduire les risques liés à la corruption, et d'établir un diagnostic de gouvernance. Le programme comporte des mesures visant à renforcer la gouvernance des entreprises publiques (MPEF §§ 38-39), à perfectionner le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MPEF, § 54), et à faire appliquer le reste des dispositions correctrices prévues par l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) (MPEF, § 55). Les autorités sont déterminées à consolider leur dispositif de lutte contre la corruption au cours de la période couverte par le programme, notamment pour ce qui concerne le régime des déclarations. Un examen plus approfondi du dispositif institutionnel camerounais régissant la lutte contre la corruption et la gouvernance interviendra soit à l'occasion d'un diagnostic, soit dans le cadre des consultations au titre de l'article IV. Un diagnostic détaillé permettrait de réunir les informations nécessaires à la mise au point de futurs repères structurels.

19. Les engagements en cours au titre de la FCR sont recensés comme des mesures préalables ou des repères structurels, selon le cas (annexe II, tableau 3). La mission accueille favorablement l'intention affichée par les autorités de respecter leurs engagements préalables au titre de la FCR, notamment en rendant publics les résultats atteints dans le cadre de contrats conclus dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (en y adjoignant la liste des propriétés bénéficiaires), en publiant un rapport portant sur les dépenses liées à la COVID-19, et en rendant public le rapport d'audit. (§§ 46, 54).

C. Réformes budgétaires structurelles

20. Le nouveau programme sera axé sur des réformes structurelles essentielles sur le plan macroéconomique, en faisant fond sur les acquis du précédent programme. Les résultats budgétaires enregistrés au cours du programme précédent ont été globalement satisfaisants (annexe II) : la rationalisation des dépenses et l'élargissement progressif de l'assiette des recettes tirées des activités non pétrolières (MPEF, § 23) ont conduit à une consolidation budgétaire de 2,2 % du PIB entre 2016 et 2019. Pour autant, il reste des progrès à faire s'agissant des réformes structurelles, afin d'améliorer les résultats obtenus tant du côté des recettes que du côté des dépenses.

Augmentation des recettes

21. L'amélioration et la modernisation du recouvrement des recettes comptent parmi les objectifs essentiels du nouveau programme (MPEF, §§ 20, 21, 26-29). Les autorités entendent limiter les pertes de recettes et se doter d'une solide stratégie de recouvrement propice à la croissance et portant à la fois sur l'administration des recettes et la politique fiscale (tableau 1 du texte). Les recettes non pétrolières devraient augmenter progressivement, d'environ 0,7 % du PIB par an au cours de la période 2021-24, c'est-à-dire d'environ 2 ½ -3 % du PIB, grâce à la mise en œuvre de mesures fiscales sur la période couverte par le programme (repère structurel 5, tableau 2 du MPEF).

- **Gestion des recettes** (MPEF, §§ 21, 27, 28). Les autorités axeront leurs efforts sur les priorités définies par l'assistance technique du FMI afin de moderniser le système fiscal, de faciliter le respect par les contribuables de leurs obligations fiscales, et de renforcer les contrôles fiscaux et

les audits fiscaux fondés sur le risque. Elles donneront suite aux recommandations de réforme des impôts locaux, ce qui devrait améliorer la gouvernance du secteur public et favoriser un développement plus équitable.

- **Recouvrement des recettes douanières** (MPEF, § 29). L'administration douanière continuera de consolider les acquis de l'optimisation des recettes et des réformes visant à faciliter les formalités douanières : la base de données fiscale fera l'objet de rapprochements et de vérifications régulières de la part des autorités fiscales et douanières, les procédures seront simplifiées, les processus d'évaluation en douane seront améliorés, et des mesures renforcées seront mises en œuvre pour combattre la fraude et la contrebande. Le Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique centrale (AFRITAC Centre) continuera d'aider les douanes camerounaises à mettre en œuvre ces réformes.
- **Politique fiscale** (MPEF, § 30). La loi de finances rectificative 2021 n'envisage pas de nouvelle réforme en la matière ; pour autant, l'assistance technique fournie par le FMI jettera les bases de réformes de la fiscalité à moyen terme. Les autorités ont également demandé à bénéficier d'une assistance technique afin de se doter d'une stratégie de recettes à moyen terme, qui doit permettre d'améliorer l'observance fiscale et de tracer une feuille de route de haut niveau pour des réformes de la fiscalité. Les autorités pourraient prendre les mesures suivantes en matière de fiscalité : i) réduire les dépenses fiscales, ii) simplifier le régime fiscal des projets financés sur ressources extérieures, iii) élargir l'assiette fiscale du secteur des transports en regroupant les multiples taxes et redevances auquel il est soumis, et iv) réformer la fiscalité locale.
- **Stratégie de dématérialisation** (MPEF, §§ 20, 26, 28). En faisant fond sur l'assistance technique apportée par le FMI en 2020, l'administration fiscale a mis au point une stratégie de dématérialisation et accéléré des projets connexes (déclarations en ligne, services en ligne et services de paiement mobiles). En 2021, une mission de suivi a recensé plusieurs objectifs à court terme : i) élargir l'assiette de l'impôt pour ne pas pénaliser davantage l'économie formelle (qui représente moins d'un contribuable enregistré sur cent), ii) faire respecter de manière plus stricte les obligations fiscales en percevant les arriérés d'impôt recouvrables et en traitant les cas de tous les autres débiteurs du fisc, iii) faire davantage peser les contrôles fiscaux sur les contribuables présentant le plus de risque, et iv) améliorer la mise en regard des montants indiqués dans les déclarations de revenus avec des chiffres provenant d'autres sources.

Tableau 1 du texte. Cameroun : gains potentiels à moyen terme sur le plan des recettes

	En % du PIB
Abrogation de l'allègement fiscal en faveur des entreprises et ménages.	0,5
Recouvrement des arriérés fiscaux des entreprises publiques.	1,5
Rationalisation des dépenses fiscales les moins efficaces liées à la TVA.	0,8 - 2,6
Imposition des projets financés par les bailleurs de fonds.	0,6
Total	3,4 - 5,2

Source : autorités camerounaises ; estimations des services du FMI.

22. Il est essentiel de rationaliser les exonérations fiscales, qui représentent un volume considérable et croissant de recettes perdues et profitent peu aux populations pauvres (MPEF, § 30). Les autorités ont estimé le coût de 371 de ces mesures à 584,7 milliards de francs CFA (2,6 % du PIB) fin 2019 ; 71 % profitent aux ménages. Les dépenses fiscales liées à la TVA correspondent à 280 mesures, qui représentent 68,3 % du total. Environ 46 % des dépenses fiscales liées à la TVA ont trait aux denrées alimentaires et aux boissons non alcoolisées et bénéficient davantage aux ménages les plus aisés (40,8 %) qu'aux ménages les plus modestes (5,8 %). Les autorités sont déterminées à éliminer progressivement les mesures les moins efficaces et à les remplacer par des mécanismes de transferts en espèces sous condition de ressources, avec l'aide de la Banque mondiale. Elles entendent également accélérer le recouvrement des arriérés d'impôt, tout en évitant qu'ils se reproduisent, et mener une analyse approfondie des incitations fiscales et douanières prévues par le Code des investissements et du respect des règles en vigueur.

Gestion des finances publiques

23. Les autorités ont consenti beaucoup d'efforts pour améliorer la gestion des finances publiques (MPEF, § 25). Elles ont ainsi amélioré l'établissement du budget et la qualité des dépenses, tout en renforçant le contrôle et la gestion des fonds publics, notamment en se dotant d'un cadre budgétaire à moyen terme. Les autorités ont également appliqué les directives de la CEMAC déjà transposées dans la législation nationale, et promulgué des lois liées au Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques.

24. Cependant, la gestion des finances publiques présente encore des faiblesses importantes. L'exécution du budget n'est pas toujours conforme aux autorisations délivrées par le parlement, et les dépenses et les moyens nécessaires sont régulièrement sous-estimés, au détriment de la crédibilité et de la transparence du processus budgétaire. La part des dépenses engagées au terme de procédures d'exception ou après des interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) reste élevée (194 milliards de francs CFA)⁵. Cette pratique est risquée pour le Trésor public et nuit à la qualité de l'information budgétaire.

25. Le nouveau programme a pour objectif de remédier à ces problèmes. Les principales mesures sont les suivantes : i) rédiger un rapport mensuel sur l'exécution du budget et mettre au point des plans mensuels de trésorerie fiables sur la base des engagements, en s'appuyant sur la planification des marchés publics ; ii) dresser un inventaire des comptes bancaires des administrations publiques, puis clôturer ceux qui fonctionnent en dehors du compte unique du Trésor (CUT) ; iii) limiter le recours aux procédures d'exception en plafonnant, à titre indicatif, le nombre d'interventions directes de la SNH, et en favorisant le retour rapide aux procédures ordinaires ; iv) achever l'examen et la vérification des arriérés intérieurs, adopter une stratégie permettant d'apurer les arriérés ayant fait l'objet d'une vérification, et prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés (MPEF, § 25). Des mesures de décentralisation budgétaire sont également

⁵ Il s'agit de paiements effectués par le Trésor public sans autorisation budgétaire préalable, hors paiements au titre du service de la dette.

envisagées, conformément aux recommandations formulées par les missions d'assistance technique organisées par le département des finances publiques du FMI.

Gestion active et viabilité de la dette

26. Selon les estimations, la dette contractée ou garantie par l'État (CGE) représentait 45,8 % du PIB à la fin de l'année 2020 (tableau 3 du texte). La dette extérieure publique se monte à 31,1 % du PIB ; la part la plus importante en est détenue par des créanciers bilatéraux (13,4 % du PIB). La part détenue par les créanciers multilatéraux (12,0 % du PIB) devrait augmenter au cours de la période couverte par le programme, du fait des décaissements attendus.

27. Le risque de surendettement du Cameroun est élevé, mais sa dette reste viable. Trois des quatre indicateurs de la dette extérieure dépassent les seuils qui leur sont fixés dans le scénario de référence. Le ratio valeur actuelle de la dette publique/PIB dépasse le repère fixé, ce qui indique un risque élevé de surendettement global. Cependant, la dette du Cameroun peut être considérée comme viable : en effet, en dépit d'une détérioration des signaux due à l'application de seuils plus rigoureux à la suite de la mise à jour de l'indicateur composite (IC)⁶, le profil général de la dette s'est amélioré depuis la précédente analyse de viabilité de la dette (AVD), la dette et son service étant plus bas que dans un passé récent. Pour atténuer les risques, le programme privilégie une consolidation budgétaire progressive en phase avec les mesures prises pour combattre la crise, un recours limité aux emprunts non concessionnels, et une gestion prudente de la dette et des entreprises publiques. Ces mesures conduiraient à une amélioration progressive des indicateurs du service de la dette extérieure et du stock de la dette (graphique 1 de l'AVD).

28. Pour préserver la viabilité de la dette, les emprunts non concessionnels seront plafonnés à 300 milliards de francs CFA en 2021, et les nouveaux emprunts seront strictement limités aux projets recensés dans le tableau 1 du protocole d'accord technique (MPEF, § 32)⁷. Une clause d'ajustement autorisant jusqu'à 300 milliards de francs CFA d'emprunts non concessionnels permettra de financer des projets prioritaires, dont l'aboutissement est essentiel au développement du pays, mais qui ne peuvent être financés par la voie concessionnelle.⁸ Celle liste comporte trois projets datant de 2020 qui n'ont pas été signés, ainsi que huit nouveaux prêts non concessionnels. L'amélioration de la gestion des finances publiques et de la gouvernance permettra de mieux sélectionner et de mieux gérer les projets. Les éléments de conditionnalité du programme seront révisés dès lors que la nouvelle politique de plafonds d'endettement rentrera en vigueur, ou si la classification de risque du Cameroun s'améliore.

⁶ L'IC du Cameroun, calculé à partir des Perspectives de l'économie mondiale (PEM) d'avril 2021 et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales de la Banque mondiale (CPIA), est de 2,65, ce qui indique une *faible* capacité d'endettement.

⁷ Pour l'année 2022, les emprunts non concessionnels seront dans un premier temps plafonnés à hauteur des montants inutilisés par rapport à la limite fixée pour 2021 et devront se cantonner aux projets recensés dans le tableau 1 du protocole d'accord technique ; puis, le conseil d'administration du FMI modifiera ce plafond au terme d'une nouvelle AVD pour une liste de projets précis pour 2022.

⁸ Conformément à l'approche par signaux préconisée dans la nouvelle politique de plafonds d'endettement.

Tableau 2 du texte. Cameroun : programme d'emprunt extérieur pour 2021
(en milliards de FCFA)

Sources de financement par l'emprunt	980
Dette concessionnelle, dont	349
Dette multilatérale	343
Dette bilatérale	6
Dette non concessionnelle, dont	631
Conditions commerciales	631
dont : euro-obligation 1/	328
Utilisation du financement par l'emprunt	980
Infrastructure	652
Gestion de la dette 2/	328

Source : autorités camerounaises ; estimations des services du FMI.

1/ À l'exclusion des recettes consacrées au financement de projets (37,5 milliards de FCFA) et le coût de financement net du rachat.

2/ Rachat de l'euro-obligation existante.

29. La gestion active de la dette permettra de réduire les risques de liquidité (MPEF, § 34). Les autorités ont émis une nouvelle euro-obligation⁹ le 1^{er} juillet (pour 450 milliards de francs CFA), qui leur permettra de financer i) des opérations de gestion du passif, dont un rachat partiel de l'euro-obligation émise en 2015 (pour 328,3 milliards de francs CFA), pour un coût de financement net d'environ 83,5 milliards de francs CFA, et ii) des projets (à hauteur de 37,5 milliards de francs CFA) essentiels au développement du Cameroun qui ont un rendement économique et social élevé avec un financement concessionnel limité. Les autorités créeront un compte-séquestre au sein du compte unique du Trésor (CUT), à hauteur de 37,5 milliards de francs CFA, pour veiller à ce que les fonds soient exclusivement consacrés au financement des projets recensés. Afin d'assurer le respect des objectifs budgétaires définis dans le cadre du programme, le financement des projets par les fonds levés grâce à l'émission de l'euro-obligation fera l'objet d'un suivi rigoureux, et les autorités consulteront les services du FMI avant d'initier de nouveaux projets ou de financer les projets retenus.

30. Le Cameroun a enregistré de notables avancées dans la mise au point d'une stratégie d'endettement public à moyen terme. Cependant, les différents départements en charge de la gestion de la dette ont des difficultés à coordonner leurs actions ; la comptabilité des engagements de prêt non décaissés pose également problème, ainsi que l'utilisation par les services de l'outil analytique associé à la stratégie d'endettement à moyen terme. Les autorités vont élaborer une stratégie d'endettement à moyen terme plus ciblée, afin de faciliter la mise au point de plans d'emprunt annuels cohérents ; une communication renforcée permettra de faire mieux comprendre aux créanciers les objectifs des autorités en matière de gestion de la dette (MPEF, § 35).

31. L'encours élevé des soldes engagés non décaissés (SEND) témoigne d'un manque de cohérence entre la stratégie d'endettement à moyen terme et la planification des projets (MPEF, § 37). La stratégie d'endettement à moyen terme 2021-23 suppose la pleine exécution de

⁹ La nouvelle euro-obligation a une échéance de 12 ans ; trois tranches égales de remboursement sont prévues à partir de 2030, et le taux d'intérêt du coupon est de 5,95 %.

l'encours des SEND d'ici 2025, mais n'inclut pas encore d'évaluation de ces projets, de leur priorité et de leurs principaux facteurs de vulnérabilité. Les autorités ont réaffirmé leur engagement à réexaminer les SEND et à annuler ceux qui se rapportent à d'anciens projets ne donnant aucun résultat, ainsi qu'à encadrer de manière plus stricte la souscription de nouveaux emprunts afin de mieux l'aligner sur la capacité d'absorption.

32. Les autorités doivent redoubler d'efforts pour restructurer au plus tôt la dette de la SONARA (MPEF, §§ 40-41). La restructuration de la dette de la Société nationale de raffinage (SONARA) a bien avancé : la nouvelle structure de prix qui a été adoptée comporte un prélèvement sur les produits pétroliers raffinés importés dont l'objectif est d'assurer que la SONARA puisse rembourser sa dette. Par ailleurs, en 2020, les autorités ont conclu avec des banques créancières un accord portant sur environ un tiers du total de la dette de la SONARA, et la dette de cette dernière envers la Société nationale des hydrocarbures (SNH) a été annulée. Des négociations se poursuivent sur une restructuration de la dette de la SONARA envers les négociants en pétrole. Les autorités sont déterminées à résoudre à brève échéance les problèmes d'endettement de la raffinerie nationale pour en préserver la stabilité financière et pour réduire au minimum les coûts budgétaires présents et à venir. Des entretiens supplémentaires se tiendront au cours de la première revue du programme.

Réduire les risques budgétaires associés aux entreprises publiques

33. Les entreprises publiques camerounaises font face à des problèmes structurels et présentent des risques budgétaires. Leur faible rentabilité et leur endettement élevé accroissent le risque de devoir procéder à des transferts budgétaires plus élevés. La surveillance financière des entreprises d'État est peu efficace, car elle incombe à de multiples acteurs institutionnels.

34. Des améliorations s'imposent dans plusieurs domaines : gouvernance, marchés publics, surveillance, audit interne et audit externe. L'assistance technique dispensée par le FMI en 2021 a permis d'établir un diagnostic détaillé des aspects suivants de la situation des entreprises publiques : i) encadrement institutionnel de la gouvernance et de la surveillance ; ii) transparence et suivi des activités ; iii) relations financières avec l'État ; iv) maîtrise des risques budgétaires liés à leurs activités. Conformément aux recommandations qui leur ont été faites, les autorités entendent établir un registre exhaustif des entreprises publiques, programmer un audit des dettes croisées qui existaient à la fin 2020 entre ces dernières et l'État (arriérés d'impôt à hauteur de 1,5 % du PIB), et adopter en 2022 un plan d'apurement réaliste et progressif en fonction de leurs besoins de trésorerie respectifs. Elles comptent également compléter les textes existants afin de mieux maîtriser les risques budgétaires, et améliorer la classification et le fonctionnement des organes dirigeants des entreprises publiques (MPEF, §§ 34, 39).

Tableau 3 du texte. Cameroun : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2020-22

	Encours de la dette			Service de la dette					
	fin 2020			2020	2021	2022	2020	2021	2022
	En			En millions de dollars			En % du PIB		
	En millions de dollars	pourcentage de la dette totale	En % du PIB						
Total 1/	18138	100.0	42.6	1663	2666	2303	4.2	5.9	4.7
Extérieure	12497	68.9	29.3	626	1413	1236	1.6	3.1	2.5
Créanciers multilatéraux	5110	28.2	12.0	134	172	198	0.3	0.4	0.4
FMI	1012	5.6	2.4						
Banque mondiale	1910	10.5	4.5						
BAfD	1532	8.4	3.6						
Autres créanciers multilatéraux	656	3.6	1.5						
dont : BID	384	2.1	0.9						
dont : FIDA	91	0.5	0.2						
Créanciers bilatéraux	5693	31.4	13.4	214	318	832	0.5	0.7	1.7
Club de Paris	1892	10.4	4.4	22	13	342	0.1	0.0	0.7
dont : France	1623	8.9	3.8						
dont : Japon	94	0.5	0.2						
Non membres du Club de Paris	3801	21.0	8.9	192	305	490	0.5	0.7	1.0
dont : Chine	3516	19.4	8.3						
dont : Turquie	169	0.9	0.4						
Euro-obligations 2/	836	4.6	2.0	66	771	66	0.2	1.7	0.1
Prêteurs commerciaux	858	4.7	2.0	212	153	139	0.5	0.3	0.3
dont : Banque de Chine	242	1.3	0.6						
dont : Intesa San Paolo SPA	193	1.1	0.5						
Intérieure	5642	31.1	13.2	1038	1252	1067	2.6	2.8	2.2
Bons du Trésor (BTA)	422	2.3	1.0	666	434	0	1.7	1.0	0.0
Obligations	1458	8.0	3.4	174	277	410	0.4	0.6	0.8
Dette structurée	1550	8.5	3.6	178	489	479	0.4	1.1	1.0
Dette non structurée	126	0.7	0.3	20	31	49	0.1	0.1	0.1
Avances statutaires de la BEAC	1070	5.9	2.5	0	21	130	0.0	0.0	0.3
Instances de paiement et arriérés	1016	5.6	2.4						
Postes pour mémoire :									
Passifs conditionnels	1363	7.5	3.2						
dont : Garanties publiques (extérieures)	53	0.3	0.1						
dont : Autres passifs conditionnels	1310	7.2	3.1						
dont : extérieurs	703	3.9	1.7						
dont : intérieurs	608	3.4	1.4						
PIB nominal (en milliards de FCFA)				22955	24265	25865			
Taux de change en fin de période (FCFA/dollar)				539	534	531			
Taux de change moyen pour la période (FCFA/dollar)				575	538	531			

Sources : autorités nationales ; estimations des services du FMI.

1/ À l'exclusion des garanties publiques et des autres passifs conditionnels, enregistrés en postes pour mémoire.

2/ L'encours de dette à fin 2020 est constitué de l'ancienne euro-obligation ; les projections relatives au service de la dette comprennent les paiements d'intérêts sur la nouvelle euro-obligation.

D. Réformes structurelles favorables à un accroissement de la productivité et à une accélération de la diversification de l'économie sous l'impulsion du secteur privé

En plus de réformes des partenariats public-privé et des entreprises publiques qui devraient bénéficier à la croissance, le programme envisage d'autres réformes structurelles de nature à améliorer le climat des affaires, favoriser l'égalité entre les sexes, consolider l'inclusion et la stabilité financières, et promouvoir un verdissement de l'économie.

Améliorer le climat des affaires

35. Le climat des affaires reste difficile au Cameroun (MPEF, §§ 27, 50, 51). Des faiblesses sont recensées dans le commerce international, le paiement des taxes et impôts, la protection des droits de propriété, l'exécution des contrats et le fonctionnement du système judiciaire. Les autorités entendent augmenter la productivité et libérer le potentiel du secteur privé : i) en améliorant les conditions du dialogue entre le secteur public et le secteur privé ; ii) en rendant opérationnel le guichet unique, de façon à améliorer l'enregistrement des titres de propriété ; iii) en réduisant le montant minimal du capital entièrement libéré auquel sont soumises les sociétés à responsabilité limitée, en le faisant passer de 100 000 à 5 000 francs CFA ; iv) en dématérialisant les différentes étapes de la fondation d'une entreprise, de l'octroi des permis et du paiement des impôts et taxes ; v) en modifiant la loi fixant les incitations à l'investissement votée en 2013, pour remédier aux conséquences négatives imprévues qu'elle entraîne pour la concurrence et l'assiette fiscale. Les autorités comptent également alléger les contraintes qui pèsent sur le secteur privé en matière d'exécution des contrats et de protection des investisseurs et de leurs droits de propriété.

Promotion de l'égalité entre les sexes¹⁰

36. La promotion et la protection des droits des femmes, ainsi que la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, ont certes fait des progrès au Cameroun, mais des disparités subsistent (MPEF, § 53). En 2010, le Cameroun a promulgué une circulaire prévoyant d'inclure les questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les programmes publics. Il est également signataire de conventions internationales dans ce domaine. Cependant, le Cameroun continue de se classer au-dessous de la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure à l'indice mondial de l'écart entre les femmes et les hommes¹¹. Les autorités vont continuer de promouvoir l'égalité entre les sexes, notamment en se dotant d'outils permettant d'inclure cette question dans l'établissement de leur budget. De plus, elle se sont engagées à modifier certaines lois et politiques à caractère discriminatoire, afin d'encourager l'entrepreneuriat des femmes, notamment en accélérant les consultations avec les banques en vue de faciliter l'accès des femmes au crédit.

¹⁰ Cameroun, IMF Selected Issues Papers, Country Report No. 18/256, June 2018.

¹¹ Cet indice mesure les disparités existant entre les femmes et les hommes dans quatre domaines essentiels : participation à la vie économique et débouchés, niveau d'instruction, santé et survie, et autonomisation politique.

Consolider la stabilité et l'inclusion financières

37. Le système bancaire est de plus en plus fragile. La rentabilité globale est restée plus ou moins stable, mais le risque de crédit augmente. Le ratio des prêts improductifs a augmenté pour atteindre 16 % en 2020 (contre 12,8 % en 2019), malgré la décision prise en juillet 2020 par la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) de modifier la définition des prêts improductifs pour aider les banques à reporter dans le temps les pertes liées à la pandémie, tandis que le taux de provisionnement est plus ou moins stable, à 90 %. Si le ratio de fonds propres du secteur bancaire pris dans son ensemble est toujours assez solide, un petit nombre de banques de taille modeste (qui représentent 16 % des actifs du secteur) sont insolvables ou manquent de fonds propres. Les ratios de liquidité se sont améliorés du fait de la forte croissance des dépôts et de l'augmentation des avoirs en espèces et en titres de dette souveraine. L'exposition des banques aux États de la CEMAC est passée de 18,4 % à 25,6 % des actifs entre fin 2019 et fin 2020, ce qui fait redouter un possible évincement du crédit au secteur privé¹². Les banques sont également exposées à des risques de concentration élevés.

38. Les autorités s'efforcent de continuer de faire avancer le plan de réduction des prêts improductifs, d'aligner les plans de restructuration des banques sur les meilleures pratiques en la matière, et de veiller à ce que la restructuration en cours de la dette de la SONARA permette aux banques de fournir du crédit (MPEF, § 40-44). Pour ce faire, elles devront rendre opérationnel le registre des garanties mobilières créé en 2019, et faire appliquer la loi de 2019 autorisant les banques à effacer de leurs bilans d'anciens prêts improductifs. En outre, les autorités veilleront à ce que les plans de restructuration épargnent autant que faire se peut les finances publiques, en s'assurant que les actionnaires historiques des banques concernées essuient les pertes et procèdent à des recapitalisations dans les meilleurs délais, dans le respect du critère d'aptitude et d'honorabilité défini par la COBAC. Les recapitalisations devront intervenir dans les trois ans, conformément aux règles définies par la COBAC. La restructuration en cours de la dette de la SONARA ne doit pas porter atteinte au ratio de couverture des actifs bancaires et doit tenir compte des besoins de financement à long terme de l'économie, ce qui pourrait se faire grâce à une exemption provisoire du ratio prudentiel de couverture des actifs fixes. Ce ratio doit faire l'objet d'un suivi rigoureux pour chaque banque, au fur et à mesure que la dette de la SONARA est amortie¹³.

39. Il est indispensable de renforcer l'inclusion financière pour réduire la pauvreté et favoriser une croissance inclusive, en s'appuyant sur les initiatives régionales en la matière (MPEF, § 45-46). En 2017, seuls 35 % des Camerounais avaient accès à des services financiers, contre 58 % en moyenne dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Pour avancer plus rapidement dans ce domaine sans compromettre la stabilité et l'intégrité du système financier, les autorités pourraient notamment : i) continuer de promouvoir les paiements mobiles, notamment en

¹² Si le crédit aux entreprises privées a bien augmenté de 3,5 % en 2020, sa part dans le total du crédit a baissé de 4,6 points de pourcentage. Au cours de la même période, la part du crédit aux administrations et aux entreprises publiques a augmenté de 5 %. Le crédit aux entreprises a baissé de 25 % en 2020.

¹³ D'après des estimations préliminaires des services du FMI, 60 % des fonds propres du secteur bancaire sont détenus par des banques qui ne devraient pas avoir besoin de bénéficier d'une exemption au-delà d'une année ; seule une banque, représentant un peu moins de 10 % des fonds propres du secteur, risque de ne pas être capable de respecter ce ratio à plus long terme.

intervenant sur le plan réglementaire et en nouant des partenariats avec les banques ; ii) à l'intention des PME : poursuivre la réforme du modèle économique de la Banque camerounaise des petites et moyennes entreprises, achever la mise en place du registre des garanties mobilières, ouvrir des centrale des risques conformément à la stratégie régionale, consolider la Centrale des bilans et des risques, mettre au point des régimes d'affacturage, et prendre un certain nombre d'autres initiatives en faveur des jeunes entreprises ; iii) à l'intention des particuliers : mettre en place une campagne d'éducation financière, établir des cadastres, concevoir des produits financiers de nature à encourager l'épargne et l'emprunt à bon escient, mettre en place une protection du consommateur, et prendre en compte les aspects déontologiques.

Promouvoir l'économie verte : atténuer le changement climatique et s'y adapter

40. Les autorités ont pris des mesures visant à encourager la gestion durable des ressources naturelles variées du Cameroun, à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter (MPEF, § 52). Chaque année, environ 320 000 Camerounais sont touchés par des catastrophes climatiques¹⁴. La SND-30 prévoit plusieurs types de mesures pour i) encourager des pratiques culturelles durables, ii) promouvoir les initiatives de reforestation et limiter les exportations sylvicoles ; iii) favoriser l'adoption de nouvelles pratiques et de nouvelles technologies permettant une utilisation raisonnée des eaux de surface et souterraines, iv) combattre de manière plus déterminée la désertification, la dégradation des sols et la pollution liée aux déchets industriels, et v) rendre opérationnels les systèmes responsable du suivi, de la prévention et de l'adaptation aux effets du changement climatique.

41. Le FMI appuiera les efforts des autorités dans ce domaine, notamment par son rôle catalyseur. Le FMI pourrait fournir aux autorités une assistance technique pour leur permettre de mesurer les risques budgétaires et d'évaluer les ressources nécessaires à la mise en place de plans d'atténuation, et les encourager à mettre en œuvre des politiques publiques et à mobiliser des ressources intérieures en faveur d'une croissance verte. Par ailleurs, le FMI continuera de promouvoir l'aide financière en faveur du Cameroun. Le pays bénéficie déjà de programmes extérieurs d'envergure, comme le projet de développement des villes inclusives et résilientes soutenu par la Banque mondiale, ou encore le projet pour une exploitation durables des ressources environnementales et forestières du Cameroun, appuyé par l'Allemagne.

MODALITES DU PROGRAMME

42. Les autorités ont sollicité la mise en place d'accords triennaux au titre du MEDC et de la FEC. Le Cameroun aura besoin de financements extérieurs pendant toute la durée du programme. Le déficit de financement pour la période 2021-24 est estimé à un peu moins de 1 000 milliards de

¹⁴ Le littoral camerounais est menacé par l'élévation du niveau des mers, les zones sahéliennes sont frappées par des sécheresses, et des inondations mettent en péril les infrastructures et les moyens d'existence des populations. Par ailleurs, les écosystèmes forestiers du Cameroun subissent la pression conjuguée de la croissance démographique, des mouvements migratoires, de la demande croissante de bois de chauffe, du braconnage et de l'exploitation forestière illégale. Afin de mieux s'adapter et résister aux bouleversements climatiques, le Cameroun a adopté en 2015 un Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNACC), avant de ratifier l'Accord de Paris l'année suivante.

francs CFA (1,9 milliard de dollars), soit 4,2 % du PIB de 2021 : il tient en partie à la nécessité d'accumuler des réserves et de couvrir les coûts de la campagne de vaccination et les besoins d'investissements publics à moyen terme. Ce déficit diminuera progressivement, de 800 millions de dollars (1,8 % du PIB) en 2021 à 200 millions de dollars (0,3 % du PIB) en 2024, grâce à la consolidation budgétaire et à la mise en œuvre de réformes structurelles.

43. Le rôle mobilisateur du FMI est essentiel pour que le Cameroun obtienne les financements extérieurs dont il a besoin (tableau 4 du texte). Les entretiens avec des donateurs ont confirmé que l'action du FMI est importante dans leur décision d'accorder des financements au pays.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total des besoins de financement	2021	1640	1718	1796	1851	2007
Déficit du compte courant	964	915	936	941	903	863
Amortissement de la dette extérieure CGE	733	503	580	571	593	643
Accumulation de réserves brutes (+ = augmentation)	324	222	203	284	355	501
Sources de financement	1584	1380	1495	1700	1851	2007
Compte de capital	30	32	34	37	39	42
Compte d'opérations financières	1553	1348	1461	1664	1812	1964
Déficit de financement	437	260	223	96	0	0
Sources de financ. supplémentaire/exceptionnel	437	260	223	96	0	0
Financement du FMI	161	85	86	43	0	0
<i>Accord FEC prévu</i>	54	28	29	14	0	0
<i>Accord MEDC prévu</i>	107	57	57	29	0	0
Aide budgétaire (hors FMI)	110	174	137	53	0	0
<i>BAfD</i>	0	53	53	0	0	0
<i>Banque mondiale</i>	79	106	53	53	0	0
<i>France</i>	0	0	0	0	0	0
<i>UE</i>	16	0	16	0	0	0
<i>Autres</i>	15	15	15	0	0	0
Financement exceptionnel	166	0	0	0	0	0
<i>ISSD</i>	166	0	0	0	0	0
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0

Sources : autorités camerounaises ; estimations des services du FMI.

44. Les services du FMI proposent de conclure avec le Cameroun des accords triennaux au titre du MEDC et de la FEC, pour un accès combiné équivalant à 175 % de sa quote-part (483 millions de DTS ou 690 millions de dollars). Eu égard à l'accès du Cameroun au marché euro-obligataire, les services du FMI proposent une combinaison de ressources pour un total de 483 millions de DTS (175 % de la quote-part), dont 161 millions de DTS (58,3 % de la quote-part) au titre de la FEC et 322 millions de DTS (116,7 % de la quote-part) au titre du MEDC. L'accès cumulé au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (RPC) atteindra un maximum de 293,3 % de la quote-part en décembre 2022, tandis que l'exposition combinée au titre du fonds fiduciaire RPC et du compte des ressources générales atteindra un maximum de 403,5 % de la quote-part en juin 2024. Les financements seront décaissés sous forme de soutien budgétaire,

étant donné la nature de l'architecture institutionnelle régionale, et permettront au Cameroun de se constituer des marges budgétaires et extérieures.

- Le programme proposé contribuera à renforcer notablement et durablement la position de la balance des paiements, en favorisant une rapide stabilisation macroéconomique qui cadre avec une croissance et une réduction de la pauvreté vigoureuses et pérennes. Les ressources apportées par le FMI serviront au financement budgétaire de politiques de nature à résoudre les difficultés de balance des paiements rencontrées par le Cameroun.
- Les décaissements au titre du MEDC et de la FEC seront d'abord versés à la banque centrale, puis rétrocédés par cette dernière à l'État camerounais, comme cela se fait d'ordinaire lorsque le pays bénéficiaire appartient à une union monétaire.
- Le Cameroun présente un risque élevé de surendettement, même si, selon l'évaluation des services du FMI, sa dette reste viable et devrait diminuer à terme (§ 32).

45. La capacité de remboursement du Cameroun reste adéquate. À l'issue de décaissements à hauteur de 75 % de la quote-part du pays en 2021, l'exposition du FMI au Cameroun devrait atteindre 2,9 % du PIB du pays à la fin de l'année et culminerait à 3,1 % du PIB en 2022 (tableau 5). L'encours total de crédit du FMI au Cameroun est élevé par rapport à la quote-part du pays, mais il reste conforme à celui de pays comparables s'il est rapporté au PIB ou au total de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. Les rachats prévus à partir de 2023 plafonneront la croissance de l'encours net de crédit à 0,2 point de PIB pendant le programme. Les ratios du total des obligations envers le FMI à la quote-part du pays, à son PIB, à ses recettes, à ses réserves et à ses exportations augmenteront rapidement à partir de la troisième année du programme, et resteront longtemps bien au-dessus des valeurs médianes observées pour les accords conclus par le passé au titre du fonds fiduciaire RPC (graphique 3). Les remboursements annuels culmineront à 0,4 % du PIB en 2027, et représenteront alors 23,1 % du total du service de la dette. Il s'agira de maintenir l'accès aux ressources au titre des accords dans les limites normales et d'exploiter le rôle catalyseur du FMI sur le plan du financement pour limiter les risques. Étant donné la part du Cameroun dans les réserves de la BEAC, sa capacité à rembourser le FMI influe directement sur la capacité d'autres pays de la CEMAC à rembourser le FMI. Le programme est intégralement financé. Des engagements fermes ont été donnés pour la période de 12 mois qui prend fin en juillet 2022, et les perspectives de financement sont encourageantes pour la suite.

46. Le programme propose de concentrer les décaissements en début de période (tableau 7). Un décaissement en début de période se justifie, car la pandémie pèsera lourdement sur les comptes extérieurs au début du programme, il faudra couvrir le coût des vaccins et financer d'autres dépenses liées à la lutte contre la pandémie, et les réserves diminueront. Un montant équivalant à 45 % de la quote-part sera décaissé aussitôt que le programme aura été approuvé, suivi par un décaissement de 30 % de la quote-part dès l'achèvement de la première revue (soit 75 % de la quote-part en 2021) ; par la suite, l'équivalent de 20 % de la quote-part sera versé à l'issue de chaque revue ultérieure. Les craintes concernant cette concentration des décaissements en début de période sont atténuées par la conception du programme et le bilan satisfaisant des autorités sur le plan de mise en œuvre des engagements qu'elles avaient pris à l'occasion de précédents accords au

titre du MEDC et de la FEC, et l'aide considérable des donateurs, dont une part dépendra des résultats atteints dans le cadre du programme. La liste des repères structurels comporte 19 mesures pour la première année du programme, dont quatre mesures préalables et huit mesures à mettre en œuvre avant la fin décembre 2021.

47. Le suivi des résultats du programme sera effectué deux fois par an et se fondera sur des critères de réalisation quantitatifs semestriels et continus, des objectifs indicatifs trimestriels et des repères structurels. Des repères structurels importants d'un point de vue macroéconomique et axés sur la réalisation des objectifs du programme sont envisagés. Ces repères structurels prolongent les engagements pris au titre de la FCR : i) publication d'un rapport sur la mise en œuvre des dépenses associées à la COVID-19 au cours de l'exercice budgétaire 2020 (*mesure préalable*) ; ii) publication sur le site internet de l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP) d'un tableau présentant les résultats des contrats relatifs aux marchés passés dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et conclus entre le 20 octobre 2020 et la fin juin 2021, et faisant apparaître les propriétés bénéficiaires et les adjudicataires (*mesure préalable*) ; iii) remise aux services du FMI, au Premier ministre, au Sénat et à l'Assemblée nationale de l'audit des dépenses associées à la COVID-19 au cours de l'exercice 2020, effectué par la Chambre des comptes de la Cour suprême (*mesure préalable*) ; publication des résultats de ce même audit (*repère structurel* pour fin décembre 2021). Pour ce qui concerne les critères de réalisation quantitatifs se rapportant à la dette, si une gestion active de sa dette permet au Cameroun d'améliorer la classification de son risque, les services du FMI modifieront les éléments de conditionnalité du programme conformément à la politique de plafonds d'endettement.

48. La BEAC a fourni des assurances actualisées sur les avoirs extérieurs nets de fin juin 2021 et de fin décembre 2021¹⁵. La BEAC a réitéré son engagement à mettre en œuvre une politique monétaire adaptée, conjointement avec les États membres procédant à des ajustements budgétaires convenus dans le cadre de programmes appuyés par le FMI, afin de favoriser l'accumulation de réserves extérieures, notamment en relevant son taux directeur dans le cas où les réserves venaient une fois encore à connaître une chute notable. Parmi les mesures correctives propices à la constitution de réserves, la BEAC prévoit : i) d'adapter la gestion des liquidités et de reprendre les absorptions de liquidités en vue d'en réduire les excédents, de stimuler le marché interbancaire et d'améliorer la transmission de la politique monétaire ; ii) de mettre fin à son programme d'achat de titres publics en septembre 2021. La BEAC continuera également d'œuvrer en vue de l'exécution effective de la réglementation des changes, en achevant de fixer, d'ici la fin de l'année 2021, les dispositions particulières qui doivent s'appliquer au secteur de l'extraction des ressources naturelles. Les assurances fournies au niveau régional sur les avoirs extérieurs nets régionaux sont déterminantes pour le succès du programme du Cameroun, et aideront à renforcer la viabilité extérieure de la région.

49. La BEAC a appliqué les recommandations prioritaires de l'évaluation du dispositif de sauvegardes menée en 2017. La BEAC a également rendu publics ses états financiers vérifiés pour l'exercice budgétaire 2019, en se conformant pleinement aux normes internationales d'information

¹⁵ Voir la consultation régionale et l'examen des politiques communes de la CEMAC à l'appui des programmes de réforme des pays membres

financière IFRS. Dans le cadre de la politique du FMI en matière de sauvegardes et conformément au cycle quadriennal d'évaluation des sauvegardes des banques centrales régionales, une évaluation actualisée des sauvegardes de la BEAC devrait être réalisée. Les décaissements au titre du MEDC et de la FEC seront déposés sur les comptes du Trésor camerounais auprès de la BEAC.

50. Les accords proposés au titre du MEDC et de la FEC permettront de couvrir 38 % des besoins de financement du Cameroun, et devraient aider à mobiliser des financements supplémentaires de la part d'institutions financières internationales (tableau 5 du texte).

L'assistance proposée au Cameroun au titre du MEDC et de la FEC joue un rôle essentiel pour s'assurer que le pays puisse disposer de financements supplémentaires qui lui permettront de combler son déficit de financement extérieur. Le total des décaissements du FMI couvrirait 39 % du déficit de financement estimé en 2021, et 33 % en 2022.

51. La stratégie de développement des capacités en faveur du Cameroun s'attache à faciliter la mise en œuvre des réformes qui étayent ce programme (annexe V). Dans l'ensemble, le Cameroun a appliqué de manière satisfaisante les recommandations formulées dans le cadre de l'assistance technique. La pandémie ayant fait évoluer les besoins et les modes de travail (missions à distance), une stratégie révisée de développement des capacités a été évoquée avec les autorités.

Tableau 5 du texte. Cameroun : déficit de financement extérieur								
	2021	2022	2023	2024	Total (Mds FCFA)	Total (Mio DTS)	% de l'écart	% quote-part ¹
Écart de financement	437	260	223	96	1015	1307	100	474
Financement du FMI	161	85	86	43	375	483	37	175
Accord FEC prévu	54	28	29	14	125	161	12	58
Accord MEDC prévu	107	57	57	29	250	322	25	117
Appui budgétaire d'autres bailleurs	110	174	137	53	474	611	47	221
BAfD	0	53	53	0	106	137	10	50
Banque mondiale	79	106	53	53	291	375	29	136
France	0	0	0	0	0	0	0	0
UE	16	0	16	0	32	41	3	15
Autres	15	15	15	0	45	58	4	21
Allègement de dette	166	0	0	0	166	213	16	77
ISSD (net) ²	166	0	0	0	166	213	16	77
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : estimations et projections des services du FMI.
1/ La quote-part du Cameroun est actuellement de 276,0 millions de DTS.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

52. Après avoir bénéficié en 2020 de deux décaissements au titre de la FCR, les autorités ont sollicité de nouveaux accords au titre de la FEC et du MEDC en vue d'accélérer la croissance et de la rendre plus inclusive, ainsi que de diversifier les exportations. Ces nouveaux accords aideront le pays à satisfaire ses besoins persistants de financement de la balance des

paiements et appuieront le programme de réformes des autorités. Le programme repose sur cinq piliers : i) limiter et surmonter les conséquences de la pandémie, tout en assurant la viabilité macroéconomique ; ii) améliorer la gouvernance, accroître la transparence et renforcer les mesures de lutte contre la corruption ; iii) accélérer les réformes de modernisation des administrations douanière et fiscale, augmenter les recettes, améliorer la gestion des finances publiques et l'efficacité des investissements publics, et limiter les risques associés aux entreprises publiques ; iv) améliorer la gestion et la viabilité de la dette ; v) mettre l'accent sur les réformes structurelles propices à la diversification économique et à la résilience du secteur financier.

53. Les services du FMI saluent l'adoption de la loi de finances rectificative, qui inclut les mesures prises pour contrer les effets de la pandémie. Cependant, les autorités doivent continuer de suivre attentivement les risques budgétaires potentiels afin de limiter de nouvelles pertes de recettes. Si des risques se matérialisaient, les autorités devraient se tenir prêtes à prendre des mesures d'urgence supplémentaires, notamment en révisant les priorités parmi les dépenses dans les domaines qui entraveront le moins la lutte contre la pandémie, tout en protégeant les dépenses en faveur des groupes les plus vulnérables.

54. Il est essentiel de tenir le cap de la consolidation budgétaire afin de reconstituer des marges budgétaires et extérieurs. Les services du FMI souscrivent à l'objectif des autorités consistant à retrouver la trajectoire de consolidation budgétaire une fois que la crise s'atténuera afin de préserver la viabilité de la dette et de garantir une reprise vigoureuse et inclusive, conformément au programme national de réformes à moyen terme. Le programme s'attachera à élargir la base de recettes non pétrolières, à réduire les exonérations fiscales discrétionnaires, à combattre la fraude et l'évasion fiscales, ainsi qu'à améliorer le fonctionnement des administrations fiscale et douanière. L'achèvement de la réforme du compte unique du Trésor et la réduction du recours aux interventions directes et aux procédures d'exception en matière de dépenses contribueront à améliorer la gestion de la trésorerie et l'exécution du budget, ainsi qu'à rendre les finances publiques plus transparentes et les budgets plus crédibles.

55. Il reste prioritaire de s'attaquer d'urgence aux risques financiers et budgétaires associés aux entreprises publiques. Les services du FMI engagent les autorités à redoubler d'efforts pour restructurer sans délai la SONARA, en se reposant sur une analyse détaillée des coûts et des avantages des différentes possibilités. Pour atténuer les risques conditionnels, il est essentiel d'achever en temps voulu les audits prévus de quatre grandes entreprises publiques et d'apurer les dettes croisées entre les entreprises publiques et l'État, ainsi que les arriérés de ce dernier.

56. Étant donné que le Cameroun présente un risque élevé de surendettement, il reste indispensable de renforcer la gestion de la dette publique et de limiter les emprunts non concessionnels. Les services du FMI saluent l'engagement des autorités à limiter les emprunts non concessionnels à des projets essentiels sur le plan macroéconomique pour lesquels aucun financement concessionnel n'est disponible et soulignent qu'il importe de mener une politique d'emprunt prudente, de mettre en œuvre fermement des réformes budgétaires structurelles et de réduire les risques associés aux entreprises publiques pour assurer la viabilité de la dette.

57. Il sera essentiel que les autorités s'engagent résolument à accroître la transparence, à améliorer la gouvernance et à réduire les risques de corruption. Pour libérer le potentiel de croissance du Cameroun, il est essentiel de prendre des mesures supplémentaires pour améliorer le climat des affaires, l'efficacité des investissements et l'accès aux services financiers ; en parallèle, les autorités doivent œuvrer avec détermination pour protéger les titres de propriété et les droits des investisseurs, et pour faire respecter effectivement la législation anti-corruption. Les autorités ont pour objectif de rendre publics les résultats des contrats relatifs aux marchés passés dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et conclus entre le 20 octobre 2020 et la fin juin 2021 (mesure préalable). En outre, elles comptent remettre aux services du FMI, au Premier ministre, au Sénat et à l'Assemblée nationale les conclusions de l'audit des dépenses associées à la COVID-19 au cours de l'exercice 2020 effectué par la Chambre des comptes de la Cour suprême, publier ce rapport d'audit d'ici la fin décembre 2021 (*repère structurel*) et rendre public un rapport sur l'exécution des dépenses associées à la COVID-19 au cours de l'exercice budgétaire 2020 (*mesure préalable*).

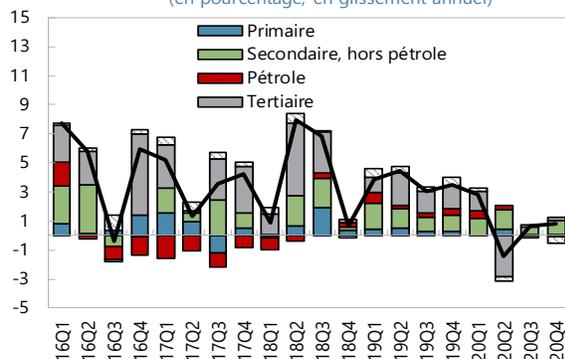
58. Compte tenu de la solidité du programme, des mesures correctives prises par la BEAC et des assurances contenues dans le document de référence de juin 2021 sur l'ensemble de l'Union, les services du FMI souscrivent à la demande d'assistance des autorités au titre du MEDC et de la FEC pour un montant représentant 175 % de la quote-part du Cameroun. Les services du FMI proposent que l'achèvement de la première revue des accords au titre du MEDC et de la FEC soit subordonné à la mise en œuvre d'assurances essentielles à l'échelle de l'Union, comme le prévoit le document de référence de juin 2021 sur l'ensemble de l'Union. Ces assurances sont déterminantes pour le succès du programme du Cameroun et aideront à renforcer la viabilité extérieure de la région.

Graphique 1. Cameroun : évolution du secteur réel, 2016-21

La croissance s'est contractée à cause de la pandémie, sous l'effet d'un fort repli du secteur tertiaire...

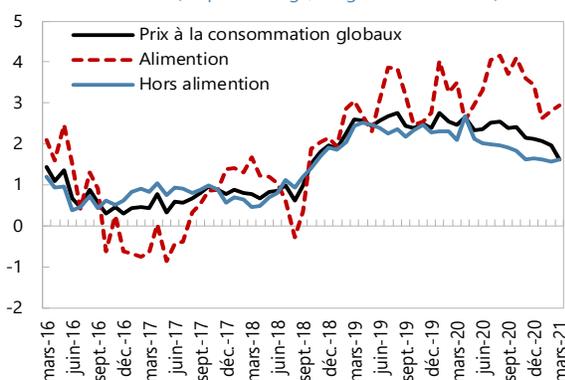
... tandis que les exportations et la consommation ont diminué, les confinements se poursuivant.

Composition de la croissance, 2016T1–20T4
(en pourcentage, en glissement annuel)



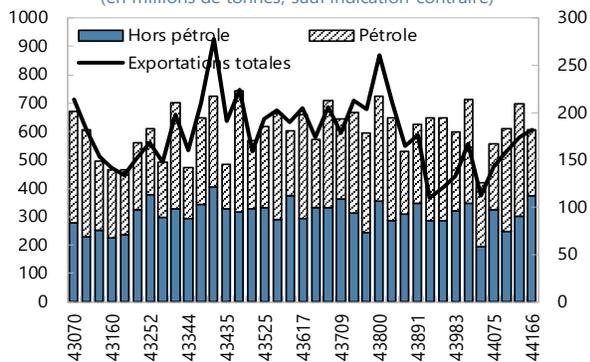
L'inflation est restée modérée...

Indices des prix à la consommation, 2016M3–21M3
(en pourcentage, en glissement annuel)

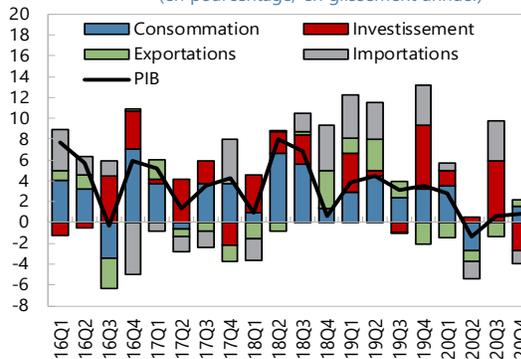


Les exportations ont diminué...

Volume des exportations, 2017M12–20M12
(en millions de tonnes, sauf indication contraire)

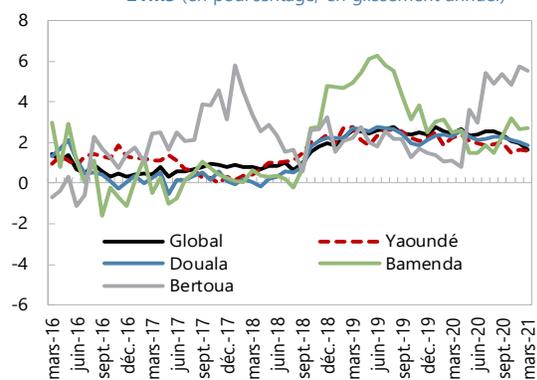


Composition de la croissance, 2016T1–20T4
(en pourcentage, en glissement annuel)



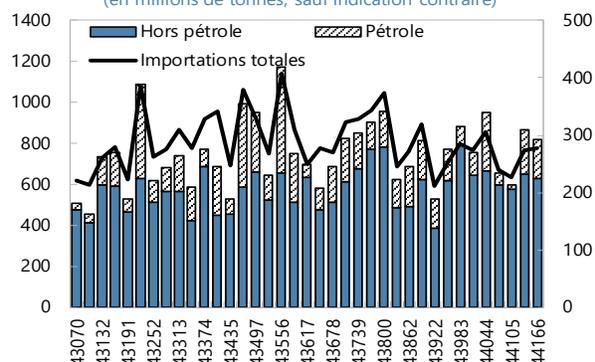
... avec toutefois de fortes disparités régionales.

Indices des prix à la consommation, 2016M3–21M3
(en pourcentage, en glissement annuel)



... et les importations ont baissé dans la même mesure

Volume des importations, 2017M12–20M12
(en millions de tonnes, sauf indication contraire)



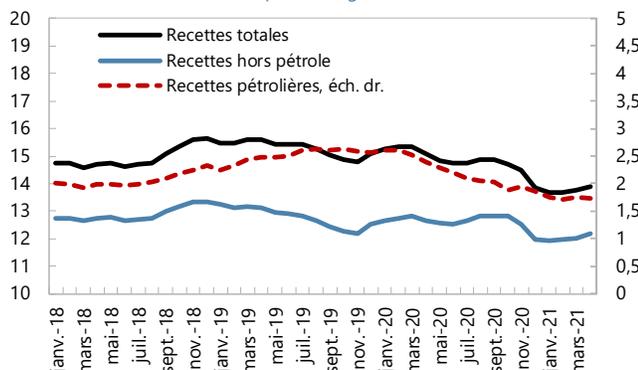
Sources : autorités camerounaises ; BEAC ; calculs des services du FMI.

Graphique 2. Cameroun : évolution budgétaire, 2016-21

Les recettes non pétrolières se sont amoindries...

Recettes et leur composition, 2018M1-21M4

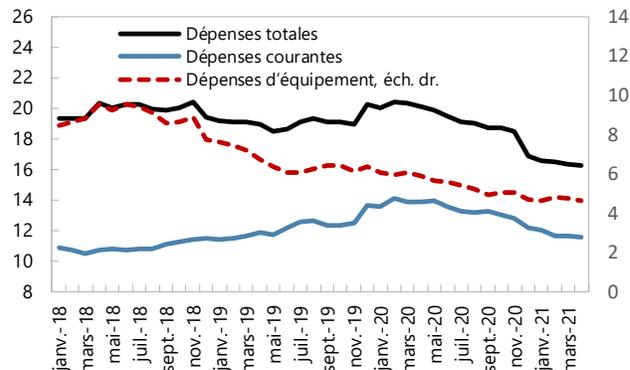
(total sur 12 mois en pourcentage du PIB sur 12 mois)



... et les dépenses d'équipement ont diminué.

Dépenses et leur composition, 2018M1-21M4

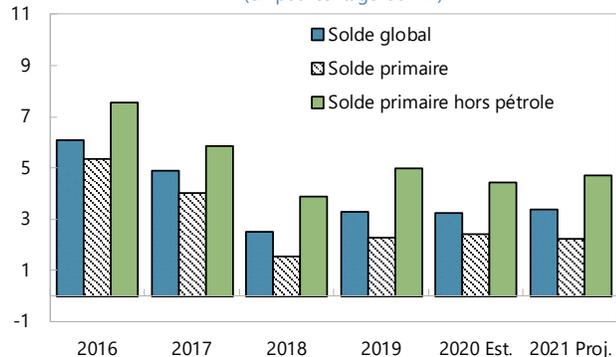
(total sur 12 mois en pourcentage du PIB sur 12 mois)



Le déficit des finances publiques s'est creusé en raison de la riposte à la pandémie...

Déficit budgétaire, 2016-21 (proj.)

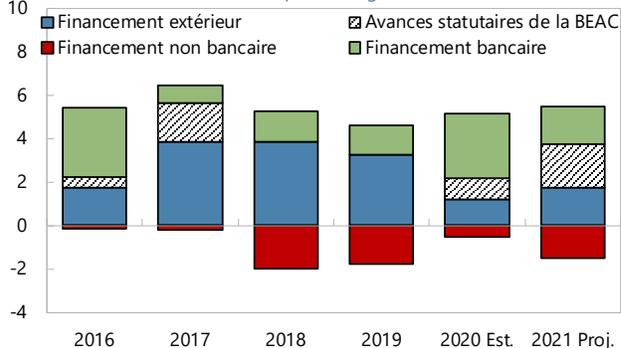
(en pourcentage du PIB)



... avec un recours accru au financement extérieur net.

Financement, 2016-21 (proj.)

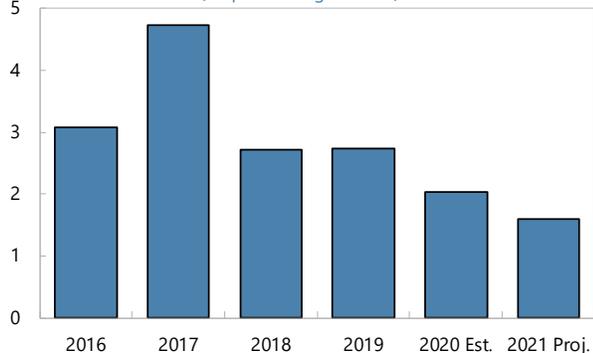
(en pourcentage du PIB)



Les obligations impayées de l'État diminuent...

Obligations impayées de l'État, 2016-21 (proj.)

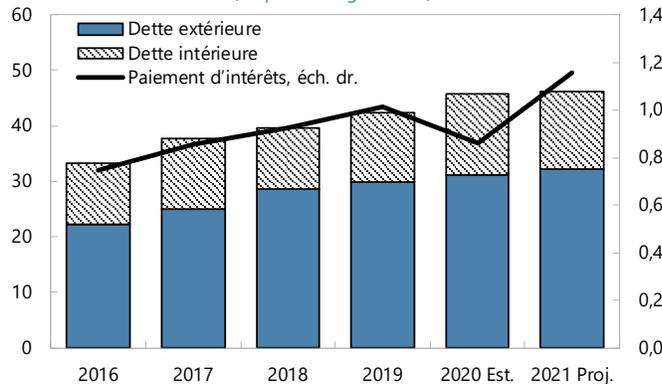
(en pourcentage du PIB)



...et la dette publique continue d'augmenter.

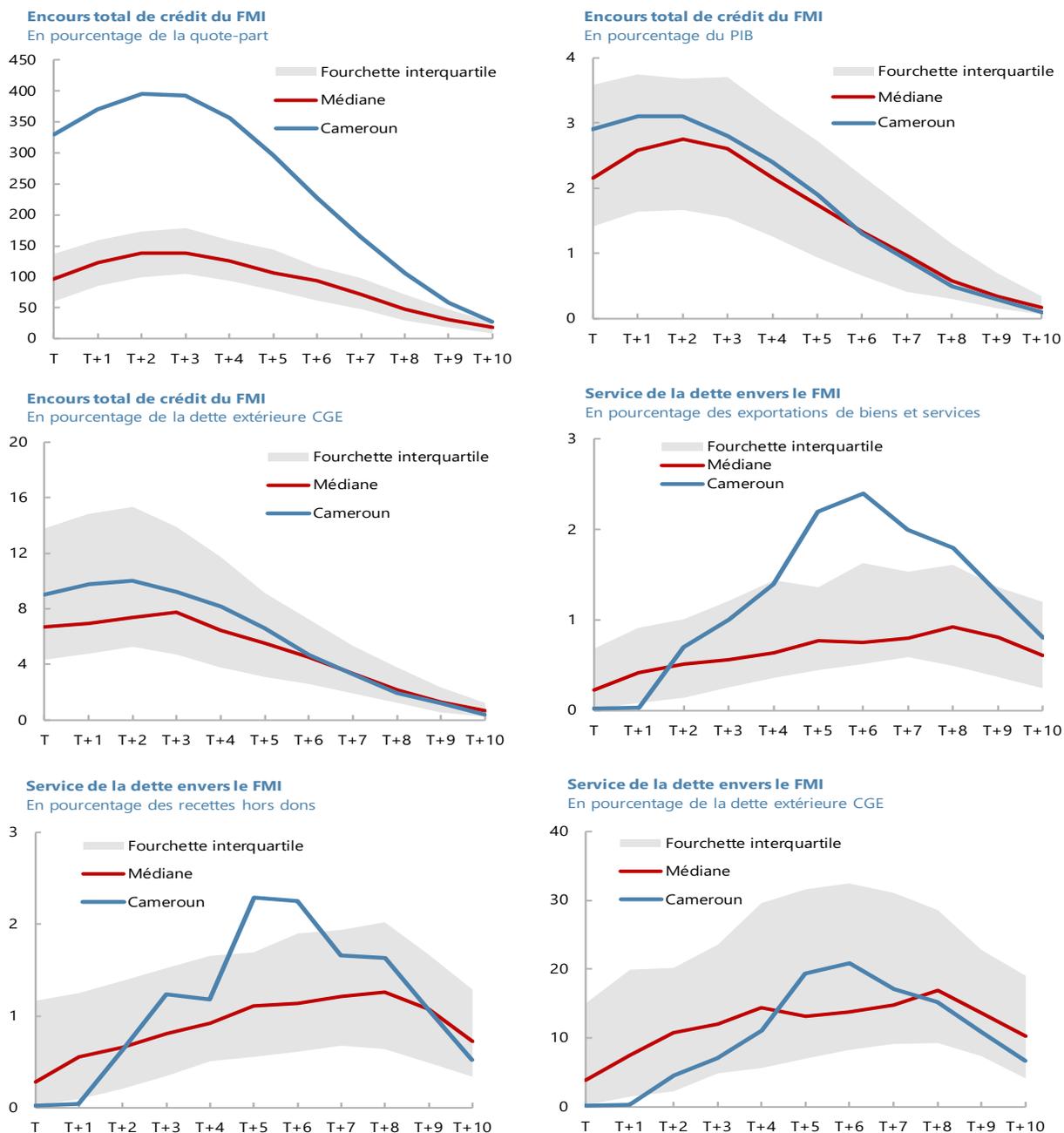
Dette publique et paiement d'intérêts, 2016-21 (proj.)

(en pourcentage du PIB)



Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

Graphique 3. Cameroun : indicateurs de crédit du FMI et comparaison avec les accords au titre du fonds fiduciaire RPC donnant accès aux tranches supérieures de crédit



Sources principales : rapports des services du FMI ; outil de recherche de données financières du FMI ; calculs des services du département financier.

Notes :

1. Les fourchettes interquartiles et la médiane se fondent sur tous les accords au titre du fonds fiduciaire RPC donnant accès aux tranches supérieures de crédit (y compris financement mixte) entre 2010 et 2020.
2. Pour les pays ayant plusieurs accords, ceux-ci sont enregistrés individuellement dans la base de données.
3. La période **T** indique l'année d'approbation de l'accord (groupe témoin) ou l'année de demande d'accord (pays manifestant son intérêt).
4. CGE = contracté ou garanti par l'État.

Tableau 1. Cameroun : principaux indicateurs économiques et financiers, 2019-26
(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(variation annuelle en %, sauf indication contraire)							
Comptes nationaux et prix								
PIB à prix constants	3,7	-1,5	3,6	4,6	4,9	5,3	5,4	5,6
PIB pétrolier à prix constants	8,5	2,6	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,5
PIB non pétrolier à prix constants	3,5	-1,8	3,8	4,8	5,2	5,5	5,6	5,8
Déflateur du PIB	2,5	2,0	2,0	1,9	2,0	1,8	2,1	2,0
PIB nominal (aux prix du marché, en milliards de FCFA)	22.855	22.955	24.265	25.865	27.687	29.670	31.922	34.359
Pétrolier	935	663	947	887	888	889	892	897
Non pétrolier	21.920	22.292	23.318	24.977	26.798	28.780	31.030	33.462
Prix à la consommation (moyenne)	2,5	2,4	2,3	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0
Prix à la consommation (fin de période)	2,4	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Monnaie et crédit								
Monnaie au sens large (M2)	6,5	12,1	8,4	8,2	8,3	9,0	9,5	7,6
Avoirs extérieurs nets 1/	5,7	-0,2	2,6	2,8	2,7	4,3	5,0	6,7
Avoirs intérieurs nets 1/	0,8	12,4	5,8	5,5	5,6	4,8	4,5	1,0
Crédit intérieur au secteur privé	1,4	1,1	3,3	4,9	6,2	7,4	7,5	7,7
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Épargne et investissement								
Épargne nationale brute	26,1	22,9	24,9	27,1	28,6	30,1	31,7	33,4
Investissement intérieur brut	30,4	26,6	28,9	30,7	32,0	33,2	34,6	35,9
Investissement public	7,0	5,1	5,6	6,1	6,3	6,6	6,8	7,4
Investissement privé	23,4	21,5	23,3	24,5	25,6	26,7	27,8	28,5
Opérations de l'administration centrale								
Total des recettes (dons compris)	15,7	13,7	14,6	15,5	15,8	16,4	16,9	17,5
Recettes pétrolières	2,6	1,9	2,2	2,1	1,9	1,7	1,6	1,4
Recettes non pétrolières	12,5	11,7	12,1	13,0	13,6	14,3	15,0	15,8
Recettes non pétrolières (en % du PIB non pétrolier)	13,1	12,0	12,6	13,4	14,0	14,7	15,4	16,2
Total des dépenses	19,0	17,0	17,9	18,0	17,7	18,0	17,9	18,6
Solde budgétaire global (base ordonnancements)								
Dons non compris	-3,9	-3,4	-3,7	-2,9	-2,2	-2,0	-1,3	-1,4
Dons compris	-3,3	-3,3	-3,4	-2,5	-1,8	-1,6	-0,9	-1,1
Solde budgétaire global (base caisse)								
Dons non compris	-3,4	-3,8	-4,1	-3,4	-2,7	-2,3	-1,3	-1,4
Dons compris	-2,9	-3,6	-3,8	-3,0	-2,3	-1,9	-1,0	-1,1
Solde primaire hors pétrole (base ordonnancements, en pourcentage du PIB non pétrolier)	-5,0	-4,4	-4,6	-3,9	-3,1	-2,7	-1,8	-1,9
Secteur extérieur								
Balance commerciale	-1,9	-1,6	-2,2	-2,5	-2,4	-2,3	-2,1	-1,8
Exportations de pétrole	5,7	3,6	5,1	4,6	4,2	4,0	3,8	3,7
Exportations non pétrolières	8,5	8,0	8,1	8,2	8,3	8,4	8,6	8,7
Importations	16,1	13,1	15,3	15,3	14,9	14,7	14,5	14,2
Solde des transactions courantes								
Dons officiels non compris	-4,7	-4,0	-4,4	-4,0	-3,7	-3,5	-3,1	-2,8
Dons officiels compris	-4,3	-3,7	-4,0	-3,5	-3,4	-3,2	-2,8	-2,5
Termes de l'échange	23,1	-5,6	-0,6	-6,0	-3,6	-2,9	-3,2	-3,3
Dettes publiques								
Encours de la dette publique	42,3	45,8	46,2	45,6	44,4	43,1	41,0	39,2
Dont : dette extérieure	29,9	31,1	32,3	31,8	31,3	30,6	29,9	29,3

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI, sur la base du PIB nominal mis à jour.

1/ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

Tableau 2 a. Cameroun : opérations de l'administration centrale, 2019-26
(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021		2022	2023	2024	2025	2026
		Est.	Budget	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total des recettes et dons	3.584	3.145	3.385	3.531	4.003	4.388	4.855	5.408	6.024
Total des recettes	3.451	3.110	3.278	3.466	3.898	4.284	4.749	5.299	5.911
Recettes du secteur pétrolier	585	428	393	536	538	523	509	506	491
Recettes du secteur non pétrolier	2.867	2.682	2.885	2.930	3.359	3.761	4.239	4.792	5.420
Impôts directs	729	732		626	762	896	1.051	1.230	1.448
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	129	136		147	156	169	178	190	196
Autres taxes sur les biens et services	1.451	1.277	1.866	1.462	1.676	1.884	2.087	2.317	2.583
Taxes sur le commerce international	393	349	805	509	559	573	636	726	844
Recettes non fiscales	164	189	214	187	207	239	287	329	349
Total des dons	133	35	107	65	105	104	107	109	112
Projets	50	20	30	30	32	34	37	39	42
Autre	83	14	77	34	73	70	70	70	70
Total des dépenses	4.338	3.894	4.079,7	4.353	4.648	4.894	5.338	5.700	6.393
Dépenses courantes	2.693	2.530	2.567,7	2.761	2.854	3.051	3.295	3.545	3.848
Traitements et salaires	1.016	1.014	1.069,8	1.070	1.146	1.218	1.296	1.384	1.493
Biens et services	706	734	706,9	782	797	870	950	1.041	1.141
Subventions et transferts	740	585	528,8	629	691	761	836	895	984
Intérêts	232	198	262,2	281	220	203	213	225	230
Extérieurs	177	138	197,0	215	154	144	151	158	158
Intérieurs	55	59	65,2	65	65	58	62	67	72
Dépenses d'équipement	1.594	1.161	1.352,0	1.352	1.584	1.753	1.949	2.155	2.544
Investissement financé sur ressources intérieures	625	630	583,2	583	733	867	974	1.102	1.411
Investissement financé sur ressources extérieures	927	515	733,8	734	813	847	933	1.007	1.086
Réhabilitation et participation	42	16	35,0	35	37	39	42	46	47
Prêts nets	51	42	-20,0	-20	-20	-20	-16	0	0
Dépenses liées à la COVID-19		161	100,0	119	74				
Achat et livraison de vaccins contre la COVID-19				81	76				
Fonds de promotion de la production locale			50,0	30	50	60	60		
Compte spécial supplémentaire pour la décentralisation			30,0	30	30	50	50		
Solde global (base ordonnancements)									
Dons non compris	-887	-784	-802	-887	-750	-610	-589	-401	-482
Dons compris	-754	-749	-695	-822	-645	-506	-483	-292	-369
Solde budgétaire de référence de la CEMAC	-951	-762	-922	-922	-726	-574	-503	-314	-384
Ajustement à la base caisse	103	-83	-67	-97,5	-141	-135	-85	-27	0
Ordonnements non exécutés (- = réduction)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instances de paiement et arriérés (- = réduction)	103	-83	-67	-98	-141	-135	-85	-27	0
dont arriérés (- = réduction)	110	-79	-17	-81	-56	-50	0	0	0
dont instances de paiement (- = réduction)	6	8	-50	0	-50	-50	-50	0	0
dont autres arriérés 1/	-14	-11	0	-17	-35	-35	-35	-27	0
Solde global (base caisse)									
Dons non compris	-785	-867	-869	-985	-890	-745	-674	-428	-482
Dons compris	-651	-832	-762	-920	-785	-641	-568	-319	-369
Financement	651	832	402	483	526	418	472	319	369
Financement extérieur net	740	273	309	421	241	265	375	450	532
Amortissement	-320	-222	-394	-733	-503	-547	-522	-517	-512
Tirages	1.060	495	703	1.153	744	813	897	968	1.044
Euro-obligation				450					
Financement intérieur net	-89	559	92	62	285	153	97	-132	-162
Système bancaire	315	685	380	424	355	305	275	235	230
Banque centrale				74	-20	-90	-133	-188	-210
Banques commerciales				350	375	395	408	424	440
Amortissement de la dette non structurée	-39	-117	-16	-16	-17	-17	-17	-5	-5
Autres financements intérieurs	-364	-9	-272	-345	-54	-135	-162	-362	-387
Écart de financement	0	0	360	437	260	223	96	0	0
Financement du FMI				161	85	86	43	0	0
FEC (2017)				0	0	0	0	0	0
FCR				0	0	0	0	0	0
Accord FEC prévu				54	28	29	14	0	0
Accord MEDC prévu				107	57	57	29	0	0
Aide budgétaire (hors FMI)				110	174	137	53	0	0
BAFD				0	53	53	0	0	0
Banque mondiale				79	106	53	53	0	0
France				0	0	0	0	0	0
UE				16	0	16	0	0	0
Autres				15	15	15	0	0	0
Financement exceptionnel			100	166	0	0	0	0	0
ISSD			100	166					
Écart résiduel			260	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire :									
Plancher des dépenses sociales	711								
Solde primaire (base ordonnancements, dons compris)	-522	-551	-433	-542	-425	-303	-270	-67	-139
Solde primaire (base caisse, dons compris)	-420	-635	-499	-639	-566	-438	-355	-94	-139
Solde primaire non pétrolier (base ordonn, dons compris)	-1.107	-979	-826	-1.078	-963	-826	-779	-573	-630
Solde primaire non pétrolier (base caisse, dons compris)	-1.004	-1.063	-892	-1.175	-1.104	-961	-864	-601	-630
Obligations impayées de l'État	685	602		518	377	242	157	130	130
Instances de paiement	269	280		280	230	180	130	130	130
Arriérés	256	186,6		106	50	0	0	0	0
Autres arriérés 1/	160	149		132	97	62	27	0	0

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI, sur la base du PIB nominal mis à jour.

1/ Les autres arriérés comprennent l'encours de dette non structurée détenue par la CAA et la dette intérieure flottante au Trésor, telle que définie dans le PAT. Les paiements d'arriérés sont ajustés à compter de fin 2018 et l'encours d'obligations impayées de l'État est ajusté à compter de fin 2016 pour tenir compte de ces opérations.

Tableau 2b. Cameroun : opérations de l'administration centrale, 2019-26
(En pourcentage de PIB)

	2019	2020	2021		2022	2023	2024	2025	2026
		Est.	Budget	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total des recettes et dons	15,7	13,7	13,9	14,6	15,5	15,8	16,4	16,9	17,5
Total des recettes	15,1	13,6	13,5	14,3	15,1	15,5	16,0	16,6	17,2
Recettes du secteur pétrolier	2,6	1,9	1,6	2,2	2,1	1,9	1,7	1,6	1,4
Recettes du secteur non pétrolier	12,5	11,7	11,9	12,1	13,0	13,6	14,3	15,0	15,8
Impôts directs	3,2	3,2		2,6	2,9	3,2	3,5	3,9	4,2
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	0,6	0,6		0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Autres taxes sur les biens et services	6,3	5,6	7,7	6,0	6,5	6,8	7,0	7,3	7,5
Taxes sur le commerce international	1,7	1,5	3,3	2,1	2,2	2,1	2,1	2,3	2,5
Recettes non fiscales	0,7	0,8	0,9	0,8	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0
Total des dons	0,6	0,2	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3
Projets	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autre	0,4	0,1	0,3	0,1	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Total des dépenses	19,0	17,0	16,8	17,9	18,0	17,7	18,0	17,9	18,6
Dépenses courantes	11,8	11,0	10,6	11,4	11,0	11,0	11,1	11,1	11,2
Traitements et salaires	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,3	4,3
Biens et services	3,1	3,2	2,9	3,2	3,1	3,1	3,2	3,3	3,3
Subventions et transferts	3,2	2,5	2,2	2,6	2,7	2,7	2,8	2,8	2,9
Intérêts	1,0	0,9	1,1	1,2	0,9	0,7	0,7	0,7	0,7
Extérieurs	0,8	0,6	0,8	0,9	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
Intérieurs	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Dépenses d'équipement	7,0	5,1	5,6	5,6	6,1	6,3	6,6	6,8	7,4
Investissement financé sur ressources intérieures	2,7	2,7	2,4	2,4	2,8	3,1	3,3	3,5	4,1
Investissement financé sur ressources extérieures	4,1	2,2	3,0	3,0	3,1	3,1	3,1	3,2	3,2
Réhabilitation et participation	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Prêts nets	0,2	0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Dépenses liées à la COVID-19	0,0	0,7	0,4	0,5	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Achat et livraison de vaccins contre la COVID-19	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds de promotion de la production locale	0,0	0,0	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0
Compte spécial supplémentaire pour la décentralisation	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0
Solde global (base ordonnancements)									
Dons non compris	-3,9	-3,4	-3,3	-3,7	-2,9	-2,2	-2,0	-1,3	-1,4
Dons compris	-3,3	-3,3	-2,9	-3,4	-2,5	-1,8	-1,6	-0,9	-1,1
Solde budgétaire de référence de la CEMAC	-4,2	-3,3	0,0	-3,8	-2,8	-2,1	-1,7	-1,0	-1,1
Ajustement à la base caisse	0,4	-0,4	-0,3	-0,4	-0,5	-0,5	-0,3	-0,1	0,0
Ordonnancements non exécutés (- = réduction)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Instances de paiement et arriérés (- = réduction)	0,4	-0,4	-0,3	-0,4	-0,5	-0,5	-0,3	-0,1	0,0
dont arriérés (- = réduction)	0,5	-0,3	-0,1	-0,3	-0,2	-0,2	0,0	0,0	0,0
dont instances de paiement (- = réduction)	0,0	0,0	-0,2	0,0	-0,2	-0,2	-0,2	0,0	0,0
dont autres arriérés 1/	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0
Solde global (base caisse)									
Dons non compris	-3,4	-3,8	-3,6	-4,1	-3,4	-2,7	-2,3	-1,3	-1,4
Dons compris	-2,9	-3,6	-3,1	-3,8	-3,0	-2,3	-1,9	-1,0	-1,1
Financement	2,9	3,6	1,7	2,0	2,0	1,5	1,6	1,0	1,1
Financement extérieur net	3,2	1,2	1,3	1,7	0,9	1,0	1,3	1,4	1,5
Amortissement	-1,4	-1,0	-1,6	-3,0	-1,9	-2,0	-1,8	-1,6	-1,5
Tirages	4,6	2,2	2,9	4,8	2,9	2,9	3,0	3,0	3,0
Euro-obligation				1,9					
Financement intérieur net	-0,4	2,4	0,4	0,3	1,1	0,6	0,3	-0,4	-0,5
Système bancaire	1,4	3,0	1,6	1,7	1,4	1,1	0,9	0,7	0,7
dont avances statutaires de la BEAC	0,0	0,0	0,0	0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
Amortissement de la dette non structurée	-0,2	-0,5	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Autres financements intérieurs	-1,6	0,0	-1,1	-1,4	-0,2	-0,5	-0,5	-1,1	-1,1
Écart de financement	0,0	0,0	1,5	1,8	1,0	0,8	0,3	0,0	0,0
Financement du FMI	0,0	0,0	0,0	0,7	0,3	0,3	0,1	0,0	0,0
FEC (2017)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FCR	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Accord FEC prévu	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Accord MEDC prévu	0,0	0,0	0,0	0,4	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0
Aide budgétaire (hors FMI)	0,0	0,0	0,0	0,5	0,7	0,5	0,2	0,0	0,0
Financement exceptionnel	0,0	0,0	0,4	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ISSD	0,0	0,0	0,4	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart résiduel	0,0	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire :	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Plancher des dépenses sociales	3,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire (base ordonnancements, dons compris)	-2,3	-2,4	-1,8	-2,2	-1,6	-1,1	-0,9	-0,2	-0,4
Solde primaire (base caisse, dons compris)	-1,8	-2,8	-2,1	-2,6	-2,2	-1,6	-1,2	-0,3	-0,4
Solde primaire non pétrolier (base ordonn., dons compris)	-4,8	-4,3	-3,4	-4,4	-3,7	-3,0	-2,6	-1,8	-1,8
Solde primaire non pétrolier (base caisse, dons compris)	-4,4	-4,6	-3,7	-4,8	-4,3	-3,5	-2,9	-1,9	-1,8
Obligations impayées de l'État	3,0	2,6	0,0	2,1	1,5	0,9	0,5	0,4	0,4
Instances de paiement	1,2	1,2	0,0	1,2	0,9	0,7	0,4	0,4	0,4
Arriérés	1,1	0,8	0,0	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres arriérés 1/	0,7	0,6	0,0	0,5	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI, sur la base du PIB nominal mis à jour.

1/ Les autres arriérés comprennent l'encours de dette non structurée détenue par la CAA et la dette intérieure flottante au Trésor, telle que définie dans le PAT. Les paiements d'arriérés sont ajustés à compter de fin 2018 et l'encours d'obligations impayées de l'État est ajusté à compter de fin 2016 pour tenir compte de ces opérations.

Tableau 3. Cameroun : balance des paiements, 2019-26
(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(milliards de FCFA)							
Solde des transactions courantes	-992	-845	-964	-915	-936	-941	-903	-863
Balance commerciale	-432	-358	-530	-646	-670	-693	-658	-613
Exportations de biens	3.238	2.651	3.185	3.300	3.461	3.682	3.970	4.267
Pétrole et produits pétroliers	1.292	825	1.228	1.182	1.173	1.186	1.225	1.281
Secteur non pétrolier	1.946	1.826	1.958	2.117	2.288	2.496	2.745	2.986
Importations de biens	-3.670	-3.009	-3.715	-3.946	-4.132	-4.375	-4.628	-4.880
Services (net)	-362	-219	-262	-246	-271	-282	-285	-289
Exportations de services	1.295	958	1.093	1.362	1.398	1.498	1.619	1.744
Importations de services	-1.656	-1.177	-1.355	-1.608	-1.668	-1.780	-1.903	-2.033
Revenu (net)	-494	-509	-472	-368	-326	-319	-338	-356
<i>dont</i> : intérêts exigibles sur la dette publique	-177	-138	-197	-154	-144	-151	-158	-158
Transferts (nets)	295	241	300	345	332	353	377	396
Entrées	458	379	444	498	494	525	560	592
Sorties	-163	-138	-144	-153	-162	-172	-184	-196
Solde du compte de capital et d'opérations financières	1.071	434	851	877	948	1.178	1.334	1.495
Compte de capital	50	20	30	32	34	37	39	42
Transferts de capitaux	50	20	30	32	34	37	39	42
compte d'opérations financières	1.020	413	821	846	914	1.142	1.295	1.452
Capital officiel	557	273	421	241	265	375	450	533
Emprunts	877	495	1.153	744	813	897	968	1.044
Amortissement	-320	-222	-733	-503	-547	-522	-517	-512
Capital non officiel (net)	782	358	480	644	709	797	874	950
<i>dont</i> : Investissement direct étranger	527	332	466	625	701	788	865	940
Capital privé à court terme, net	-319	-219	-80	-40	-60	-30	-30	-30
Erreurs et omissions	84	361	0	0	0	0	0	0
Solde global	163	-51	-113	-38	12	237	431	632
Financement	-163	51	113	38	-12	-237	-431	-632
Banque des États d'Afrique centrale	-192	51	-324	-222	-203	-284	-355	-501
Remboursements au FMI	-15	0	0	0	-32	-49	-75	-131
Déficit de financement	0	0	437	260	223	96	0	0
Financement du FMI	0	0	161	85	86	43	0	0
FEC (2017)	0	0	0	0	0	0	0	0
FCR	0	0	0	0	0	0	0	0
Accord FEC prévu	0	0	54	28	29	14	0	0
Accord MEDC prévu	0	0	107	57	57	29	0	0
Aide budgétaire (hors FMI)	0	0	110	174	137	53	0	0
Financement exceptionnel	0	0	166	0	0	0	0	0
ISSD	0	0	166	0	0	0	0	0
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0
	(% du PIB)							
Balance commerciale	-1,9	-1,6	-2,2	-2,5	-2,4	-2,3	-2,1	-1,8
Exportations de pétrole	5,7	3,6	5,1	4,6	4,2	4,0	3,8	3,7
Exportations hors pétrole	8,5	8,0	8,1	8,2	8,3	8,4	8,6	8,7
Importations	16,1	13,1	15,3	15,3	14,9	14,7	14,5	14,2
Solde des transactions courantes								
Dons compris	-4,3	-3,7	-4,0	-3,5	-3,4	-3,2	-2,8	-2,5
Dons non compris	-4,7	-4,0	-4,4	-4,0	-3,7	-3,5	-3,1	-2,8
Solde global	0,7	-0,2	-0,5	-0,1	0,0	0,8	1,3	1,8
Investissement direct étranger	2,3	1,4	1,9	2,4	2,5	2,7	2,7	2,7
	(variation en pourcentage, sauf indication contraire)							
Volume d'exportation	-1,4	-5,9	6,2	12,1	10,3	9,3	9,6	8,2
Pétrole brut	31,2	-2,5	1,6	1,6	1,6	1,6	1,8	2,0
Hors pétrole	-7,1	-6,8	7,4	14,6	12,1	10,8	11,0	9,2
Volume des importations	22,5	-10,6	12,0	8,0	6,1	5,6	4,1	2,7
Termes de l'échange	23,1	-5,6	-0,6	-6,0	-3,6	-2,9	-3,2	-3,3
Indice des prix à l'exportation hors pétrole	13,6	0,6	-0,2	-5,7	-3,6	-1,5	-0,9	-0,4
Indice des prix à l'exportation	13,8	-13,0	13,1	-7,6	-4,8	-2,7	-1,6	-0,7
Indice des prix à l'importation	-7,5	-7,9	13,8	-1,7	-1,3	0,3	1,6	2,7
Prix du pétrole (en dollars/baril)	61,4	41,3	58,5	54,8	52,5	51,3	50,7	50,5

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. Cameroun : Situation monétaire, 2019-26
(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	2.371	2.359	2.522	2.708	2.908	3.248	3.679	4.310
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	1.653	1.340	1.503	1.689	1.889	2.229	2.660	3.291
<i>Dont</i> : Avoirs extérieurs de la BEAC	2.199	2.148	2.473	2.745	2.998	3.331	3.687	4.188
<i>Dont</i> : Crédit du FMI	-302	-547	-708	-793	-847	-840	-765	-634
Banques commerciales	718	1.019	1.019	1.019	1.019	1.019	1.019	1.019
Avoirs intérieurs nets	3.204	3.893	4.253	4.624	5.031	5.408	5.800	5.892
Crédit intérieur	4.030	4.883	5.553	6.096	6.638	7.110	7.603	7.918
Créances nettes sur le secteur public	992	1.832	2.417	2.807	3.148	3.366	3.581	3.588
Créances nettes sur l'administration centrale	1.203	1.890	2.474	2.864	3.205	3.473	3.708	3.936
Banque centrale	421	785	928	993	989	899	711	496
Créances	879	1.123	1.306	1.333	1.329	1.265	1.132	944
Crédit en-deçà du plafond statutaire	577	577	598	540	483	425	367	309
Contrepartie du crédit du FMI	302	547	708	793	847	840	765	634
Dépôts	-458	-339	-377	-340	-340	-366	-421	-448
Banques commerciales	782	1.105	1.546	1.921	2.316	2.724	3.148	3.588
Créances sur le Trésor	820	1.196	1.546	1.921	2.316	2.724	3.148	3.588
Dépôts	-38	-91	0	0	0	0	0	0
Dépôts d'autres organismes publics	-460	-443	-443	-443	-443	-493	-513	-733
Crédit aux organismes autonomes	19	27	27	27	27	27	27	27
Crédit à l'économie 1/	3.268	3.409	3.494	3.647	3.848	4.102	4.379	4.687
Crédit aux entreprises publiques	230	358	358	358	358	358	358	358
Crédit aux établissements financiers	68	49	35	35	35	35	35	35
Crédit au secteur privé	2.970	3.002	3.101	3.253	3.455	3.709	3.986	4.294
Autres postes (net)	-826	-990	-1.300	-1.472	-1.607	-1.702	-1.802	-2.025
Monnaie au sens large	5.575	6.252	6.775	7.332	7.938	8.656	9.479	10.203
Circulation fiduciaire hors banques	1.152	1.334	1.438	1.550	1.671	1.815	1.979	2.124
Dépôts	4.423	4.918	5.336	5.782	6.267	6.841	7.500	8.079
Pour mémoire :								
Emprunt net auprès de la banque centrale, hors FMI	119	238	220	200	143	59	-54	-139
Contribution à la croissance de la monnaie au sens large (en points de pourcentage)								
Avoirs extérieurs nets	5,7	-0,2	2,6	2,8	2,7	4,3	5,0	6,7
Avoirs intérieurs nets	0,8	12,4	5,8	5,5	5,6	4,8	4,5	1,0
<i>dont</i> : crédit à l'administration centrale	6,1	12,3	9,4	5,8	4,6	3,4	2,7	2,4
Crédit à l'économie (variation annuelle en pourcentage)	1,1	4,3	2,5	4,4	5,5	6,6	6,8	7,0
Crédit au secteur privé								
Variation annuelle en pourcentage	1,4	1,1	3,3	4,9	6,2	7,4	7,5	7,7
En pourcentage du PIB	13,0	13,1	12,8	12,6	12,5	12,5	12,5	12,5
Monnaie au sens large (variation annuelle en pourcentage)	6,5	12,1	8,4	8,2	8,3	9,0	9,5	7,6
Circulation fiduciaire hors banques	9,0	15,8	7,8	7,7	7,8	8,6	9,1	7,3
Dépôts	5,9	11,2	8,5	8,4	8,4	9,2	9,6	7,7
Vitesse de circulation (PIB/moyenne M2)	4,1	3,7	3,6	3,5	3,5	3,4	3,4	3,4

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le crédit à l'économie inclut le crédit aux entreprises publiques, aux établissements financiers et au secteur privé.

Tableau 5. Cameroun : capacité à rembourser le FMI, 2021-35

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants (en millions de DTS)															
Principal	-	-	41,4	63,5	96,6	140,8	140,8	99,4	77,3	44,2	-	-	-	-	-
Commissions et intérêts	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants ou prospectifs (en millions de DTS) ¹															
Principal	-	-	41,4	63,5	96,6	166,8	194,7	173,0	161,3	130,0	85,9	44,2	24,5	4,9	-
Commissions et intérêts	1,0	2,0	2,8	3,4	3,5	3,4	3,1	2,7	2,1	1,6	1,0	0,5	0,3	0,1	0,1
Total des obligations sur base crédit existant/prospectif															
Millions de DTS	1,0	2,0	44,2	66,9	100,1	170,2	197,8	175,6	163,4	131,6	86,9	44,7	24,8	5,0	0,1
Milliards de FCFA	0,8	1,5	34,3	52,0	78,1	133,2	154,9	137,5	127,9	103,0	68,0	35,0	19,4	3,9	0,1
Pourcentage des recettes publiques	0,0	0,0	0,8	1,1	1,4	2,2	2,4	2,0	1,7	1,2	0,8	0,4	0,2	0,0	0,0
% des exportations de biens et services	0,0	0,0	0,7	1,0	1,4	2,2	2,4	2,0	1,8	1,3	0,8	0,4	0,2	0,0	0,0
Pourcentage du service de la dette ²	0,1	0,2	5,0	7,7	11,6	19,9	23,2	21,3	18,1	13,7	7,1	3,7	2,0	0,5	0,0
En pourcentage du PIB	0,0	0,0	0,1	0,2	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	0,4	0,7	16,0	24,2	36,3	61,7	71,7	63,6	59,2	47,7	31,5	16,2	9,0	1,8	0,0
Pourcentage des réserves brutes	0,0	0,1	1,1	1,6	2,1	3,2	3,2	2,5	2,1	1,5	0,9	0,4	0,2	0,0	0,0
Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants ou prospectifs															
Millions de DTS	910,8	1.021,2	1.090,2	1.081,9	985,3	818,5	623,8	450,8	289,5	159,5	73,6	29,4	4,9	0,0	0,0
Milliards de FCFA	708,7	790,9	846,5	841,7	768,8	640,7	488,3	352,9	226,6	124,8	57,6	23,0	3,8	0,0	0,0
Pourcentage des recettes publiques	20,1	19,8	19,3	17,3	14,2	10,6	7,5	5,1	3,0	1,5	0,6	0,2	0,0	0,0	0,0
% des exportations de biens et services	16,6	17,0	17,4	16,2	13,8	10,7	7,6	5,2	3,1	1,6	0,7	0,3	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du service de la dette ²	74,8	120,3	122,3	125,2	113,9	95,6	73,0	54,6	32,0	16,5	6,0	2,4	0,4	0,0	0,0
Pourcentage du PIB	2,9	3,1	3,1	2,8	2,4	1,9	1,3	0,9	0,5	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	330,0	370,0	395,0	392,0	357,0	296,6	226,0	163,3	104,9	57,8	26,7	10,7	1,8	0,0	0,0
Utilisation nette du crédit du FMI (en Mio DTS)															
Décaissements	207,0	110,4	71,8	-4,9	-93,1	-163,5	-191,7	-170,3	-159,2	-128,5	-84,9	-43,6	-24,3	-4,8	0,1
Remboursements et rachats	207,0	110,4	113,2	58,6	3,5	3,4	3,1	2,7	2,1	1,6	1,0	0,5	0,3	0,1	0,1
	0,0	0,0	41,4	63,5	96,6	166,8	194,7	173,0	161,3	130,0	85,9	44,2	24,5	4,9	0,0
<i>Pour mémoire</i> : (en milliards de FCFA)															
PIB nominal	24.265	25.865	27.687	29.670	31.922	34.359	36.882	39.715	42.801	46.141	49.763	53.652	57.863	62.395	67.284
Exportations de biens et services	4.278	4.661	4.859	5.180	5.588	6.011	6.434	6.807	7.211	7.644	8.111	8.603	9.132	9.698	10.307
Recettes publiques	3.531	4.003	4.388	4.855	5.408	6.024	6.469	6.974	7.585	8.248	8.907	9.610	10.384	11.205	12.140
Service de la dette ²	948	657	692	673	675	670	669	646	708	754	961	956	982	873	922
FCFA par DTS (moyenne de la période)	778,1	774,5	776,5	778,0	780,3	782,8	782,8	782,8	782,8	782,8	782,8	782,8	782,8	782,8	782,8

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ Le 24 mai 2019, le conseil d'administration du FMI a approuvé une modification du mécanisme de fixation des taux d'intérêt de la FEC et de la FCC qui fixe effectivement ces derniers à zéro jusqu'en juin 2021, voire au-delà. Le conseil a également décidé de prolonger le taux d'intérêt de zéro sur la FCE jusqu'à fin juin 2021, tandis que le taux d'intérêt sur la FCR a été fixé à zéro en juillet 2015. Compte tenu de ces décisions et des projections actuelles concernant le taux du DTS, les taux ci-après sont pris comme hypothèse au-delà de juin 2021 : 0/0/0 % par an pour la FEC, la FCC, la FCR et la FCE, respectivement. Le conseil d'administration révisera les taux d'intérêt des prêts concessionnels d'ici fin juin 2021 et tous les deux ans par la suite.

2/ Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Quote-part (en DTS) 276 000 000

Tableau 6. Cameroun : indicateurs de solidité financière, 2016-20
(En pourcentage)

	2016	2017	2018	2019	2020 ¹	Moyenne CEMAC		
						2018	2019	2020 ¹
Adéquation des fonds propres								
Ratio fonds propres réglementaires totaux/actifs pondérés en fonction des risques ^{2,3}	9,1	9,7	10,8	10,7	14,0	15,0	11,6	13,1
Ratio fonds propres totaux (valeur nette)/actifs	7,5	7,8	8,7	8,9	9,4	10,9	10,9	11,9
Qualité des actifs								
Ratio prêts improductifs/total des prêts	10,7	10,8	12,4	12,8	16,0	17,0	18,0	20,7
Ratio prêts improductifs nets des provisions/fonds propres	12,1	6,0	7,6	7,0	33,5	32,8
Bénéfices et rentabilité								
Ratio revenu net/moyenne des fonds propres (rendement des fonds propres)	20,6	27,9	22,4	24,7	...	18,5	17,1	...
Ratio revenu net/moyenne des actifs (rendement de l'actif) ⁴	1,6	2,2	1,9	2,1	...	2,0	1,9	...
Ratio charges hors intérêts/revenu brut	89,6	88,2	87,3	96,5
Liquidité								
Ratio actifs liquides/total des actifs	23,2	24,2	26,4	25,9	30,3	26,5	25,1	27,9
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	148,7	149,3	162,4	161,9	180,3	162,1	153,5	167,6

Sources : autorités camerounaises ; BEAC.

1/ Données provisoires.

2/ Les bénéfices de l'exercice en cours sont exclus de la définition des exigences de fonds propres, conformément aux lignes directrices de l'accord de Bâle I. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres complémentaires (« tier 2 ») à concurrence au maximum d'un montant égal à 1,25 % des actifs pondérés des risques. Les fonds propres obligatoires sont la somme des fonds propres de base (« tier 1 ») et du minimum de fonds propres de base (« tier 1 ») et complémentaires (« tier 2 »).

3/ Les actifs pondérés des risques sont estimés selon la pondération suivante : 0 % pour les réserves liquides en monnaie intérieure et pour les créances dues à la banque centrale et 100 % pour tous les autres actifs.

4/ Ratio bénéfices après impôts/moyenne des avoirs totaux en début et fin de période.

Tableau 7. Cameroun : proposition de calendrier pour les décaissements et les achats au titre de la FEC et du MEDC, 2021-24

Date de disponibilité	Conditions de décaissement	Montant (en % de la quote-part) ¹			Montant (en millions de DTS)			
		Total	FEC	MEDC	Total	FEC	MEDC	
		1	26/07/2021	Approbation des accords FEC/MEDC par le conseil d'administration.	45,0	15,0	30,0	124,2
2	15/12/2021	Respect des critères de réalisation au 30 juillet 2021 et achèvement de la première revue au titre des accords	30,0	10,0	20,0	82,8	27,6	55,2
3	15/06/2022	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2021 et achèvement de la deuxième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
4	15/12/2022	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2022 et achèvement de la troisième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
5	15/06/2023	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2022 et achèvement de la quatrième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
6	15/12/2023	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2023 et achèvement de la cinquième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
7	03/06/2024	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2023 et achèvement de la sixième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
Total			175,0	58,3	116,7	483,0	161,0	322,0

Source : calculs des services du FMI.

1/ La quote-part du Cameroun est actuellement de 276,0 millions de DTS.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques¹

Source of Risks	Relative Likelihood	Impact if Realized	Recommended Policy Response
		High	
Unexpected downside shifts in the Covid-19 pandemic	Medium	Growth falls and public financing needs increase sharply, leading to higher fiscal and external financing gap and undermining debt sustainability.	Step up spending on health and social protection, and adopt measures to contain the spread of the pandemic while limiting its impact on the economy.
		Low	
Unexpected upside shifts in the Covid-19 pandemic	Medium	Faster than expected containment of the pandemic leading to faster than expected growth recovery and boosting commodity prices.	Leverage unexpected gains to bolster fiscal space and catalyze the structural reform agenda.
		Medium	
Sharp rise in global risk premia exposes financial and fiscal vulnerabilities	Medium	Sharp increase in global risk premia exacerbating financial and fiscal vulnerabilities	Accelerate structural reforms to reduce macroeconomic imbalances and boost investor confidence. Enhance bank supervision and regulation to reduce risk exposure; encourage digital financial inclusion.
		High	
Widespread social discontent and political instability	High	Social tensions erupt as the pandemic and inadequate policy response cause socio-economic hardship in part due to unequal access to vaccines. Growing political polarization and instability weaken policymaking and confidence.	Strengthen social safety net and accelerate structural reforms to enhance social cohesion.
		High	
Oversupply and volatility in the oil market.	Medium	Higher supply and lower demand leading to renewed weakness in energy prices.	Widen the non-oil tax base, increase efficiency of the national oil refinery (SONARA) and spur competition in the oil import sector.
		Medium	
Cyber attacks	Medium	Cyber attacks on critical global financial, transport or communication infrastructure and broader private and public institutions trigger systemic financial instability or widespread disruptions in socio-economic activities.	Enhance investment in IT system and increase awareness of cyber security
		High	
Spillovers from other CEMAC countries	High	Worsening economic situation of other CEMAC countries could affect Cameroon through extra pressure in the payment and banking systems.	Coordinate with other CEMAC countries to build additional buffers through fiscal consolidation and structural reforms.
		High	
Spillovers of the regional security situation	Medium	A deterioration of the regional security situation would lead to an increase in displaced populations, a costlier security response, and decline of investment in affected regions.	Provide space for higher security expenditure in the budget by curtailing unproductive public investments; prepare contingency plans for refugees with UNHCR.
		High	
Contingent risks from state-owned enterprises	Medium	Contingent risks from state-owned enterprises could impose further pressures on public debt and the ongoing fiscal consolidation under the program.	Contain the risks by enhanced monitoring and timely reporting of the risks of the state-owned enterprises and developing strategies to reduce the state aid to these companies.

¹ La matrice d'évaluation des risques présente les événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence (le scénario le plus susceptible de se concrétiser selon les services du FMI). La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité entre 30 et 50 %). La matrice reflète le point de vue des services du FMI sur les sources des risques et le niveau général de préoccupation qu'ils suscitaient lors des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent provoquer des interactions et se matérialiser simultanément. Les expressions « court terme » et « moyen terme » indiquent que le risque pourrait se réaliser dans un délai de 1 ans et de 3 ans respectivement.

Annexe II. Emploi des ressources engagées dans le cadre de précédents accords au titre de la FEC et de la FCR

La présente note fournit un aperçu des résultats atteints par le Cameroun dans le contexte de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) approuvé par le conseil d'administration du FMI le 26 juin 2017, et décrit l'emploi des ressources engagées au titre de la facilité de crédit rapide (FCR). Le Cameroun a fait des progrès considérables dans le contexte du programme, notamment pour ce qui concerne la stabilisation de l'économie et le lancement de réformes structurelles propices à une augmentation de la croissance à moyen terme. Cependant, la pandémie de COVID-19 a fortement mis à mal les soldes budgétaire et extérieur, ce qui a nécessité deux tirages au titre de la FCR. Les ressources engagées au titre de la FCR figurent dans la proposition de programme parmi les mesures préalables et les repères structurels.

1. Le programme triennal appuyé par la FEC avait pour objectif de tracer une trajectoire permettant au Cameroun de connaître une reprise économique durable, ainsi qu'une croissance plus élevée et plus inclusive.

Ce programme donnait accès à un total de 483 millions de DTS (environ 680,7 millions de dollars, ou 175 % de la quote-part du Cameroun), et reposait sur les trois piliers suivants : i) le rééquilibrage des finances publiques concentré en début de période, pour renforcer les volants budgétaires et extérieurs, tout en protégeant les dépenses sociales et les dispositifs de protection sociale ; ii) la mise en œuvre de réformes budgétaires structurelles pour élargir la base des recettes issues d'activités autres que pétrolières, améliorer l'efficacité de l'investissement public et la qualité du système budgétaire, et maîtriser les risques associés aux passifs conditionnels ; iii) la mise en place de réformes visant à accélérer la diversification de l'économie sous l'impulsion du secteur privé et à accroître la capacité d'adaptation du secteur financier, en étroite coordination avec d'autres partenaires pour le développement.

2. Les résultats obtenus par le Cameroun dans le cadre du programme sont globalement satisfaisants. Le programme a permis de rétablir la viabilité financière et la stabilité extérieure, en conjuguant un assainissement des finances publiques et la mise en œuvre d'une politique monétaire adaptée. La croissance du PIB en termes réels a atteint une moyenne de 4 % entre 2016 et 2019 ; par ailleurs, le programme a également jeté les bases d'une croissance forte, durable et inclusive à moyen terme. Les autorités ont initié une série de réformes budgétaires structurelles essentielles, dans le but d'élargir l'assiette des recettes issues d'activités autres que pétrolières, d'améliorer l'efficacité de l'investissement public, de consolider les systèmes budgétaires, et d'accroître la capacité d'adaptation du secteur financier. Néanmoins, d'importantes sources de vulnérabilité demeurent, et un certain nombre de réformes indispensables n'ont toujours pas été menées à leur terme.

3. Au terme de cinq revues réussies, l'accord conclu avec le Cameroun au titre de la FEC a pris fin le 30 septembre 2020, après le déclenchement de la pandémie de COVID-19. Les résultats mesurés en termes de critères de réalisation quantitatifs, de ressources engagées et de repères structurels étaient globalement satisfaisants, comme le montrent de manière synthétique les

tableaux 1 à 3¹. En 2020, le conseil d'administration du FMI a approuvé deux décaissements en faveur du Cameroun au titre de la FCR, pour un total de 276 millions de DTS, soit environ 382 millions de dollars ou 100 % de la quote-part du Cameroun.

A. Consolider les finances publiques tout en protégeant les dépenses sociales

4. L'un des objectifs essentiels du programme était de renforcer les marges budgétaires et extérieures, tout en protégeant les dépenses sociales et les dispositifs de protection sociale.

Cela supposait de mieux hiérarchiser les investissements publics et de rationaliser la commande publique de biens et services, tout en élargissant le périmètre des dépenses essentielles pour protéger les couches les plus vulnérables de la population. Pour ce faire, le programme comportait un plancher de dépenses sociales, conçu avec le concours de la Banque mondiale. Par ailleurs, le programme avait pour objectif d'élargir l'assiette des revenus tirés des activités autres que pétrolières, et d'améliorer l'efficacité des dépenses de manière à pouvoir créer l'espace budgétaire nécessaire au financement de certaines dépenses prioritaires, comme les investissements dans les infrastructures.

5. **Les marges budgétaires et extérieures ont été nettement renforcées, mais le niveau des dépenses sociales reste bas.** Les autorités sont parvenues à réduire le déficit budgétaire global, le faisant passer de 5,1 % du PIB en 2016 à 2,9 % du PIB en 2019, et ont contribué à reconstituer des marges régionales. Le Cameroun a tenu la plupart de ses engagements s'agissant des nouvelles réglementations de la BEAC en matière de change, ce qui a permis de faire augmenter les réserves régionales de change de 2,3 mois d'importations en 2017 à 3,5 mois en 2019. Cependant, les dépenses sociales du Cameroun sont relativement faibles par rapport à celles des autres pays d'Afrique subsaharienne. Le pays est classé au 139^e rang sur 157 selon l'indice du capital humain, et la mise en place d'un mécanisme efficace de transferts monétaires se fait toujours attendre.

B. Réformes structurelles visant à élargir l'assiette des revenus tirés des activités non pétrolières et à améliorer l'efficacité des investissements publics et la qualité de l'exécution budgétaire

6. **Bien que les progrès soient timides dans certains domaines, les autorités ont mis en œuvre des réformes structurelles essentielles pour accroître les recettes non pétrolières.** Elles ont notamment amélioré l'échange d'informations entre le fisc et les douanes et perfectionné l'interface permettant aux services des impôts d'accéder à la base de données des contribuables actifs. Les recettes tirées d'activités non pétrolières se montaient à environ 15,7 % du PIB en 2019, en augmentation par rapport aux 15,0 % du PIB atteints en 2017, ce qui correspond globalement aux objectifs du programme. Les exonérations et autres dépenses fiscales continuent de limiter le montant de recettes recouvrables, sans améliorer notablement le sort des plus démunis. Les

¹ Les repères structurels non encore atteints ont été incorporés au sein du nouveau programme, au titre de mesures préalables ou de nouveaux repères, selon les cas.

initiatives en cours visant à simplifier les procédures et à mettre en place des solutions numériques devraient générer des gains d'efficacité supplémentaires.

7. L'évolution de la gestion des finances publiques est contrastée. Les autorités ont beaucoup œuvré pour améliorer l'établissement du budget et la qualité de la dépense publique, et pour mettre au point un cadre budgétaire à moyen terme. Elles ont également appliqué les directives de la CEMAC déjà transposées dans la législation nationale, et promulgué des lois en application du Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques de la CEMAC. Cependant, des problèmes de taille persistent. L'exécution du budget n'est pas toujours conforme aux autorisations délivrées par le parlement. Les dépenses nécessaires, les ressources engagées et les besoins de trésorerie sont fréquemment sous-estimés, et des montants non négligeables sont engagés à l'issue de procédures d'exception ou d'interventions directes de la SNH. En outre, les taux d'exécution des investissements publics restent bas, tandis que les coûts de gestion et les retards sont considérables.

C. Gestion de la dette publique

8. La dette continue de s'accumuler à un rythme problématique. Le poids de la dette publique a augmenté régulièrement, passant de 33,3 % du PIB en 2016 à 42,7 % à la fin 2019, tandis que le stock de dette extérieure représente 31,2 % du PIB. Environ 40 % de la dette extérieure a été consentie à des conditions concessionnelles. Le suivi des passifs conditionnels reste insuffisant, malgré les risques élevés que posent les entreprises publiques. Cependant, le périmètre de la dette publique s'est étendu pour englober également les emprunts de la SONARA, ce qui explique en partie l'augmentation observée de l'endettement.

9. Si le Cameroun dispose depuis 2010 d'une stratégie d'endettement à moyen terme, sa mise en œuvre continue de poser problème. L'ensemble des propositions de financement de projets (y compris émanant d'entreprises publiques relevant du périmètre de la dette publique) et de partenariats public-privé sont soumis pour examen au Comité national de la dette publique (CNDP). Tout nouvel accord de prêt doit être approuvé sans réserve par le CNDP ; les procédures et responsabilités en la matière ont été précisées à l'occasion de l'adoption et de la publication d'un manuel en septembre 2019. Cependant, le volume considérable de soldes engagés non décaissés (SEND) en faveur du Cameroun révèle un manque de cohérence entre la stratégie d'endettement à moyen terme et la planification des projets.

D. Accélérer la diversification de l'économie sous l'impulsion du secteur privé, améliorer l'environnement des affaires, et accroître la résilience du secteur financier.

10. Les réformes visant à améliorer le climat d'investissement au Cameroun ont enregistré de timides avancées. Si le Cameroun a obtenu de meilleurs résultats que d'autres pays de la CEMAC, il fait toujours partie des pays les moins bien classés dans ce domaine (167^e sur 199), selon le rapport de la Banque mondiale sur la pratique des affaires de 2020. La création d'entreprises, l'accès à l'électricité, l'obtention de permis de construire, le paiement des impôts, l'enregistrement

des titres de propriété et le respect des contrats posent des difficultés. Le Cameroun a adhéré à l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) en 2007.

11. Les autorités ont enregistré des avancées notables s'agissant des réformes visant à accroître la stabilité du secteur financier et à améliorer l'accès aux services financiers. Ainsi, l'accès aux bases de données pour les créanciers s'est étendu à l'ensemble des établissements de crédit et de microfinancement, et le registre des garanties mobilières a été dématérialisé. Les autorités ont également adopté un plan de résolution pour les banques en difficulté, en consultation avec les services du FMI et la COBAC, et mis au point une stratégie nationale dans le contexte du projet de stratégie régionale d'inclusion financière de la BEAC.

E. Suivi des ressources engagées au titre de la FCR

12. Les autorités ont pris les engagements suivants : i) publier sur le site internet de l'Agence de régulation des marchés publics, après la date de la réunion du conseil d'administration du FMI sur la deuxième demande de FCR et dans la limite de 30 jours après la signature des contrats, les résultats des attributions de marchés publics par l'État et la propriété bénéficiaire des sociétés adjudicatrices ; ii) publier un rapport semestriel sur les dépenses liées à la COVID-19 ; iii) faire vérifier ces dépenses à la fin de l'exercice budgétaire 2020 et publier les résultats. Le tableau 3 présente des informations actualisées concernant le respect par les autorités des conditions de la FCR. Les engagements en cours figurent dans la proposition de programme, sous la forme de mesures préalables (mesures i) et ii) ou comme repères structurels mesure iii)).

Tableau 1. Cameroun : respect des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs dans le cadre de la FEC 2017

	État d'avancement				
	1 ^{ère} revue	2 ^e revue	3 ^e revue	4 ^e revue	5 ^e revue
A. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs 1/					
Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole (base engagements)	Respecté	Non respecté	Respecté	Respecté	Respecté
Plafonnement du financement intérieur net de l'administration centrale à l'exclusion du financement du FMI 2/	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté
Plafonnement des emprunts nets de l'administration centrale auprès de la banque centrale à l'exclusion du financement du FMI 2/	Respecté	Non respecté	Non respecté	Non respecté	Respecté
Plafonnement des décaissements au titre de la dette extérieure non concessionnelle	Respecté	Non respecté	Respecté	Respecté	Respecté
B. Critères de réalisation quantitatifs continus					
Plafonnement de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs 3/	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté
Plafonnement de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État 4/	Respecté	Non respecté	Respecté	Respecté	Respecté
C. Objectifs indicatifs					
Objectifs indicatifs	Respecté	Respecté	Non respecté	Respecté	Non respecté
Plancher des recettes non pétrolières	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Non respecté
Plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Non respecté
Plancher de dépense sociales	Respecté	Non respecté	Respecté	Non respecté	Respecté
Part des dépenses exécutées au terme de procédures d'exception appliquées aux autorisations de dépenses (base engagement) 7/	---	---	---	Respecté	Non respecté

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

Note : les expressions utilisées dans ce tableau sont définies dans le protocole d'accord technique.

1/ Les indicateurs du programme des sections A et B sont les critères de réalisation à fin décembre et à fin juin ; les autres sont des objectifs indicatifs.

2/ Le plafond du financement intérieur net du budget (à l'exclusion du remboursement d'arriérés) et le plafond des emprunts nets auprès de la banque centrale ont fait l'objet d'un ajustement lorsque le montant des décaissements au titre de l'appui budgétaire extérieur (à l'exclusion du financement du FMI) s'écartait des prévisions du programme. Lorsque les décaissements étaient inférieurs ou supérieurs aux montants programmés, le plafond était respectivement relevé ou réduit dans les mêmes proportions, jusqu'à un maximum de 120 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre.

3/ Le plafond zéro s'est appliqué jusqu'à la fin des accords

4/ À l'exclusion du crédit ordinaire aux importations et des allègements de dette prenant la forme d'un rééchelonnement ou d'un refinancement.

Tableau 2. État d'exécution : repères structurels n'ayant pas encore été atteints à la date du 15 septembre 2020

Repère structurel	Échéance	État d'avancement
Achever les études diagnostiques portant sur un certain nombre de grandes entreprises publiques (CAMTEL, PAD, CAMAIR Co, CAMWATER)	Mars 2020	Les négociations avancent à propos de contrats d'études diagnostiques concernant PAD et CAMTEL, conformément aux procédures fixées par la Banque mondiale. Le contrat PAD est en passe d'être signé. Les éléments suivants sont exigés pour obtenir un soutien budgétaire de la part de la Banque mondiale en 2020 : i) adoption d'un plan de restructuration provisoire de CAMTEL d'ici la fin juin 2020 ; ii) mise en œuvre de réformes supplémentaires pour améliorer la gouvernance dans le secteur des télécommunications. L'absence d'experts étrangers, empêchés de se rendre au Cameroun par la fermeture des frontières dans le contexte de la pandémie de COVID-19, a gêné l'exécution du contrat signé le 5 mars 2020 et portant sur l'entreprise CAMAIR-CO. Le rapport d'étude a été validé. À l'issue de l'arbitrage du ministère des Marchés publics (MINMAP), l'appel d'offre portant sur l'entreprise CAMWATER a été jugé infructueux. La procédure reprendra dès que possible.
Renforcer la responsabilité financière des unités d'exécution des projets, en mettant en place des règles claires et en envisageant de calibrer les rémunérations en fonction des résultats atteints.	Mars 2020	En cours : MINEPAT (DGEPIP)/SPM Le projet de circulaire et le projet associé de contrat d'objectifs type ont été rédigés. Sous réserve de l'approbation des services du Premier ministre, la décision a été prise à la fin d'une réunion d'accroître le caractère contraignant de ce texte, en faisant du projet de circulaire un projet de décret du Premier ministre. Dernière étape : incorporer les orientations données par le Premier ministre et recueillir sa signature.
Faire procéder à une étude diagnostique externe portant sur les différentes modalités possibles d'une restructuration de la SONARA	Mars 2020	En cours (Commission technique de réhabilitation, CTR) Le contrat signé le 11 août 2020 à cette fin est en cours d'exécution. Le premier rapport intérimaire au sujet du diagnostic est en cours de validation. Étapes restantes : - présentation des différentes modalités possibles d'une restructuration. - application des modalités retenues.
Mener un audit pour vérifier l'ensemble des arriérés d'avant 2019, adopter un plan d'apurement des arriérés vérifiés, et les transférer dans leur intégralité à la Caisse autonome d'amortissement (CAA), l'organisme public chargé de la gestion de la dette camerounaise.	Mars 2020	En cours (Direction générale du Trésor et de la coopération financière et monétaire, DGTCFM) Un vérificateur indépendant a été chargé d'effectuer l'audit. Le rapport d'audit a été validé en décembre 2020. Étapes restantes : - adopter un plan de paiement et de mise en œuvre.
Dresser l'inventaire des dettes croisées existant entre les entreprises publiques et entre ces dernières et l'État, et adopter un plan pour apurer ces créances.	Mars 2020	En cours (Direction générale du budget (DGB), CTR) Il a déjà été procédé à l'inventaire des dettes croisées de six entreprises publiques : CAMAIR-Co, CAMTEL, CAMPOST, CDC, PAD et SONARA. Étapes restantes : - transmission par d'autres entreprises publiques d'informations pertinentes (ADC, ALUCAM, CAMWATER, CRTV, EDC, ENEO, SCDP et SODECOTON) - adoption d'un plan d'apurement des dettes existant entre l'État et ces entreprises publiques

Tableau 3. Suivi des engagements pris dans le cadre des programmes FCR-1 et FCR-2^{1/}

Engagements	État d'avancement
FCR-1 (4 mai 2020)	
i) Faire paraître un rapport semestriel sur les dépenses liées à la COVID-19.	En cours Un rapport sur les dépenses engagées entre mars et décembre 2020 en lien avec la COVID-19 est en cours de rédaction.
ii) Faire vérifier ces dépenses par un organisme indépendant à la fin de l'exercice 2020, et publier les résultats de cet audit.	En cours Les autorités ont lancé un appel d'offre, et comptent présélectionner des consultants qualifiés d'ici fin avril.
iii) Publier les documents relatifs aux résultats des marchés publics attribués par les pouvoirs publics et relevant des dépenses liées à la COVID-19, ainsi que les documents portants sur la propriété « bénéficiaire » des entreprises adjudicataires.	En cours La publication de ces documents a été convertie en mesure préalable en vue de l'approbation de la deuxième demande de facilité de crédit rapide (FCR-2) le 20 octobre.
FCR-2 (20 octobre 2020)	
Mesure préalable	
i) Avant la réunion du conseil d'administration sur la deuxième demande de FCR, adopter une circulaire d'application de l'article 90 du Code des marchés publics, afin de modifier les formulaires type de passation de marchés, notamment en ce qui concerne les documents fournissant des informations sur la propriété « bénéficiaire » des entreprises adjudicataires.	Observée
ii) Avant la réunion du conseil d'administration sur la deuxième demande de FCR, rendre publics les résultats non encore publiés de tous les contrats liés à la COVID-19 et attribués depuis le 4 mai 2020, y compris pour ce qui concerne la propriété « bénéficiaire » des entreprises adjudicataires.	Observée
Autres engagements	
i) Publier sur le site internet de l'Agence de régulation des marchés publics, après la réunion du conseil d'administration du FMI sur la deuxième demande de FCR et dans la limite de 30 jours après la signature des contrats, les résultats des attributions de marchés publics par l'État et la propriété « bénéficiaire » des sociétés adjudicataires.	Engagement tenu en partie. En date du 31 mars 2020, les contrats publiés représentent un total de 53 milliards de francs CFA. Tous les contrats relatifs aux marchés passés par les autorités n'ont pas été publiés, et la propriété « bénéficiaire » des adjudicataires ne figure pas systématiquement sur le site internet avec les contrats publiés.
ii) Faire paraître un rapport semestriel sur les dépenses liées à la COVID-19.	En cours Un rapport sur les dépenses engagées entre mars et décembre 2020 en lien avec la COVID-19 est en cours de rédaction.
iii) Faire vérifier les dépenses liées à la COVID-19 par un organisme indépendant à la fin de l'exercice 2020, et publier les résultats de cet audit.	En cours Les autorités ont lancé un appel d'offre, et comptent présélectionner des consultants qualifiés d'ici fin avril.
1/ Les engagements en cours sont intégrés dans le nouveau programme, soit comme mesures préalables, soit comme repères structurels.	

Annexe III. Riposte du Cameroun à la crise de la COVID-19

A. Évolution de la pandémie

1. Les premiers cas de COVID-19 au Cameroun ont été signalés le 6 mars 2020. Le nombre de cas hebdomadaires a atteint un sommet au mois de juin, avant de diminuer progressivement jusqu'à novembre 2020. Depuis janvier 2021, les taux d'infection ainsi que les taux de létalité sont repartis à la hausse. Aucune des régions du pays n'est épargnée, et dans l'ensemble, on dénombre plus de cas chez les hommes que chez les femmes (graphique 1 du texte). Le Centre camerounais de recherche sur les maladies émergentes et ré-émergentes a détecté la présence des souches sud-africaine et britannique du virus dans le pays. Le tableau épidémiologique à la fin juin 2021 est le suivant : 80 487 cas signalés au total depuis le début de l'épidémie, dont 78 244 guérisons (97,3 %) et 1 320 morts.

2. Le 17 mars 2020, les autorités ont annoncé la mise en œuvre de 13 mesures de nature à endiguer la maladie. Les frontières terrestres, aériennes et maritimes ont été fermées, les voyageurs en provenance de pays présentant un taux d'infection élevé mis en quarantaine, les visas d'entrée pour le Cameroun ont été suspendus ; les autorités ont aussi décidé la fermeture des écoles et des universités, interdit le rassemblement de plus de 50 personnes, fermé les bars, restaurants et salles de spectacle ; elles ont également suspendus les missions des fonctionnaires ou des représentants d'établissements paraétatiques envoyés à l'étranger, annuler les événements sportifs scolaires et universitaires, et interdit aux taxis et transports en commun de pratiquer la surcharge de passagers. Le respect des recommandations de l'OMS en matière d'hygiène et le recours à la télécommunication et aux outils numériques pour les réunions de plus de 10 personnes sont deux exemples des mesures sanitaires et de distanciation physique en vigueur. Le 10 avril 2020, les pouvoirs publics ont pris des mesures supplémentaires : port du masque obligatoire dans tous les lieux publics, production locale de médicaments contre la COVID-19, ouverture de centres de traitement spécialisés dans chacune des capitales régionales, multiplication des tests de dépistage et renforcement de la campagne de sensibilisation.

3. Le 30 avril 2020, les autorités ont annoncé une série de mesures de déconfinement. L'interdiction faite aux bars, restaurants et lieux de loisirs d'ouvrir après 18h a été levée, à condition que les clients et usagers respectent les mesures de distanciation physique et portent des masques. Les règles limitant le nombre de passagers dans les transports en commun (bus et taxi) ont également été assouplies, mais l'obligation du port du masque et l'interdiction de la surcharge sont restées de rigueur.

4. Depuis mois de juillet 2020, les autorités suivent une approche décentralisée. Elle s'appuie sur les districts sanitaires et sur les régions et a pour objectif d'assurer le suivi des cas, d'augmenter le recours aux tests à l'échelle locale, de renforcer le dépistage des voyageurs à destination du Cameroun et de muscler les services de santé. Les autorités ont fait le choix de ne pas reconfiner la population, en misant sur le respect des gestes barrières, la multiplication des tests et le développement des capacités de traitement. Les écoles ont rouvert en juin, et les dépistages pratiqués sur l'ensemble des voyageurs aériens arrivant au Cameroun ont été renforcés. Il reste

malgré tout difficile de traverser la frontière : certains points de passage sont toujours fermés à la circulation, tandis que d'autres ne sont ouverts qu'aux échanges commerciaux.

B. Mesures économiques pour atténuer les effets de la pandémie

5. Le 30 avril 2020, le gouvernement a annoncé un train de mesures budgétaires destinées à adoucir les répercussions socioéconomiques de la crise sanitaire. Les pouvoirs publics ont notamment adopté des mesures fiscales provisoires en faveur des entreprises directement touchées par la crise, comme des moratoires et différés de paiement, et en particulier i) des exonérations de la taxe sur le tourisme dans le secteur de l'hôtellerie-restauration pour le reste de l'exercice 2020, ii) l'exonération de la retenue à la source pour les taxis et motos et les petits commerçants au deuxième trimestre 2020, iii) une enveloppe spéciale de 25 milliards de francs CFA pour l'apurement accéléré des crédits de TVA en attente de remboursement et iv) une extension jusqu'à la fin septembre 2020 du délai de paiement de la taxe foncière pour l'exercice 2020.

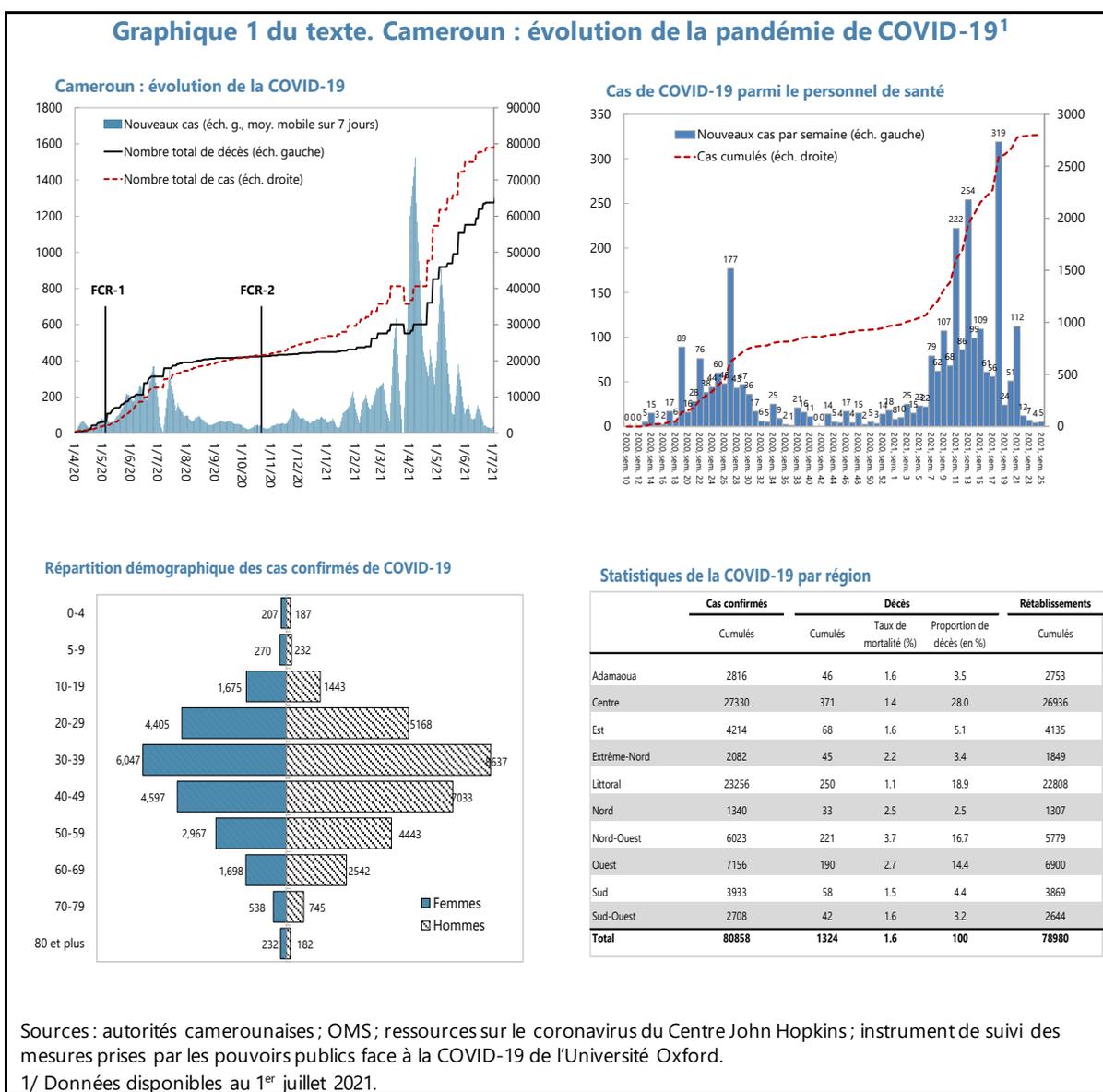
6. Les autorités ont pris des mesures pour amortir l'effet immédiat de la crise sur les ménages. Elles ont ainsi décidé i) de faire passer le montant des allocations familiales de 2 800 à 4 500 francs CFA, ii) d'augmenter de 20 % les pensions de retraite n'ayant pas bénéficié d'une réforme de 2016, iii) de verser l'équivalent de trois mois d'allocations familiales aux employés des entreprises n'ayant pas pu s'acquitter de leurs cotisations sociales ou ayant mis leurs salariés au chômage technique en raison de la crise, et iv) de permettre le paiement en trois fois des cotisations sociales dues au titre du deuxième trimestre 2020 et d'annuler les pénalités de retard.

7. En outre, les autorités ont adopté un plan triennal de prévention et de riposte, dont le financement total se monte à 825 millions de dollars. Ce plan s'articule autour de cinq axes : i) une stratégie sanitaire destinée à empêcher l'avancée de la pandémie et à traiter les malades (101 millions de dollars) ; ii) l'atténuation des effets économiques et financiers de la pandémie (646 millions de dollars), notamment par la mise en place d'un allègement fiscal à hauteur de 200 millions de dollars en faveur des entreprises mises en difficulté par la crise ; iii) approvisionnement en produits essentiels (9,5 millions de dollars) ; iv) mise au point de solutions innovantes au niveau local (16,5 millions de dollars) ; v) mesures sociales visant à atténuer les effets de la pandémie sur les individus et les ménages vulnérables (52 millions de dollars).

8. Un compte spéciale dédié a été ouvert pour le financement du plan national de riposte contre la pandémie de COVID-19. Une circulaire du ministre des Finances précise les modalités d'organisation, de fonctionnement et de suivi/évaluation de ce compte. La loi de finances promulguée en juin 2020 a affecté près de 310 millions de dollars à ce compte ; 76 % du financement de cette somme provient du soutien budgétaire extérieur et des ressources libérées par la suspension du service de la dette. La loi de finances 2021, promulguée en décembre 2020, a affecté au compte près de 185 millions de dollars.

C. Vaccination

9. Le Cameroun a récemment adopté un plan national de déploiement et de vaccination, mis au point sous l'égide d'une équipe pays des Nations Unies. La mise en œuvre du plan devrait coûter au total 138 millions de dollars en 2021 et permettre la couverture vaccinale de 5 millions de personnes, soit 20 % de la population camerounaise. Une équipe locale responsable du déploiement des vaccins a été constituée, et la logistique est en train d'être mise en place à l'échelle du pays. Le pays devrait recevoir 864 000 doses du vaccin AstraZeneca/Oxford (SIII), et 200 000 doses du vaccin chinois SINOPHARM. D'après les estimations, le nombre de personnes vaccinées se monte à 104 000 ; les autorités comptent accroître leurs efforts de communication afin de recueillir l'appui des différentes communautés en faveur de la vaccination contre la COVID-19.



Annexe IV. Évaluation du secteur extérieur

Évaluation globale. La position extérieure du Cameroun en 2020 est jugée légèrement plus faible que ne le laissent entendre les paramètres économiques fondamentaux et les politiques souhaitables. Le solde des transactions courantes s'est amélioré en 2020 en raison de la forte compression des importations, mais les perspectives demeurent hautement incertaines. Étant donné le risque élevé de surendettement extérieur et la hausse de la position débitrice nette, il convient de maintenir le solde des transactions courantes à un niveau viable, notamment en consolidant progressivement les finances publiques au lendemain des mesures de riposte contre la pandémie, et en appliquant de manière déterminée des réformes structurelles de nature à améliorer la compétitivité.

Avoirs et passifs extérieurs : position et trajectoire

Informations générales. La position extérieure globale nette (PEGN) du Cameroun s'est détériorée, passant de -25,9 % du PIB en 2018 à -28,7 % du PIB en 2019¹. Les avoirs extérieurs bruts se sont maintenus à 31,0 % du PIB, et incluent en majorité des réserves et des actifs extérieurs privés détenus par des banques et des entreprises d'autres secteurs. Les investissements directs étrangers (IDE) et la dette publique représentent les parts les plus importantes des engagements extérieurs bruts, qui ont atteint 59,7 % du PIB. Au cours des cinq dernières années, la position débitrice nette du Cameroun est montée à -28,7 % du PIB, contre -15,6 % du PIB en 2014, ce qui tient en grande partie à l'accumulation de flux liés au compte d'opérations financières.

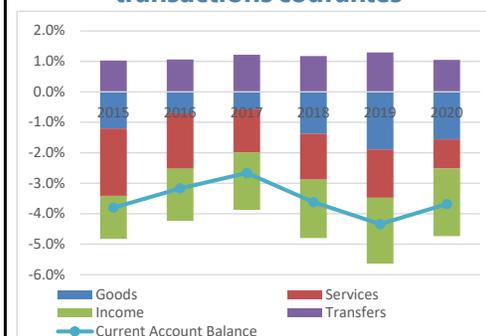
Évaluation. La PEGN actuelle du Cameroun est jugée viable, et la croissance de sa position débitrice nette devrait se ralentir au fur et à mesure que le solde des transactions courantes continue de se stabiliser. Cependant, l'augmentation continue des passifs sous forme de dette accroît les risques pour la viabilité extérieure (le Cameroun présente un risque élevé de surendettement extérieur, voir l'analyse de viabilité de la dette). Pour assurer la viabilité extérieure, il reste essentiel que les autorités continuent à renforcer la gestion de la dette publique et à limiter les emprunts non concessionnels.

2019 (en % du PIB)	PEGN : -28,7	Avoirs bruts : 31,0	Avoirs de réserve : 20,9	Passifs bruts : 59,7	Passifs sous forme de dette : 48,5
--------------------	--------------	---------------------	--------------------------	----------------------	------------------------------------

Solde des transactions courantes

Contexte. Le solde des transactions courantes du Cameroun se détériore depuis 2017 en raison de l'augmentation des importations de produits pétroliers causée par la fermeture de la SONARA et des perturbations de la production agricole liées aux problèmes de sécurité dans les régions anglophones (graphique 1). Le déficit des transactions courantes s'est réduit à 3,7 % du PIB (dons officiels compris) en 2020, en raison de la compression des importations et de l'effet moins prononcé que prévu sur les exportations non pétrolières. Le solde des

Graphique 1. Cameroun : solde des transactions courantes



transactions courantes du Cameroun devrait continuer à s'améliorer progressivement, du fait du redressement économique chez ses partenaires commerciaux et des efforts accrus pour remplacer les biens importés. Pour autant, les perspectives à court terme sont toujours marquées par une forte incertitude : elles pourraient être révisées à la hausse, par exemple en cas de hausse des cours du pétrole, ou à la baisse, par exemple si la pandémie de COVID-19 persistait ou si les conflits en cours gagnaient en intensité.

Évaluation. Le modèle de solde courant « EBA-Lite » fait ressortir une norme de solde courant de -2,3 % du PIB, contre un solde courant corrigé des variations cycliques de -3,8 % du PIB (tableau 1). Cela implique un écart de solde courant de -1,5 % du PIB dans le contexte des politiques actuelles. L'écart de politique économique est évalué à 2,0 % du PIB, ce qui tient au fait qu'au Cameroun, la politique budgétaire est plus restrictive (+2,2 %), les dépenses publiques de santé moins élevées (+0,71 %), le crédit privé plus faible (+0,15 %) et la croissance du crédit plus lente (+0,12 %) que dans les pays comparables². En revanche, le modèle de taux de change effectif réel « EBA-Lite » fait apparaître un écart de solde courant positif de 1,9 % du PIB (ce qui correspond à un écart de taux de change effectif réel de -12,9 %). Étant donné le déficit courant persistant du Cameroun, les services du FMI jugent moins fiables les résultats de la méthode du taux de change effectif réel, et estiment donc l'écart de solde courant sur la base du modèle de solde courant. La position extérieure du Cameroun est donc jugée légèrement plus faible que ne le laissent entendre les paramètres économiques fondamentaux et les politiques souhaitables.

Tableau 1. Cameroun : estimations du modèle pour 2020 (en pourcentage du PIB)

	Modèle CC	Modèle REER
CC effectif	-3.7	
Contributions cycliques (à partir du modèle) (-)	0.3	
Facteur d'ajustement COVID-19 (+) 1/	1.0	
Catastrophes naturelles et conflits (-)	0.8	
CC corrigé	-3.8	
Norme CC (à partir du modèle) 2/	-2.3	
Norme du CC corrigé	-2.3	
Écart du CC	-1.5	1.9
dont : écart relatif lié aux politiques publiques	2.0	
Élasticité	-0.14	
Écart de TCER (en pourcentage)	10.5	-12.9
1/ Correction supplémentaire selon les variations cycliques pour tenir compte de l'incidence temporaire de la pandémie (1,09 % du PIB) et sur le tourisme (-0,09 % du PIB).		
2/ Corrigé des variations cycliques, y compris pour assurer la cohérence multilatérale.		

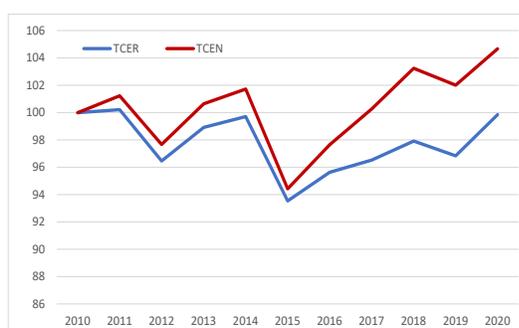
Taux de change réel

Contexte. L'indice du taux de change effectif réel du Cameroun fondé sur l'indice des prix à la consommation était de 99,85 à la fin 2020. Depuis 2015, le taux de change effectif réel s'est apprécié d'environ 6,7 %, du fait de l'appréciation nominale de l'euro vis-à-vis du dollar (graphique 2). Si l'on remonte plus loin dans le temps, le taux de change effectif réel est resté plus ou moins stable depuis la dévaluation de 1994, les fluctuations sur un an ne dépassant pas 10 %.

Globalement, les gains de compétitivité-prix réalisés semblent avoir été préservés au cours des dernières décennies³.

Évaluation. Le modèle de solde courant « EBA-Lite » estime un écart de taux de change effectif réel de 10,5 % en 2020, tandis que le modèle de l'indice du taux de change effectif réel aboutit à un écart de taux de change effectif réel de -12,9 %. En se fondant sur le modèle de solde courant, les services du FMI estiment que le taux de change effectif réel est surévalué de 10,5 %, ce qui correspond à l'estimation de l'écart de solde courant.

Graphique 2. Taux de change effectifs réel et nominal (2010 = 100)



Compte de capital et d'opérations financières : flux et mesures

Contexte. D'après les estimations, les entrées nettes de capitaux sont passées de 3,7 % du PIB (prêts au titre du programme exclus, capitaux privés à court terme inclus) en 2019 à 1,8 % du PIB en 2020, ce qui tient à une forte chute des IDE entrants et à d'autres sorties d'investissements liées à la forte incertitude entourant la conjoncture mondiale. Les flux de capitaux officiels, y compris les soutiens budgétaires de donateurs internationaux, ont baissé aussi.

Évaluation. Les flux de capitaux devraient augmenter à moyen terme, y compris les IDE, en raison de la reprise postpandémique et du programme FEC. Une hausse des cours du pétrole pourrait avoir un effet positif sur les flux de capitaux privés. En revanche, les sorties de capitaux pourraient s'accroître si les perturbations provoquées par la pandémie venaient à se prolonger et à s'aggraver, si les marchés financiers internationaux perdaient confiance ou si les inquiétudes quant à la viabilité de la dette camerounaise venaient à se raviver. En consolidant peu à peu les finances publiques tout en appliquant de manière plus énergique d'anciens projets de réformes structurelles favorables au climat des affaires, les autorités camerounaises pourraient attirer durablement des capitaux étrangers.

¹ Les estimations de la PEGN se fondent sur les chiffres de fin 2019, faute de données plus récentes.

² Les estimations du modèle sont fondées sur les chiffres souhaitables suivants : i) solde budgétaire global corrigé des variations cycliques à -1,0 % du PIB ; ii) dépenses publiques de santé à 1,7 % du PIB ; iii) variation des réserves à 0 % du PIB ; (iv) crédit privé à 18,1 % du PIB ; v) variation du crédit privé à 2 % du PIB ; vi) indice de contrôle des capitaux à 0,47 ; vii) taux d'intérêt réel à 0,85 %.

³ Rapport pays du FMI n° 21/21

Annexe V. Mise à jour de la note de stratégie sur le développement des capacités pour le Cameroun (résumé)

La présente note décrit l'accord conclu entre les services du FMI et les autorités camerounaises concernant la stratégie de développement des capacités, les objectifs attendus et l'assistance technique à l'appui des priorités macroéconomiques pour la période 2021-23.

A. Assistance technique récente et perspectives

10. Le siège du FMI et le Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique centrale (AFRITAC Centre) continuent de dispenser fréquemment au Cameroun de l'assistance technique à des fins de développement des capacités. Au cours des deux dernières années, l'accent a été mis sur l'administration des recettes, la politique fiscale, la gestion de la dette et des dépenses, et l'établissement et la diffusion de statistiques. Ces activités ont contribué de manière notable à améliorer la formulation et la mise en œuvre des politiques et des réformes, comme en témoignent en particulier les cinq premières revues successives du programme appuyé par la FEC.

11. À l'avenir, la priorité consistera à appuyer la stratégie de réforme économique des autorités pour la période 2021-23. La Commission de la CEMAC a défini un ensemble de réformes qui formeront le socle de la prochaine génération de programmes appuyés par le FMI dans les pays membres de la CEMAC ; ces réformes s'orientent autour de cinq axes et visent à jeter les bases d'une croissance plus diversifiée et plus inclusive sous l'impulsion du secteur privé, et d'une amélioration de la gouvernance du secteur public. En s'appuyant sur l'assistance technique fournie précédemment au Cameroun, la stratégie de développement des capacités doit permettre de poursuivre les objectifs suivants : accroître les recettes des administrations publiques, rendre les dépenses publiques plus efficaces et transparentes, renforcer les capacités de gestion de la dette et la stratégie d'endettement à moyen terme, et perfectionner l'établissement et la diffusion en temps opportun des statistiques macroéconomiques.

Vues des autorités

12. Les autorités attachent une grande importance au dialogue avec le FMI, notamment par le biais des missions d'assistance technique régulières dans différents domaines, et elles apprécient la réactivité du FMI et sa disponibilité pour fournir à la demande une assistance technique de grande qualité. Elles sont d'avis que les priorités retenues sont pleinement en phase avec les objectifs du programme, et que la collaboration entre les départements techniques du siège du FMI et AFRITAC Centre est excellente. De plus, elles trouvent que les missions se sont succédé dans le bon ordre et qu'elles se sont utilement complétées les unes les autres.

Tableau 1. Cameroun : trois principales priorités en matière d'assistance technique	
Priorités	Objectifs
Augmentation des recettes intérieures	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer la politique fiscale en vigueur et proposer des mesures visant à élargir l'assiette de l'impôt, notamment en étendant le périmètre de l'impôt sur la propriété et en rationalisant les exonérations fiscales. - Améliorer le fonctionnement de l'administration fiscale d'une manière qui soit propice aux affaires, en faisant mieux respecter les obligations fiscales des contribuables, en procédant à des contrôles fiscaux, en généralisant les procédures et les paiements dématérialisés, et en luttant contre la fraude et la contrebande.
Gestion des dépenses et de la trésorerie	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que l'ensemble des dépenses soient exécutées au terme de procédures normales, et en conformité avec la loi de 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance des finances publiques au Cameroun. - Hâter la mise en place du compte unique du Trésor (CUT). - Améliorer le suivi et la prévision de la position de trésorerie consolidée de l'État, et mettre au point des plans de trésorerie mensuels et annuels. - Surveiller la gestion et les résultats des entreprises publiques, pour maîtriser les risques qu'elles font courir aux finances publiques. - Améliorer l'efficacité des dépenses en capital en améliorant la sélection, la planification, l'exécution et l'évaluation des projets d'investissements publics.
Politique et gestion de la dette	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité et la fiabilité des données relatives à la dette publique. - Étoffer la stratégie d'endettement à moyen terme et veiller à ce que les décisions d'emprunt effectives y soient conformes. - S'assurer que l'ensemble des propositions de financement de projets soient approuvées par le Comité national de la dette publique (CNDP).

Appendice I. Lettre d'Intention

Yaoundé, le 15 juillet 2021

Madame Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street N.W.
Washington, D.C. 20431
Etats Unis d'Amérique

Objet : Lettre d'intention de demande pour la facilité élargie de crédit et le mécanisme élargi de crédit

Madame la Directrice Générale,

1. Le Gouvernement du Cameroun a mis en œuvre un Programme Economique et Financier appuyé par un accord triennal de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI) au cours de la période 2017-2020, dans un contexte économique et sécuritaire difficile. Ce programme qui est arrivé à son terme le 30 septembre 2020, a permis de restaurer la viabilité financière et la stabilité externe à travers la conjugaison des politiques d'ajustement budgétaire et monétaire appropriées, et de jeter les bases d'une croissance forte et inclusive à moyen terme. La pandémie à coronavirus (COVID-19) a malheureusement érodé une partie des progrès réalisés grâce à ce programme. Les autorités camerounaises remercient le Fonds monétaire international (FMI) pour son soutien dans le cadre de l'accord appuyé par la FEC et, plus récemment, dans le cadre de la Facilité de crédit rapide (FCR) approuvée par le Conseil d'administration du FMI le 4 mai et le 21 octobre 2020.

2. Afin de contenir la propagation de cette pandémie, les autorités camerounaises ont pris une série de mesures restrictives relatives à la circulation des personnes et des biens. Ces mesures, en plus de la perte d'emplois, ont fortement contribué à réduire l'activité dans plusieurs secteurs de l'économie et les recettes publiques par rapport à nos projections pre-COVID-19 pour 2020, suite à l'effritement de la demande extérieure et intérieure et aux ruptures des chaînes d'approvisionnement en produits intermédiaires. Le concours financier d'urgence du FMI s'est avéré déterminant pour disposer des ressources nécessaires à la riposte contre la crise sanitaire et économique, mobiliser des appuis budgétaires des autres partenaires, et nous permettant ainsi de freiner la propagation de la pandémie et d'atténuer son impact négatif sur notre économie. Le Cameroun est malheureusement confronté à une deuxième vague d'infections depuis le début de cette année 2021, alors que les marges de manœuvre de politique économique se sont réduites.

3. Afin de capitaliser les acquis des réformes mises en œuvre dans le cadre du programme soutenu par la FEC et conformément à la résolution des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale de

novembre 2019 et aux orientations du programme des réformes économiques et financières inscrites dans notre Stratégie Nationale de Développement pour 2020-30 (SND-30), les autorités camerounaises sollicitent un financement pour d'un nouveau programme triennal de « deuxième génération » sur la période 2021-2024. Ce nouveau programme permettra de renforcer notre viabilité extérieure contribuant ainsi aux efforts communautaires destinés à rehausser les réserves de change de la BEAC. Il devrait permettre d'atteindre également une croissance forte, soutenue et inclusive, appuyée par des financements adéquats et une politique budgétaire compatible avec la lutte contre l'expansion de la pandémie COVID-19, la reprise de la croissance économique, et la réduction de la pauvreté. Il s'appuie sur un ensemble de réformes structurelles destinées à améliorer, entre autres, la mobilisation des recettes budgétaires, la qualité et le processus de la dépense publique, la gestion des entreprises publiques, le climat des affaires, et la maîtrise de la gestion de la dette publique.

4. Le Gouvernement entend opérer une transformation structurelle de son économie afin de réaliser son potentiel de croissance à moyen et long terme, en cohérence avec la SND-30 qui vise, entre autres, à porter le Cameroun au rang de pays émergent à l'horizon 2035. La mise en œuvre du Plan de Soutien et de Relance Economique post COVID-19, l'achèvement et la mise en service des grands projets d'infrastructures et d'énergie ainsi que les efforts engagés pour une amélioration substantielle de l'environnement des affaires, contribueront à la relance de l'investissement privé, la création d'emplois et la diversification de l'économie, qui sont des piliers importants pour une croissance forte, soutenue et inclusive. L'activité économique bénéficiera également du renforcement de la stabilité du secteur financier et de l'élargissement de l'accès au crédit. Le Gouvernement est également déterminé à poursuivre la consolidation budgétaire et à renforcer la viabilité de la dette publique en poursuivant la gestion active de la dette et en privilégiant les prêts concessionnels et les financements en mode de Partenariat Public-Privé le cas échéant. Ceci passe par une poursuite de la consolidation budgétaire graduelle de près de 2 points de pourcentage du PIB sur 2021-24 dans l'optique d'atteindre le critère de convergence régionale à l'horizon 2024. Cet objectif sera porté par des mesures visant à accroître les recettes et à rationaliser les dépenses publiques tout en améliorant leur qualité.

5. Le Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF) joint à la présente lettre d'intention décrit la situation économique et financière en 2020, fait l'exposé des politiques économiques et financières que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour 2021 et établit les critères quantitatifs et cibles indicatives, ainsi que les repères structurels, jusqu'à fin juin 2022. Pour soutenir l'effort de réponse aux besoins de sa balance des paiements et contribuer à la reconstitution des réserves de change régionales, le gouvernement a adopté un programme de relance économique dans le cadre du programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC), qui s'inscrit dans les engagements contenus dans le communiqué final du Sommet extraordinaire des chefs d'État de la CEMAC de Yaoundé du 21 novembre 2019.

6. Le Gouvernement camerounais sollicite l'accompagnement du FMI à travers un accord triennal soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et le Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC) couvrant la période 2021-24 pour un montant équivalent à 175 pour cent de sa quote-part, soit 483 millions de DTS ou environ 375 milliards de francs CFA (161 millions de DTS ou 58.3 pourcents

des quote-part (FEC) et 322 millions de DTS ou 116.7 pourcents des quote-part (MEDC)), à décaisser en sept tranches. Afin de faire face à un besoin immédiat de renforcement de notre position extérieure et de soutenir notre effort de redressement des finances publiques, nous sollicitons un premier décaissement de 45 pourcents de notre quote-part.

7. Le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures exposées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs du programme. Il s'engage à prendre toutes les mesures complémentaires à cette fin. Les autorités camerounaises consulteront le FMI sur les mesures complémentaires éventuelles avant de procéder à toute révision de celles énoncées dans le MPEF, conformément à la politique du FMI pour ces consultations. Pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme, le Gouvernement s'engage à communiquer régulièrement aux services du FMI toutes les informations requises dans les délais prescrits et conformément au Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint. Enfin, le Gouvernement marque son accord quant à la publication de la présente Lettre, du MPEF, du Protocole d'Accord Technique (PAT) et du rapport des services du FMI sur ce Programme.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma considération distinguée.

/s/

Joseph Dion Ngute

Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Pièces jointes :

1. Mémoire de politiques économiques et financières
2. Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire de Politiques Economiques et Financières, 2021–22 Juillet 2021

INTRODUCTION

1. Les effets néfastes de la pandémie de coronavirus (COVID-19) et le contexte sécuritaire difficile ont pesé lourdement sur la situation économique et sociale de notre pays en 2020. Il

en est résulté un fort ralentissement de l'activité économique, un accroissement des dépenses publiques de santé, une baisse sensible des recettes de l'Etat et, partant, une aggravation du déficit budgétaire. Cela a contribué à éroder une partie des efforts de consolidation budgétaire consentis dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier sur la période 2017-20. Cependant, le Gouvernement reste fermement engagé, à prendre toutes les mesures nécessaires pour remettre le pays sur le sentier d'une croissance forte, soutenue et inclusive, à opérer une transformation structurelle de l'économie, et à renforcer sa résilience économique et sociale. Il entend ainsi, en cohérence avec la SND-30 et le plan de relance post-COVID, (i) poursuivre la riposte sanitaire face à la COVID-19 ; (ii) réduire les obstacles au développement du secteur privé ; (iii) accélérer les réformes de gestion des finances publiques, notamment à travers la mise en œuvre effective des directives de la CEMAC ; (iv) continuer à élargir la base des recettes non pétrolières, (v) améliorer l'efficacité des dépenses d'investissement public, (vi) renforcer la gestion et la performance des entreprises publiques ; (vii) mettre en œuvre un plan de réhabilitation financière et physique de la SONARA, et (viii) renforcer la viabilité de la dette publique. Par ailleurs, les actions spécifiques seront envisagées en vue de permettre la mise en œuvre du plan de reconstruction des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et de renforcer le processus de décentralisation.

2. Le gouvernement entend faire face aux défis à relever pour une relance effective et durable de l'économie nationale. Partant d'une hypothèse d'atténuation progressive de la COVID-

19 au cours de 2021-22, l'économie camerounaise devrait amorcer une reprise à partir de 2021 et atteindre un taux de croissance du secteur non-pétrolier de plus de 5% dès 2023. L'objectif de la politique économique du gouvernement à court et à moyen termes est d'augmenter le potentiel de croissance de l'économie, en recentrant le pays sur le sentier de l'émergence, d'abord en jugulant les effets néfastes de la pandémie, et ensuite en poursuivant la transformation structurelle de l'économie notamment à travers le renforcement de la capacité de résilience du tissu économique local face aux chocs extérieurs, l'achèvement et la mise en service des grands projets d'infrastructure en cours, et le soutien aux branches et filières dont les effets d'entraînement sur l'économie nationale seraient immédiats et durables. La préservation de la stabilité macroéconomique et budgétaire restera évidemment un prérequis pour garantir un environnement favorable à une relance économique inclusive, saine et durable.

3. La SND-30 et le Plan de Soutien et de Relance Economique post COVID-19 adoptés en 2020, constituent le cadre de référence des orientations stratégiques pour le nouveau programme.

La SND-30 repose sur quatre piliers, à savoir (i) la transformation structurelle de l'économie nationale, avec comme objectif principal le développement industriel, (ii) le développement du capital humain et du bien-être, (iii) la promotion de l'emploi et de l'insertion

économique, et (iv) la gouvernance, la décentralisation, et la gestion stratégique de l'Etat. Quatre principaux axes constituent également l'ossature du Plan de Soutien et de Relance Economique post COVID-19, à savoir : (i) le soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation ; (ii) la mise en place des dispositifs adaptés et dédiés au financement des entreprises ; (iii) la dynamisation des branches/filières de croissance ; et (iv) le renforcement de la compétitivité des entreprises. Le programme économique pour le prochain triennat que nous comptons exécuter avec l'appui de nos partenaires au développement devra couvrir ces quatre piliers et axes. Il restera aussi cohérent avec le cadre stratégique adopté par le comité de pilotage du PREF-CEMAC pour les accords de seconde génération des pays de la CEMAC avec leurs partenaires techniques et financiers internationaux.

EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE

4. La croissance économique en 2020 a été fortement affectée par la situation sanitaire générée par la COVID-19 en plus des effets négatifs de la crise sécuritaire dans certaines régions de notre pays. L'activité économique a connu un ralentissement. Ainsi, la croissance du PIB a fortement ralenti contre une hausse de 4.0% projetée avant la survenance de la pandémie.¹ Ce ralentissement, lié aux conséquences de la pandémie a principalement affecté les secteurs agriculture d'exportation, sylviculture et exploitation forestière, transport, tourisme, et commerce. La demande intérieure a décéléré, sous l'effet de la contraction de la consommation des ménages et de l'investissement public et privé. La demande extérieure adressée au Cameroun a fortement baissé du fait de la chute des prix mondiaux et de l'activité économique chez nos principaux partenaires commerciaux (Chine et Europe). Selon les chiffres de la DGD, en 2020, les échanges globaux en valeurs ont reculé de 20,3% suite à la baisse tant des importations (-17,6%) que des exportations (-24,6%). Hors produits pétroliers, ce recul est également constaté, mais reste moins prononcé. En effet, les échanges globaux hors pétrole baissent de 9,4% suite au recul des importations (-8,7%) et des exportations (-11,1%). Concernant l'inflation, elle a atteint un taux moyen de 2,5% en lien avec les difficultés d'approvisionnement en biens alimentaires, conjugué à un recul de l'offre.

5. Une Loi de Finances Rectificative (LFR) pour 2020 a été adoptée en juin 2020 pour prendre en compte les conséquences de la pandémie sur la loi de finances initiale votée en décembre 2019. La LFR intégrait (i) l'impact négatif de la pandémie sur les recettes ; (ii) la création d'un compte d'affectation spéciale (CAS) pour la gestion des opérations budgétaires relatives à la riposte contre la pandémie; (iii) l'admission du Cameroun à l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) ; (iv) les décaissements exceptionnels des partenaires au développement en appui au financement du plan global de riposte contre la COVID-19 ; et (v) la signature d'une ordonnance relevant le plafond d'émissions de titres publics.

6. Au terme de l'exercice 2020, l'exécution du budget de l'Etat s'est soldée par un déficit budgétaire moins important qu'anticipé. Les recettes budgétaires recouvrées ont atteint un taux de 109% par rapport à l'objectif de recettes de la LFR. La relative bonne performance de recettes

¹ Les estimations provisoires de l'INS font état d'une évolution de 0.7% contre une estimation préliminaire de -1.5% par les services du FMI.

budgetaires s'explique par une baisse de l'activité économique et des importations moins forte que prévue. Au niveau des dépenses, le taux d'exécution est de 100,4% par rapport aux prévisions de la LFR. Le déficit du solde global base ordonnancement est de 3,5 % du PIB, comparé à 4,5% anticipé dans la LFR. Le déficit base caisse, qui avait été fixé à 4.9% du PIB dans la LFR, a atteint 4% du PIB.

7. La baisse des exportations et des transferts en 2020 a été plus que compensée par la baisse des importations de biens et services, donnant lieu à une légère baisse du déficit courant extérieur. Ce déficit est estimé à 3.7% du PIB, comparé à 4.3% en 2019. Il a été essentiellement financé par des flux financiers de capitaux (officiels et non-officiels) et une baisse des avoirs extérieurs nets de la Banque centrale.

8. La hausse de la masse monétaire est restée forte, sous l'impulsion des créances nettes sur l'Etat. La masse monétaire a augmenté de 12,1% en glissement annuel, contre un accroissement de 6,5% un an plus tôt. Au regard des contreparties de la masse monétaire, cette évolution est principalement due à la position débitrice nette de l'Etat vis-à-vis du système bancaire, qui s'est accrue de 57% en 2020 par rapport à 2019. En même temps, les crédits à l'économie ont progressé de 4,3%, sous l'effet de la hausse des engagements des entreprises publiques non financières. En revanche, les avoirs extérieurs nets ont baissé de 0,5%, en lien avec la persistance du déficit du compte courant de la balance des paiements.

9. La dette publique reste maîtrisée bien qu'elle ait légèrement augmenté en 2020. L'encours de la dette du secteur public à fin 2020 est de 45,2 % du PIB, dont 0,1% de dette directe et garantie par l'administration centrale et 4% de dette des sociétés publiques non avalisée et recensée.² Cet encours est en augmentation de 2,3% du PIB par rapport à son niveau à fin 2019 du fait principalement (i) des appuis budgétaires obtenus dans le cadre de la riposte à la pandémie ; (ii) des émissions plus prononcées de titres publics ; et (iii) de la prise en compte de nouvelles conventions de dette intérieure pour couvrir une dette flottante. La dette publique extérieure a atteint 31,1% du PIB à fin 2020, représentant une augmentation de 1% du PIB par rapport à son niveau de fin 2019. Le montant des décaissements extérieurs a atteint 874 milliards de francs CFA, (dont 351 milliards de francs CFA en non-concessionnel) contre 767 milliards de francs CFA qui étaient envisagés dans le plan d'endettement de 2020. Les nouveaux engagements non-concessionnels signés ont atteint 79 milliards de francs CFA, contre 350 milliards prévus dans le plan d'endettement de l'Etat en 2020, portant le total des engagements signés (concessionnel et non-concessionnel) en 2020 à 475 milliards de francs CFA. Le stock des soldes engagés non décaissés (SENDs) s'est établi à 13,7% du PIB à fin 2020.

PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN 2021 ET À MOYEN TERME

A. Cadre macroéconomique

² Les services du FMI estiment la dette du secteur public à 45,8 % du PIB (dettes extérieure et intérieure à 31,1 % et 14,7 % du PIB respectivement) à fin 2020, y compris la dette flottante du Trésor mais à l'exclusion de la dette des entreprises publiques non couvertes par l'analyse de la viabilité de la dette (AVD).

10. Les perspectives de croissance économique restent positives. La croissance annuelle moyenne du secteur pétrolier sur la période 2022-26 serait proche de zéro, l'accroissement de la production gazière ne faisant que compenser l'épuisement des champs pétroliers. Sous l'hypothèse d'une atténuation progressive de la COVID-19, la croissance du secteur non-pétrolier devrait amorcer une reprise à partir de cette année 2021 et franchir 5% dès 2023. Elle sera soutenue par (i) la bonne tenue de l'industrie agroalimentaire orientée vers le marché intérieur, des industries manufacturières et chimiques, et de la transformation du bois; (ii) la poursuite des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures routières; (iii) l'amélioration de l'offre en énergie à travers la mise en service de nouveaux barrages hydroélectriques et la finalisation des travaux de construction des infrastructures de transport d'électricité; (iv) les effets positifs des programmes de développement des principales filières agricoles (café, banane, coton, caoutchouc); (v) la mise en œuvre en cours des actions visant à accroître la production et la productivité des cultures vivrières; et (vi) la reprise de l'activité agricole à la suite de l'apaisement attendu dans les régions en proie à l'insécurité.

11. Au niveau des finances publiques, l'objectif sera de réduire graduellement le déficit budgétaire global en vue d'atteindre le critère de convergence régionale vers 2024. L'objectif de réduction du déficit budgétaire passera par : (i) une amélioration de la mobilisation des recettes non-pétrolières, tout en maintenant une politique incitative au plan économique et protectrice au plan social; (ii) le renforcement de l'efficacité et de l'efficience de la dépense publique, tant courante que d'investissement; et (iii) la réduction progressive de tous les arriérés de l'Etat envers les entreprises publiques et le secteur privé. Par ailleurs, les actions spécifiques devront être envisagées en vue de permettre non seulement la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement et le plan de relance économique post-COVID, mais également de (i) soutenir la riposte sanitaire face à la COVID-19; (ii) permettre la mise en œuvre du plan de reconstruction des régions du sud-ouest et du nord-ouest; (iii) renforcer le processus de décentralisation; (iv) assurer la tenue et la maîtrise des coûts des grands évènements sportifs internationaux déjà programmés (notamment la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2022); et (v) débiter la mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle.

12. La mise en œuvre des programmes de relance des exportations et de substitution aux importations ainsi que le renforcement en cours de l'intégration régionale devraient contribuer à une réduction progressive du déficit du compte courant, qui se stabiliserait à environ 3% du PIB dans le moyen terme. Ces efforts permettront également de consolider les avoirs extérieurs nets de la région, l'objectif étant d'atteindre un taux de couverture de près de 5 mois d'importation pour la région dans le moyen terme.

13. Le gouvernement est déterminé à renforcer la viabilité de la dette. La politique d'endettement visera à ralentir le rythme des nouveaux engagements au titre de la dette extérieure tout en privilégiant les emprunts extérieurs concessionnels et en s'assurant qu'ils sont destinés à des projets qui remplissent tous les critères requis de maturité. Ainsi, le renforcement des politiques de gestion de la dette aura pour objectifs (i) de fixer les plafonds d'endettement en relation avec la capacité de préparation et de mise en œuvre des projets, (ii) de renforcer l'autorité du Comité National de la Dette Publique (CNDP) quant à l'approbation de nouveaux prêts extérieurs contractés

ou garantis par l'Etat ; (iii) d'améliorer la capacité de suivi par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) de l'endettement intérieur et extérieur de toutes les entreprises publiques ; et (iv) de mener une politique de gestion active de la dette afin de faire baisser son coût et de ramener le Cameroun à une classification de risque modéré de surendettement.

14. Le Gouvernement a procédé à une opération de rachat de l'Eurobond de 2015, avec une nouvelle émission sur le marché international. Un nouvel Eurobond d'un montant de 450 milliards de francs CFA³ a été émis le 1er juillet 2021 avec un taux d'intérêt de 5,95 %. Les ressources mobilisées serviront (i) à des opérations de gestion du passif incluant un rachat partiel de l'Eurobond de 2015 (328,3 milliards de francs CFA) à un coût net de 83,5 milliards de francs CFA ; et (ii) au financement de projets à haut rendement économique et social et qui sont essentiels pour le développement national et pour lesquels un financement concessionnel n'est pas disponible (37,5 milliards de francs CFA). Le Gouvernement ouvrira un compte séquestre dans le Compte Unique du Trésor pour 37,5 milliards de francs CFA pour s'assurer que les dépenses seront limitées aux projets identifiés, en conformité avec la Politique Relative aux Limites Endettement Public du FMI. L'utilisation des ressources mobilisées fera l'objet d'un suivi rapproché afin d'assurer une cohérence avec les cibles budgétaires du programme avec le FMI. Les autorités consulteront le FMI avant de contracter de nouveaux projets ou de financer les projets approuvés afin de réduire les risques de non-respect des critères de performance. La limite d'endettement non-concessionnel inclut un ajusteur pour le refinancement de l'Eurobond, étant donné l'impact positif de cette opération sur les indicateurs du service de la dette de l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD).

15. Des risques internes et externes pourraient toutefois affecter ces perspectives économiques du Cameroun. Les risques externes qui pourraient peser sur la croissance comprennent principalement les incertitudes liées (i) à la durée et à l'intensité de la pandémie de la COVID-19, (ii) au niveau et à la volatilité des prix des produits de base, et (iii) à la persistance des tensions commerciales internationales. Sur le plan intérieur, une aggravation de l'insécurité dans les régions actuellement en conflit, l'afflux des réfugiés en provenance des pays voisins et une dégradation de la situation financière de certaines entreprises du secteur public et parapublic pourraient nuire aux efforts de consolidation budgétaire en cours et à la mise en œuvre des réformes. Néanmoins, le dynamisme du secteur non-pétrolier pourrait aider à atténuer l'impact négatif de ces risques.

B. Politique budgétaire

16. La politique du Gouvernement en matière de finances publiques sur la période 2021-2024 reposera sur un effort de consolidation budgétaire visant à la réduction du déficit budgétaire, dans l'optique de renforcer la viabilité de la dette et de la position extérieure. Cette consolidation devrait passer d'une part, par un effort accru de mobilisation des recettes internes non pétrolières, et d'autre part, par la poursuite de la rationalisation des dépenses publiques. Après sa forte dégradation en 2020 à la suite du choc de la pandémie de la COVID-19, le

³ Avec une maturité de 12 ans et des remboursements de principal programmés sur trois tranches égales à partir de 2030, le nouveau taux d'intérêt des euro-obligations est de 5,95%.

déficit budgétaire global (base ordonnancement), après s'être établi à 3,3% en 2020, passerait à 3,4% du PIB en 2021 et diminuerait progressivement pour atteindre près de 1,6% en 2024. Le niveau d'endettement du secteur public baisserait graduellement pour atteindre près de 41% en fin 2025.

17. La loi de finances initiale de 2021 prévoyait un déficit budgétaire (base ordonnancement) de 2.8% du PIB. Cette loi intégrait un niveau de recettes totales équivalent à 13.6% du PIB. Un léger accroissement du prix mondial des produits pétroliers aurait induit une hausse des recettes pétrolières de 0.3 point du PIB. La reprise de l'activité économique dans les secteurs non-pétroliers et les mesures de politique fiscales de la loi de finances 2021 devaient globalement contribuer à dynamiser la croissance économique. La loi de finances 2021 contenait une liste de mesures destinées à promouvoir une politique d'import-substitution ayant une incidence négative sur les recettes douanières estimée à 0.6 milliard de francs CFA. Cette loi appliquait en même temps des droits d'accises ad valorem à certains produits qui devaient avoir une incidence positive évaluée à 8 milliards de francs CFA. Les dépenses totales prévues dans cette loi de finances étaient inférieures de 0,4 point de pourcentage du PIB à celles de la loi de finances rectificative de 2020, grâce notamment aux économies des dépenses liées à la pandémie de la COVID-19, et à la réduction des subventions et transferts.

18. Le Gouvernement considère cependant qu'une Loi de Finances Rectificative (LFR) pour 2021 est nécessaire. La LFR tiendra notamment compte des conséquences de la hausse non-anticipée des prix mondiaux des produits pétroliers sur les recettes et les dépenses, du coût de notre plan national de déploiement de la vaccination contre la COVID-19, des financements extérieurs éventuels non-anticipés, et d'une nouvelle émission à l'international pour le rachat de l'Eurobond de 2015. Le relèvement du plafond des emprunts non concessionnels est également rendu nécessaire pour permettre cette émission de 450 milliards de francs CFA. L'adoption de la LFR est une action préalable pour la conclusion du nouveau programme appuyé par le FMI.

19. Le Gouvernement continuera à recourir aux émissions de bons et d'obligations sur le marché sous-régional conformément à la loi de finances et en fonction des besoins de trésorerie. La loi de finances 2021 autorise des émissions de titres publics à maturité de plus d'une année (OTA) à hauteur de 350 milliards de francs CFA. Les émissions de titres publics à maturité de moins d'une année (BTA) dépendront des besoins de trésorerie, tout en respectant l'objectif d'émission nette nulle à fin 2021.

20. Le respect des objectifs budgétaires de la LFR 2021 passe par un renforcement du contrôle de l'exécution budgétaire.

- La part des dépenses exécutées en recourant aux procédures dérogatoires dans les dépenses financées sur ressources propres (excluant le service de la dette) a atteint 11,9 % en 2020. Le Gouvernement mettra tout en œuvre pour appliquer les dispositions de la circulaire d'exécution budgétaire de 2021, qui prévoit entre autres la limitation des engagements provisionnels et des avances de trésorerie. Le volume total des dépenses par procédures exceptionnelles en 2021, excluant les interventions directes, devrait être en deçà de 5% de l'enveloppe totale des dépenses financées sur ressources propres (excluant le service de la dette).

- Le Gouvernement s'engage à assurer la mise en œuvre effective des dispositions des lois de 2018 portant respectivement sur le Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun et du Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques, conformément aux directives de la CEMAC.
- Afin d'améliorer la prévisibilité et la transparence de l'exécution budgétaire, le niveau des interventions directes de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) sera plafonné à 145 milliards de francs CFA pour 2021. La LFR 2021 intègre des crédits budgétaires pour la couverture des dépenses prises en charge par ce niveau d'interventions directes.
- Les dépenses sur procédures exceptionnelles y compris celles effectuées sur interventions directes, seront régularisées pour éviter l'accumulation de soldes importants de dépenses à régulariser en fin d'année. Elles seront reportées dans le TABORD mensuel.
- Les engagements seront arrêtés effectivement avant fin novembre 2021, et les ordonnancements à fin décembre 2021. La période complémentaire sera limitée à un mois après la fin de l'année budgétaire.

21. Le Gouvernement est résolument engagé dans la digitalisation de ses procédures budgétaires.

- En amont, au niveau de la préparation de la loi de finances, ses efforts ont notamment conduit à la dématérialisation de la documentation du projet de loi de finances à travers les tablettes digitales et la plateforme parlementaire. Les perspectives dans ce domaine vont vers l'optimisation de l'accès à la plateforme parlementaire par le développement d'une application téléchargeable en ligne.
- En ce qui concerne la chaîne de la dépense (engagement, liquidation, ordonnancement, prise en charge, et paiement) les actions menées jusque-là seront poursuivies. En effet, s'agissant du dispositif PROBMIS, en plus de la totale dématérialisation du traitement de la dépense dans le module de gestion des CAS, le dispositif sera optimisé par la dématérialisation complète des procédures classiques de traitement, et leur externalisation auprès des usagers en vue d'accroître ses capacités d'offre de service à distance. Les actions seront par conséquent axées sur le renforcement de la communication électronique, la mise en place des plateformes dédiées, l'automatisation des échanges de données avec les autres applications des administrations financières, la mise en place d'un système d'archivage et de gestion électronique des documents et la densification du réseau informatique.
- Par ailleurs, le Gouvernement entend parachever la digitalisation complète de la chaîne de gestion des carrières, solde et pension dans le cadre du projet SIGIPES II en allant jusqu'à l'introduction de la biométrie pour le contrôle de présence des agents publics.

22. Afin de garantir l'atteinte des objectifs visés par la LFR 2021, et dans le respect des engagements pris dans le programme, le Gouvernement entend, s'agissant des recettes, intensifier le recouvrement des arriérés fiscaux et douaniers, en particulier ceux des administrations publiques,

établissements et entreprises publics. Il mettra également en œuvre des mesures pour prendre en charge les impôts, droits et taxes découlant des conventions de dettes croisées, et des arriérés inhérents aux marchés à financement conjoint en cash, ou si nécessaire à travers les opérations d'ordre. La DGI et la DGD renforceront le contrôle sur les entreprises présentant le risque de minoration de leurs déclarations. Par ailleurs concernant les recettes non fiscales, il s'agira d'intensifier la campagne engagée sur le recouvrement forcé des recettes domaniales afin d'améliorer le rendement de cette catégorie de recettes. En ce qui concerne la dépense, les efforts en cours pour la rationaliser seront poursuivis. Il s'agit de renforcer la discipline budgétaire par la limitation de l'utilisation des procédures dérogatoires de la dépense, l'encadrement et la rationalisation de l'octroi des transferts et subventions aux entreprises et établissements publics et le renforcement des actions de contrôle budgétaire. En outre, l'application des mesures de régulation budgétaire sera maintenue (blocage de précaution sur les crédits de biens et services, notification de quotas trimestriels de dépenses aux ordonnateurs principaux, annulation de crédits budgétaires devenus sans objet), et en cas de choc, un ajustement budgétaire conséquent sera effectué à travers une nouvelle loi de finances rectificative.

23. Le Gouvernement poursuivra également la réforme de la masse salariale de la fonction publique. A ce titre, plusieurs actions sont envisagées, à savoir : (i) le contrôle strict de la reprise en solde des agents publics suspendus à la suite de l'opération de comptage physique du personnel de l'Etat (COPPE) ; et (ii) l'installation de SIGIPES 2, logiciel intégré de gestion des carrières et de la solde en remplacement des outils ANTILOPE et SIGIPES devenus obsolètes. Par ailleurs, une étude diagnostique du système de retraite sera menée.

24. La consolidation budgétaire se poursuivra graduellement tout en protégeant les dépenses sociales prioritaires. Pour 2021-24, dans le cadre de sa Stratégie Nationale de Développement, le Gouvernement intensifiera les actions visant la réduction de la pauvreté et des inégalités. Il continuera d'accroître les dépenses dédiées aux secteurs sociaux (santé, éducation, affaires sociales, etc.), en veillant à améliorer leur qualité, notamment en assurant la mise à disposition de ressources suffisantes pour le programme de gestion des dépenses de santé basé sur la performance. Les programmes de transferts en cash et les travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) au profit des ménages les plus vulnérables seront poursuivis et étendus à une couche plus large de la population. La composition des dépenses sociales à suivre est spécifiée dans le Protocole d'Accord Technique. Le plancher sur les dépenses sociales pour 2021 est fixé à francs CFA 1110,8 milliards de francs CFA, soit 4,6% du PIB et constitue un indicateur quantitatif du programme.

C. Objectifs de politique budgétaire à moyen terme

25. Le cadre budgétaire à moyen terme restera conforme à l'objectif de consolidation budgétaire avec un objectif d'atteindre le critère de convergence de la CEMAC à moyen terme. Nous envisageons ainsi une réduction graduelle du solde budgétaire de référence pour le ramener en dessous du critère de convergence de la CEMAC (1.5% du PIB, base ordonnancement) d'ici 2024. Cette réduction du déficit budgétaire se fera à travers une amélioration continue de la mobilisation des recettes non pétrolières, notamment à travers une réduction des dépenses fiscales, une rationalisation des dépenses non-prioritaires, et une meilleure priorisation des dépenses en capital. Les recettes non pétrolières augmenteraient progressivement d'environ 0,7 % du PIB par an sur 2021-24, soutenues par environ 2 ½ à 3 % du PIB en mesures fiscales au cours de la période du programme (Repère structurel 5, tableau 2).

D. Réformes structurelles des finances publiques

Réforme de la gestion des finances publiques

26. Le Gouvernement entend poursuivre les réformes visant à améliorer la qualité des dépenses publiques et la gestion de la trésorerie, telles que définies dans notre programme de réformes des finances publiques. Les principaux axes de ces réformes porteront sur :

- **L'approfondissement des réformes de gestion de la trésorerie et l'opérationnalisation du compte unique du trésor (CUT) en liaison avec la BEAC.** Ainsi, les actions suivantes seront poursuivies :
 - La préparation des plans de trésorerie mensuels crédibles fondés sur des plans d'engagement adossés à des plans de passation des marchés afin de réduire les tensions de liquidités et l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs.
 - La poursuite des efforts visant la fermeture et le rapatriement des comptes bancaires éligibles au CUT des administrations, institutions et agences publiques, des établissements publics, et de la Caisse Autonome d'Amortissements (CAA) vers la BEAC. Le total des ressources transférables au CUT en 2021 est estimé à un minimum de 50 milliards de francs CFA.
 - La poursuite du dialogue avec les partenaires techniques et financiers sur la centralisation des fonds de contrepartie pour les projets à financement conjoint dans un compte unique « basket fund » ouvert auprès de la BEAC.
- **La poursuite du dégonflement des soldes des comptes de correspondants tout en veillant au respect de l'objectif d'accumulation des dépôts du Gouvernement.** Cette mesure sera accompagnée par l'interdiction d'approvisionner les comptes de correspondants autres que ceux disposant d'un comptable principal, à partir des crédits budgétaires et d'ouvrir de nouveaux comptes de correspondants.

- **Le renforcement du système de reporting financier de l'Etat** afin de rendre l'information budgétaire et comptable exhaustive, fiable, et disponible dans les délais pour le suivi de la mise en œuvre du programme. La situation résumée des opérations du Trésor (SROT) et le Tableau de bord des finances publiques seront disponibles dans le respect des délais prescrits, soit au plus tard 45 jours après la fin de chaque mois, et 45 jours après la période complémentaire pour les données de fin d'exercice.
- **La transparence budgétaire sera renforcée par la publication du rapport d'exécution trimestrielle sur le site du Ministère des finances et dans les journaux.** En parallèle, l'élaboration et la publication des rapports semestriels et annuels, dont le Budget Citoyen, élaboré avec la participation de la société civile et visant l'information de l'opinion publique, sera renforcée.
- **Afin de renforcer l'efficacité et l'efficience des dépenses en capital, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes pour améliorer la sélection des projets, la planification et l'exécution des investissements,** particulièrement par :
 - L'application stricte des dispositions du décret de maturation des projets d'investissement, qui exige désormais de n'inscrire dans le budget que des projets ayant reçu le visa de maturité délivré par le Ministre en charge des investissements publics ;
 - La responsabilisation des unités d'exécution des programmes et des projets financés sur ressources internes ordinaires et externes à travers la signature de contrats de performance standardisés, et l'adossement de la rémunération des responsables de ces unités d'exécution à des indicateurs de performance bien définis. Ces contrats de performance incluront, entre autres, la préparation de rapports trimestriels avec des indicateurs de mise en œuvre physique et financière du projet, la révision du plan de décaissement et des dépenses de gestion du projet. A cette fin, un décret fixant les modalités de suivi de la performance des unités de gestion des programmes et projets financés aussi bien sur ressources internes ordinaires que sur ressources externes sera signé et publié avant fin 2021 ;
 - La mise en place d'un cadre institutionnel visant la bonne préparation, la réalisation, et le contrôle d'exécution des projets de développement d'envergure ;
 - La création d'un fonds de maturation et d'indemnisation des projets d'investissement publics pour assurer une maturation plus efficace et rapide des projets, ainsi qu'une meilleure exécution de tous les projets financés sur ressources internes ordinaires et/ou externes ;
 - La mise en place d'un mécanisme d'évaluation et de prise en compte des charges récurrentes pour l'évaluation des besoins annuels nécessaires pour le maintien, l'entretien, la maintenance et l'amortissement du patrimoine de l'Etat.

Réformes de l'administration de l'impôt

27. La Direction Générale des impôts (DGI) poursuivra les efforts entamés pour améliorer le recouvrement des recettes, lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, et assurer l'intégrité des fichiers des contribuables et des systèmes informatiques. Elle mettra particulièrement l'accent sur :

- La poursuite de la mise en œuvre de l'obligation d'immatriculation préalable des personnes réalisant des opérations économiques (abonnement d'électricité, d'eau ou de téléphone, ouverture et tenue de compte bancaire, souscription d'un contrat d'assurance) ;
- La simplification et la digitalisation des procédures dans tous les segments de la gestion de l'impôt, à savoir : immatriculation, télédéclaration, obtention et transmission en ligne des documents fiscaux, suivi des requêtes, paiement des impôts et taxes ; émission des rappels d'impôts et notification des redressements ;
- La finalisation de la réforme des centres des impôts (CDI) rénovés qui se traduit par leur informatisation et une réduction de leur nombre en contrepartie d'un renforcement de leurs moyens humains et infrastructurels ;
- L'implémentation de la déclaration et du paiement des impôts et taxes par téléphone portable pour les petits contribuables et les particuliers ;
- La suppression du paiement en espèces des impôts et taxes auprès des centres des impôts ;
- La mise en place de la facturation électronique pour assurer la traçabilité et le suivi fiscal exhaustif des opérations et l'optimisation du suivi de la TVA et des droits d'accises ;
- Le renforcement du contrôle fiscal à travers la mise en place d'un dispositif de suivi automatisé des procédures de contrôle à la direction des grandes entreprises (DGE) et dans les centres des impôts des moyennes entreprises (CIME) ; et l'intensification du recours aux expertises locales et internationales à travers le mécanisme « inspecteur des impôts sans frontières » ;
- La réforme globale du régime fiscal des petites et moyennes entreprises avec notamment le relèvement du seuil d'assujettissement à la TVA pour en améliorer le rendement ;
- La finalisation de l'interconnexion DGI-DGTCFM-DGB pour l'utilisation du fichier des contribuables actifs de la DGI comme seul référentiel pour le paiement de la commande publique, la comptabilisation automatique des paiements des impôts et taxes ainsi que la dématérialisation des opérations sur l'exécution de la commande publique ;
- L'amélioration du recouvrement des impôts et taxes grâce notamment au renforcement du mécanisme de recouvrement forcé des dettes fiscales des importateurs auprès de la Direction générale des douanes (DGD) ;
- Le renforcement du dispositif de collecte automatique d'information en temps réel auprès des grands contribuables ;

- L'extension de l'exploitation de l'outil FUSION aux Centres Régionaux des Impôts ;
- L'informatisation complète de la chaîne du contrôle fiscal, de la collecte du renseignement à but fiscal, à l'émission des rappels d'impôts, en passant par la programmation, l'exécution matérielle des contrôles en entreprise, et la notification des redressements.
- La mise en œuvre de la réforme de l'agent intégré, afin d'élargir l'assiette et réduire la taille de l'informel, en facilitant la fiscalisation du plus grand nombre des opérateurs de ce secteur et l'amélioration du rendement de la TVA ;
- Le renforcement du suivi de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à travers la mise en œuvre de la déclaration universelle du revenu avant le 30 juin de chaque année ;
- La poursuite de la réforme de mise en place du système intégré de gestion des impôts et taxes ;

28. La DGD, quant à elle poursuivra la consolidation des acquis des réformes mises en œuvre en renforçant les mesures en cours d'optimisation des recettes, de facilitation en vigueur et de transformation de l'économie camerounaise. Il s'agira de :

- **Elargir l'assiette fiscale par :**
 - Optimiser les recettes spontanées sur certains produits à grand rendement fiscal à l'instar des véhicules, du clinker, du bois, des carburants et lubrifiants, du textile ainsi que des téléphones portables ;
 - Poursuivre la capitalisation des niches fiscales notamment en ce qui concerne la fiscalité spécifique (fiscalité pétrolière, minière et gazière) ;
 - Assurer le paiement au comptant des droits et taxes de douane relatifs aux importations destinées à la commande publique, quel que soit le mode de financement, à la diligence des maîtres d'ouvrage ;
 - Poursuivre la rationalisation de la dépense fiscale en lien avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers ;
 - Améliorer et harmoniser le processus de prise en charge des marchandises sur le territoire ;
 - Renforcer la mutualisation des informations avec certains acteurs de la chaîne logistique à l'instar du Groupement Professionnel des Acconiers du Cameroun (GPAC), du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC), des banques à travers l'interfaçage des systèmes d'information, dans la perspective de la mise en œuvre de l'entrepôt de données ;
 - Finaliser l'optimisation des fonctionnalités du système d'information de la Direction Générale des Douanes Cameroon Customs Information System (CAMCIS) et la mise en production des modules restants notamment les modules contentieux, gestion de la performance, gestion du renseignement, contrôle a posteriori ;

- Améliorer la qualité du dédouanement à travers la poursuite de la mise en œuvre de l'infrastructure de la valeur ;
 - Poursuivre l'interfaçage de CAMCIS avec le système d'information du MINTRANSPORT afin d'endiguer la fraude à l'immatriculation des véhicules qui sont en rappel le premier poste de recettes de la DGD ;
 - Capitaliser les résultats des travaux de la réconciliation des bases de taxation avec la Société Générale de Surveillance (SGS) et ;
 - Poursuivre la collaboration avec le MINFOF, la SGS et les autres partenaires techniques dans le cadre de la prise en charge du bois à l'exportation et la sécurisation des recettes d'exportation.
- **Améliorer le climat des affaires. Il s'agit de :**
 - Poursuivre le processus de dématérialisation des procédures à travers : (i) La mise en œuvre du projet d'interconnexion des systèmes d'information des administrations douanières de l'Afrique centrale ; (ii) Le développement d'un système automatique de gestion/d'apurement des mainlevées de caution ; (iii) L'automatisation du système de suivi des facilités et des régimes suspensifs et économiques ; (iv) La conduite des initiatives pour la mise en place d'un environnement du guichet unique conforme à la Résolution N°33 de l'ONU-CEFACT.
 - Poursuivre la réduction des délais et des coûts liés à la mainlevée marchandises grâce au renforcement des mécanismes et des procédures qui permettent la libération des marchandises avant le paiement des droits et taxes de douane ;
 - Poursuivre la mise en œuvre des procédures modernes et des régimes douaniers d'incitation en faveur des entreprises à travers la mise en œuvre des actions ci-après : (i) La rationalisation du transit pour tenir compte des nouvelles exigences (AFE, ZLECAf, Règlement CEMAC), notamment la mise en œuvre du cautionnement unique ; (ii) La promotion de la mise en œuvre des régimes économiques (perfectionnement actif et passif, drawback, Zones économiques, etc.) ;
 - La finalisation de la mise en œuvre du programme d'Opérateur Economique Agréé (OEA).
- **Renforcer les capacités opérationnelles de l'Administration des Douanes en matière de lutte contre la fraude à travers l'aménagement d'outils d'optimisation des contrôles à l'instar de :**
 - L'instauration d'une procédure d'alerte permettant aux intermédiaires agréés d'informer l'Administration des Douanes lorsqu'ils ont un soupçon sur la régularité d'une transaction financière effectuée avec l'étranger dans le cadre du commerce extérieur ;

- Le renforcement de l'obligation faite aux intermédiaires agréés (banques) de transmettre mensuellement toutes les informations relatives aux transactions financières internationales se rapportant au commerce extérieur effectuées par leurs soins ;
- La soumission de tous les produits relevant du Programme Sectoriel de Suivi des Exportations (PSSE) à l'inspection avant embarquement ;
- La communication des transactions financières par les intermédiaires agréés à la Direction Générale des Douanes, au plus tard le 10 de chaque mois ;
- L'amélioration de la comptabilisation et de la valorisation des exportations par :
 - Un dispositif intelligent de collecte des informations sur les produits exportés et son partage systématique et automatique (en temps réel) entre les différents acteurs. Un accent sera mis sur la valorisation des exportations à faible valeur ;
 - La mise en place d'un cadre opérationnel chargé de vérifier la cohérence entre les rapatriements issus des exportations et les statistiques enregistrées au niveau de la DGD.
 - La poursuite de l'opération Halte au Commerce Illicite (HALCOMI) dans le cadre de la lutte contre la fraude, contrebande et les autres grands trafics.

29. L'amélioration des recettes douanières, dans le sens de soutenir le financement de la Stratégie Nationale de Développement, exigera des réformes structurelles de seconde génération. Le Gouvernement envisage notamment les mesures suivantes :

- Le renforcement de l'automatisation et de la digitalisation des contrôles a posteriori et de surveillance à l'instar de Cameroon Customs Monitoring System (COSMOS) ;
- Le renforcement du recouvrement du stock des restes à recouvrer à travers l'automatisation du suivi des créances avec pour conséquence la suspension de l'octroi des facilités (moratoires, enlèvements directs, crédits des droits et taxes, régimes suspensifs et économiques) aux entreprises débitrices de l'Etat ;
- Le renforcement du contrôle des transactions illicites ;
- La valorisation des exportations et la maîtrise de la fiscalité douanière y relative ;
- L'extension des plateformes de paiement électronique à tous les acteurs de la chaîne logistique nationale.

30. Les travaux conjoints de la DGI et de la DGD sur la base des données de l'application « FUSION » vont se renforcer et devraient garantir la collecte, le partage et l'exploitation d'informations entre les deux structures. Cette activité s'appuiera notamment sur :

- La poursuite de l'assainissement du fichier des contribuables à travers la migration intégrale du fichier sécurisé de la DGI dans le système d'information de la DGD (CAMCIS) ;

- Le renforcement du suivi et de la sécurisation des personnes non salariées ni professionnelles qui effectuent toujours des opérations du commerce extérieur à travers l'implémentation d'un mécanisme d'alerte en cas d'opérations non conformes au statut de salarié ;
- Le renforcement de la simplification des procédures par la création d'un fichier unique de contribuables ayant des dettes douanières et des dettes fiscales, l'intégration des arriérés fiscaux dans le dispositif du Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur (GUCE) afin de les rendre visible sur la plateforme avant que l'opérateur n'effectue le paiement et enfin la fusion du dispositif de délivrance de l'ANR à celui du quitus douanier pour en faire un document unique ;
- Le renforcement et la rationalisation des contrôles conjoints DGI-DGD à travers l'amélioration des capacités des deux administrations ;
- La poursuite de l'évaluation et de la réduction de la dépense fiscale par la finalisation du rapport 2020 y afférent.

Réforme de la politique fiscale

31. Une amélioration sensible de la pression fiscale exigera d'accompagner la réforme de la politique fiscale à la réforme de l'administration fiscale décrite ci-dessus. L'élargissement de l'assiette demeure un défi au regard du poids considérable de la dépense fiscale, du poids du secteur informel dans l'économie, et de la faible contribution fiscale de l'impôt sur le revenu des particuliers. Dans un contexte de relance économique post COVID-19, le gouvernement a retenu l'option d'une pause fiscale (*suspension de la création des nouveaux prélèvements*) et même d'un accompagnement volontariste des entreprises en vue d'une reprise rapide. Seules des mesures d'amélioration de l'administration de l'impôt ont été privilégiées dans la Loi de Finances 2021. Conscient que le renforcement de l'administration de l'impôt contribue à l'amélioration de la qualité de service et à la sécurisation des recettes mais qu'elles génèrent des marges de progression limitées de la pression fiscale, le gouvernement entend réaliser une étude diagnostique de la politique fiscale, avec l'assistance technique du FMI, pour éclairer le gouvernement sur les mesures de politique fiscale à court et moyen termes. Cette étude pourrait évaluer les leviers de politique fiscale suivants :

- La réduction de la dépense fiscale : malgré les efforts de rationalisation consentis ces dernières années, le coût de la dépense fiscale reste encore considérable. La dépense fiscale globale représentait 21% de recettes fiscales non pétrolières et 2.6% du PIB en 2019, selon le rapport sur la dépense fiscale annexé à la Loi de Finances 2021. La réduction de la dépense fiscale devrait se poursuivre au cours des prochaines années par la suppression des exonérations et des mesures incitatives inefficaces et contreproductives pour notre économie. Les pistes de réformes envisagées sont notamment : (i) la généralisation et l'amélioration du système de la TVA et le relèvement progressif des droits de douane vers le niveau du Tarif extérieur Commun (TEC) sur les denrées de première nécessité aujourd'hui exonérés de TVA ; (ii) un ciblage des secteurs éligibles aux incitations à l'investissement privé, au terme d'une relecture de la loi du 18 avril 2013 ; (iii) le renforcement du suivi des avantages accordés aux entreprises agréées à travers des

contrôles de conformité ; (iv) l'arrimage des conventions et cahiers de charges particuliers signés avant 2013, à la loi du 18 avril 2013 portant incitations à l'investissement privé dans un souci d'équité entre les opérateurs économiques ; et (v) la suppression de l'exonération à l'importation de certains biens déjà produits ou susceptibles d'être produits localement.

- La rationalisation du régime fiscal des marchés à financement extérieur à travers la suppression effective du régime de prise en charge des impôts et taxes ;
- L'élargissement de l'assiette des taxes sur le secteur du transport en fondant en un prélèvement unique la multiplicité des impôts et taxes actuels dus par les transporteurs ;
- Une refonte de la fiscalité immobilière en prélude à la réforme de la fiscalité locale ;
- Appliquer les droits d'accises à certains produits susceptibles d'être produits localement ;
- La poursuite de l'implémentation des mesures relatives à la politique de l'import-substitution notamment l'élargissement de l'assiette fiscale, par la soumission de certains biens susceptibles d'être produits localement au droit d'accises, la promotion des exportations et le renforcement de l'offre nationale en produits de grande consommation.

Politique d'endettement et gestion des passifs contingents

32. La politique d'endettement continuera de tenir compte de la nécessité d'éviter une aggravation des risques de surendettement et de renforcer la viabilité de la dette. Le risque de surendettement étant toujours élevé, le gouvernement continuera : de ralentir le rythme des nouveaux engagements au titre de la dette extérieure ; de privilégier les emprunts concessionnels ; de limiter l'endettement non-concessionnel à des projets hautement prioritaires pour lesquels aucun financement concessionnel n'est disponible conformément à la nouvelle politique définie par le FMI sur les limites d'endettement extérieur pour les pays à risque élevé de surendettement ; de respecter les délais d'exécution des projets tels que spécifiés dans les accords de prêt ; de mettre en place une politique d'émission des titres publics prudente en fonction des besoins de trésorerie ; et de développer le marché secondaire afin de construire la courbe de taux de rendement qui servira de référentiel aux emprunts domestiques, avec l'accompagnement de la BEAC.

33. Le plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État sera ajusté à la hausse, jusqu'à un maximum de 230 milliards de francs CFA exclusivement pour les projets spécifiés dans la liste des projets des autorités (tableau 1) et contractés ou garantis après l'approbation du programme. Dans la mesure où la dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement entre le 1er janvier 2021 et la date d'approbation du programme et liée à des projets spécifiques dépasse 70 milliards de francs CFA, ce plafond serait ajusté à la baisse en conséquence. Pour le premier trimestre 2022, jusqu'à modification par le Conseil d'administration du FMI, le plafond 2022 des nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat sera ajusté à la hausse, dans la limite d'un maximum déterminé par la différence entre (i) 230 milliards de francs CFA, et (ii) le montant de l'ajusteur appliqué à fin décembre 2021, exclusivement pour les projets spécifiés dans la liste des

projets des autorités (tableau 1). La liste des projets comprend trois projets qui figuraient dans le plan d'emprunt, mais qui n'ont pas été signés en 2020, ainsi que huit nouveaux prêts non concessionnels d'importance cruciale pour la réalisation de notre SND-30 et pour lesquels le financement concessionnel n'est pas disponible.

34. La Loi de Finances 2021 fixe le plafond global des nouveaux engagements extérieurs à 650 milliards de francs CFA ainsi qu'une garantie exceptionnelle de 200 milliards de francs CFA pour les emprunts intérieurs des entreprises publiques et privées, comme mesure d'accompagnement contre la COVID-19.

Sources de financement par l'emprunt	980
Dette concessionnelle, dont	349
Dette multilatérale	343
Dette bilatérale	6
Dette non concessionnelle, dont	631
Conditions commerciales	631
dont : euro-obligation 1/	328
Utilisation du financement par l'emprunt	980
Infrastructure	652
Gestion de la dette 2/	328

Source : autorités camerounaises ; estimations des services du FMI.

1/ À l'exclusion des recettes consacrées au financement de projets (37,5 milliards de FCFA) et le coût de financement net du rachat.

2/ Rachat de l'euro-obligation existante.

35. La Loi de Finances Rectificative 2021 prévoit également une gestion active de la dette publique avec le reprofilage de l'eurobond de 2015. Cette opération qui permettra de renforcer les indicateurs de viabilité de la dette relève le plafond d'émission des emprunts non concessionnels de 450 milliards de francs CFA en vue de refinancer une partie de l'eurobond de 2015 comme détaillé dans le paragraphe 14.

36. Le Gouvernement continuera de renforcer le cadre de gestion de la dette publique. Le Comité National de la Dette Publique (CNDP) continuera d'examiner systématiquement toutes les propositions d'endettement pour les financements y compris celles des entreprises publiques et des projets financés en PPP, ainsi que toutes les demandes d'octroi de garantie. Le CNDP ne donnera son aval que si les projets répondent aux critères de maturité, de priorité, de qualité du financement, de soutenabilité budgétaire, et d'opportunité économique, tout en tenant compte de l'impact sur la viabilité de la dette. Seul un avis favorable inconditionnel du CNDP permettra d'aboutir à la signature de nouvelles conventions d'emprunt. Le Gouvernement, à travers le CNDP, s'assurera également du respect des procédures relatives aux opérations d'emprunt et de gestion de la dette publique, telles que spécifiées dans le manuel de procédures d'endettement public adopté en

septembre 2019. D'autre part, le Gouvernement veillera à ce qu'aucun nouvel emprunt collatéralisé ne soit contracté par lui-même ou par les entreprises publiques.

37. Le Gouvernement est aussi déterminé à résorber la spirale d'endettement intérieur qui constitue un risque pour la stabilité des finances publique et la crédibilité de la signature de l'Etat. Un audit de toutes les instances à payer d'avant 2019 au niveau du Trésor et des postes comptables a été effectué en 2020. Les montants audités et validés ont été soit réglés, annulés ou transférés à la Caisse Autonome d'amortissement (CAA) avec un plan d'apurement précis à partir de 2021. Malgré les efforts consentis par le gouvernement en matière d'apurement de la dette intérieure de l'Etat, le Ministère des finances continue d'enregistrer des réclamations de paiement de prestations exécutées au profit des administrations, des établissements publics, des entreprises publiques et des collectivités territoriales décentralisées. Une opération d'audit de la dette dite flottante concernant tous les arriérés de paiements au 31 décembre 2019 est en cours de réalisation. En plus d'une évaluation interne de la dette salariale de l'Etat envers les agents publics en cours de réalisation, l'opération porte sur 4 audits séparés incluant (i) les dettes de l'administration centrale non encore engagées, les dépenses engagées mais non ordonnancées (DENO) ; (ii) les dettes des entreprises publiques et des établissements publics ; (iii) les dettes des collectivités territoriales décentralisées ; et (iv) les dettes locatives de l'Etat et celles issues des indemnisations/expropriations pour travaux d'utilité publique. L'Etat entend adopter un plan d'apurement de l'ensemble des arriérés audités au terme de cette vaste opération. L'audit se veut exhaustif et, à cet effet, l'Etat n'entend pas accepter aucune réclamation pour des titres de créances de quelque nature que ce soit et qui seraient antérieurs à 2019.

38. Pour renforcer la viabilité de la dette, le Gouvernement a préparé une stratégie d'endettement à moyen terme (SEMT) 2021-23, et mis à jour le plan de décaissement des SENDs pour 2021-25. La SEMT 2021-2023, qui est adossée à la Loi de finances 2021, part des besoins de financement de l'Etat et propose les options pour les couvrir à moindre coûts et risques tout en préservant la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques. A fin 2020, le stock des SENDs remontait à 3,147 milliards de francs CFA, soit 13.7 % du PIB. Le plan de déboursement des SENDs sera mis en cohérence avec les dépenses sur financements externes inscrites dans le SEMT. Le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour améliorer le rythme d'exécution des projets en cours et pouvoir ainsi réaliser cette réduction graduelle du stock des SENDs. Ainsi, des plans de décaissement trimestriels pour tous les projets d'investissement seront préparés, en collaboration avec les chefs/coordonnateurs de projets, et serviront de base aux demandes de décaissement, conformément au plan de décaissements annuels des SENDs. En outre, le Gouvernement va continuer à évaluer l'opportunité d'annuler les SENDs sur les anciens projets et projets non performants.

Réforme des entreprises publiques et gestion des passifs contingents

39. Le Gouvernement entend renforcer la gestion et la gouvernance des entreprises publiques afin d'améliorer la prestation des services publics et de limiter les risques budgétaires. En particulier,

- Le Gouvernement s'assurera de la mise en œuvre de la réforme des entreprises et établissements publics découlant des lois de N° 2017/011 et N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant respectivement Statut Général des entreprises publiques et Statut Général des établissements publics. En ligne avec les recommandations de l'assistance technique du FMI de mars 2021, les textes de ces lois et leurs décrets d'application du 19 juin 2019, seront complétés pour renforcer la maîtrise des risques budgétaires, la classification et le fonctionnement des organes de gouvernance des entreprises publiques.
- Afin de rationaliser son portefeuille et réduire les risques budgétaires éventuels, le Gouvernement s'engage à évaluer la viabilité des entreprises publiques sur base des études diagnostiques en cours concernant CAMTEL, CAMWATER, et le Port Autonome de Douala et des audits d'autres entreprises publiques déficitaires et/ou très endettées. Par ailleurs, le Gouvernement entend réaliser une étude diagnostique de tous les prix homologués ou administrés des produits des entreprises publiques avec pour objectifs de revoir, si nécessaire, leur formule de détermination et/ou leur libéralisation éventuelle.
- Le Trésor public continuera de procéder au paiement trimestriel des consommations dues par l'Etat auprès des services utilitaires (ENEO, CAMWATER, CAMTEL, SONARA, CAMPOST) sur la base des dotations budgétaires annuelles suffisantes afin de limiter la résurgence d'un volume important de dettes croisées avec ces entités. En retour, ces entités devront s'acquitter convenablement de leurs obligations fiscales. Un inventaire à fin décembre 2020 des dettes croisées entre l'Etat et les entreprises d'une part, et entre les entreprises d'autre part, sera achevé en juin 2022, pour les 30 entreprises publiques et/ou de services utilitaires ayant les dettes fiscales ou les créances les plus importantes selon le Livre Vert annexé au budget 2021.
- Les entreprises publiques qui ont bénéficié de prêts rétrocédés ou avalisés devront s'acquitter de leurs obligations contractuelles telles que spécifiées dans les accords de rétrocession ou d'aval. A cet égard, le gouvernement engagera des discussions avec les entreprises publiques concernées afin de définir un plan de recouvrement des impayés dus sur les échéances réglées par l'Etat pour leur compte, d'une part, et fixer les modalités de suivi efficace permettant aux entreprises publiques de régler à bonne date les échéances de dettes rétrocédées ou avalisées par l'Etat et d'éviter d'accumuler de nouveaux impayés. Pour les nouveaux financements, le gouvernement veillera à introduire plus de sûreté et des dispositions pour recouvrer le service de la dette à bonne date et de préférence avant les dates d'exigibilité. Les montants attendus des entreprises publiques au titre de la dette rétrocédée ou avalisée seront clairement identifiés et inscrits dans la Loi de Finances.
- Afin de maîtriser les risques liés à l'endettement des entreprises publiques, le respect des procédures d'examen préalable par le CNDP de tout endettement ou recours à la garantie de l'Etat sera exigé (par décret ou circulaire) de la part des entreprises publiques ;
- Concernant la gouvernance des entreprises publiques, le Gouvernement s'assurera que leurs conseils d'administration comprennent des agents hautement qualifiés ayant une expertise dans l'industrie/le secteur et la gestion, renforcera les systèmes de contrôle interne, et exigera la

production et publication des états financiers annuels audités, la soumission de leur plan d'affaires, conformément à la loi portant Statut Général des entreprises publiques et celle portant Statut Général des établissements publics. Par ailleurs, le rôle de la Commission technique de réhabilitation (CTR) en tant que conseiller du Gouvernement sur les politiques visant à améliorer la performance et à réduire les risques budgétaires sera renforcé afin d'en faire une structure transversale de pilotage et de coordination de la politique de l'Etat actionnaire. Le rôle de la Commission technique de privatisation et des liquidations (CTPL) et sa position institutionnelle sera également réévalué.

- S'agissant de la rémunération des dirigeants et des administrateurs, le gouvernement introduira d'autres critères pour la classification des entreprises et établissements publics avant la fin du cycle triennal d'évaluation en cours, en tenant compte des meilleures pratiques internationales en la matière.
- Le gouvernement entend rationaliser le portefeuille de l'Etat. Cela exige de réduire la présence du secteur public dans les domaines où le secteur privé peut plus efficacement opérer, fusionner les établissements ou entreprises publiques qui offrent des services similaires dans un même secteur ; et recourir le cas échéant à des partenariats public-privé (PPP) avec un cadre institutionnel solide. A cet effet, le cadre légal et réglementaire régissant les PPP sera modifié, en conformité avec les directives régionales, afin d'améliorer la transparence, préciser les modalités de sa mise en application, et assurer que tous les projets en PPP obéissent à un cadre unique.
- Par ailleurs, la CTR établira un tableau de bord, régulièrement mis à jour, des risques par entreprise publique ; ce tableau permettra de réaliser une cartographie des risques du portefeuille de l'Etat, globalement et par entreprise publique.

40. Afin d'améliorer la performance des entreprises publiques, le Gouvernement entend mener une politique orientée vers : (i) la signature de contrats programmes spécifiant les obligations de service public, les coûts unitaires (comme base de paiement des subventions), ainsi que les indicateurs mesurables de la quantité de production et de la qualité des services à fournir ; (ii) la réduction progressive des subventions aux entreprises à faible niveau de performance ; (iii) l'introduction dans le marché boursier des grandes entreprises publiques des secteurs industriels ; et (iv) la mise en place de mesures d'accompagnement basées sur une meilleure exploitation du marché local. L'identification claire des obligations de service public des entreprises publiques et la quantification de l'output et des coûts unitaires associés sont essentielles pour évaluer la performance financière et l'efficacité opérationnelle d'une entreprise publique, ainsi que la nécessité de subventions gouvernementales pour ses opérations. Les contrats programmes et les rapports d'évaluation seront publiés sur le site officiel du MINFI dans un délai de trois mois après leur finition.

41. Concernant la SONARA, l'étude diagnostique a établi i) un bilan humain, technique, technologique, et financier du sinistre ii) un diagnostic stratégique et opérationnel de l'entreprise après l'incendie et proposé quatre options préférentielles de redémarrage d'une activité de raffinage au regard des schémas techniques et technologiques (simple ou complète) qui peuvent objectivement être envisagés. Afin de disposer d'une raffinerie performante, compétitive, et viable, il

a été suggéré le redémarrage de la raffinerie sur la configuration finale du projet « SONARA 2010 », avec une raffinerie complexe disposant d'une unité d'hydrocraquage (DHC) à moyen terme. Cette option a été validée par le Comité interministériel (CIM) en date du 20 avril 2021. En ce qui concerne les délais de réalisation et son coût, le CIM a recommandé une étude d'ingénierie détaillée 'Avant-Projet Sommaire (APS) et 'Avant-Projet Définitif (APD) afin de mettre à la disposition du Gouvernement une information complète et notamment (i) la description détaillée des travaux à réaliser ainsi que l'évaluation fine de son coût et (ii), le planning prévisionnel réaliste de construction.

42. Dans l'immédiat, le gouvernement continue de prendre des mesures pour la viabilisation financière de la SONARA. Il s'agit :

- a. De parvenir à des accords de restructuration de toutes les dettes de la SONARA sur la base i) du principe de pari-passu, en traitant tous les créanciers (Banques locales et Traders) de manière égale et équitable, ii) de la durée de l'amortissement de ladite dette qui devrait être arrêtée en fonction du niveau des ressources réellement collectées et reversées dans le compte spécial « Soutien à la raffinerie » domicilié à la Direction nationale de la BEAC. En conséquence, les accords de restructuration de la dette de la SONARA envers les banques locales conclus entre les deux parties en Octobre 2020 doivent être révisés sur la base des principes réalistes sus-évoquées. Conscient des risques éventuels de cette restructuration sur le système bancaire, le Gouvernement a sollicité une dérogation temporaire de l'application du ratio prudentiel de couverture des immobilisations minimum de 100 pourcents.
- b. D'autoriser la SONARA à céder sur le marché hors cote de la BVMAC ses titres OTZ (obligations du trésor à coupon zéro) en vue de soutenir le compte spécial « Soutien à la raffinerie dans le cadre de la restructuration de sa dette en cours.
- c. De valider mensuellement les manques à gagner (MAG) éventuels, et régler les montants dus par l'Etat dans un délai maximum de 90 jours.
- d. D'exiger de la SONARA le paiement régulier des taxes et droits de douane dues par elle au Trésor public.
- e. D'assurer à la SONARA un volume des autorisations d'importations des produits pétroliers compatibles avec ses engagements financiers.

Politique monétaire régionale et stabilité du secteur financier

43. Le Gouvernement s'associe aux efforts engagés par les autorités régionales pour préserver la stabilité de l'arrangement monétaire, qui passe par le redressement des réserves de la BEAC. Il s'engage à faire respecter la mise en application de la nouvelle réglementation des changes dans tous les aspects de cette réglementation qui lui incombent. En particulier,

- Le Gouvernement va poursuivre le recensement des comptes détenus par les entreprises publiques à l'étranger et inviter ces entités à se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation des changes dans le cadre de l'ouverture des comptes off-shore.
- Le Gouvernement s'assurera, en liaison avec la BEAC, avant la signature de nouveaux contrats de concession ou d'accord de partage des recettes avec les industries extractives de leur concordance avec les dispositions de la réglementation des changes. Le Gouvernement prendra également les mesures nécessaires, pour que le nouveau code pétrolier soit pleinement conforme avec la réglementation des changes de la CEMAC.
- Le Ministère des Finances accomplira les diligences qui lui incombent, dans le respect du nouveau corpus réglementaire en matière de domiciliation des transactions à l'exportation auprès d'une banque commerciale résidente. A cet effet, une plateforme informatique d'échange de données BEAC-Banques-MINFI (DGTCFM-DGD) sera créée pour faciliter le contrôle et le suivi du rapatriement des recettes d'exportation. Dans cette perspective, un protocole d'échange de données du commerce extérieur incluant les banques commerciales, les établissements de microfinance, les bureaux de change, la DGD, la DGTCFM et la BEAC sera signé. La plateforme est appelée à servir au partage des données, à la production automatisée des statistiques, à la conduite des contrôles, ainsi qu'à l'émission et le suivi des alertes sur les opérations suspectes.

44. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes visant à renforcer la stabilité du secteur financier. À cet effet :

- Les plans de résolution des deux banques en difficulté ont été validés et le Chef de l'Etat a donné son accord pour la prise en charge par l'Etat, du coût de la restructuration des deux banques. Ces plans jugés crédibles par la COBAC, répondent aux objectifs d'inclusion financière et de minimisation des coûts budgétaires pour l'Etat. Ils exigent que les actifs non-performants soient repris par la Société de Recouvrement des Créances (SRC) à un coût globalement fiscalement neutre pour l'Etat. Des contrats de performance seront mis en place avec chacune des deux banques, incluant un cadre de gouvernance aligné avec les meilleures pratiques ; un retour au respect des normes prudentielles et à une rentabilité de long-terme ; et une stratégie de cession par l'Etat de ses participations dans les 2 banques à un horizon de 3 à 5 ans. Les actionnaires historiques restent participants au comblement de l'insuffisance d'actif. Des contrats de performance seront mis en place avec chacune des deux banques, incluant un cadre de gouvernance aligné avec les meilleures pratiques ; un retour au respect des normes prudentielles ; et une stratégie de cession par l'Etat de ses actifs.
- S'agissant de la BC-PME, un nouveau modèle d'affaires a été adopté par le Conseil d'Administration tenu le 27 février 2020 et les Statuts de cette banque ont été rendus conformes. Ce nouveau modèle est basé sur un financement majoritairement indirect et une participation du secteur privé au capital. Ce modèle est en train d'être mis en œuvre progressivement.

- La banque publique (CBC) poursuit la mise en œuvre de son contrat de performance, après le transfert effectif du portefeuille des créances douteuses à la Société de Recouvrement des Créances (SRC) évaluées sur la base de la méthodologie du FMI. L'Etat détient 98% des actions de la CBC. Il a décidé de céder 51% à un partenaire stratégique et 30% sur la bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC). Au terme de cette opération, l'Etat ne détiendra que 17% des actions de la CBC.
- Le Ministère des Finances veille à la stricte application de la nouvelle réglementation de la microfinance entrée en vigueur le 1er janvier 2018. À cet effet, il s'assurera que les institutions de microfinance se conforment aux exigences de transformation institutionnelle, de gouvernance et du contrôle.

45. Le Gouvernement va également poursuivre l'objectif de réduction des prêts non-performants.

- La formation sur la résolution des conflits bancaires de 20 juges et 10 greffiers issus de 4 grands centres d'affaires a été conclue en mars 2019. Le déploiement de ces magistrats dans les chambres commerciales et la concentration des dossiers judiciaires bancaires sur ces magistrats sont effectifs. Les autorités vont assurer un suivi annuel de cette formation sur la base de cas pratiques et étendre cette formation tous les deux ou trois ans à d'autres magistrats. Le Gouvernement entend transformer les chambres commerciales en tribunaux de commerces spécialisés ayant en leur sein des juges formés en matière de contentieux commercial.
- Le répertoire national des sûretés mobilières (RNSM) est opérationnel. A fin décembre 2020, 12 établissements de crédit sur les 22 du secteur financier, et 08 établissements de microfinance (EMF) ont déclarés les sûretés mobilières au RNSM ; 1683 enregistrements ont été effectués pour un montant de 479, 8 milliards.
- Le renforcement du fonctionnement de la SRC inclut : (i) la diversification de ses activités ; (ii) l'extension du privilège du Trésor au recouvrement lié aux nouvelles activités de la SRC ; (iii) la gestion du patrimoine immobilier ; et (iv) l'amélioration de ses capacités opérationnelles.

46. Le Gouvernement entend prendre un ensemble d'actions pour développer le secteur financier, pilier indispensable à l'industrialisation et la transformation structurelle de l'économie. Tel que spécifié dans notre document de la SND-30, les interventions du gouvernement seront articulées autour de six axes : (i) l'inclusion financière et la densification du système financier et bancaire ; (ii) le développement du financement local des investissements et des exportations ; (iii) le renforcement du financement régional et international des investissements et des exportations ; (iv) le développement du crédit fournisseur ; (v) l'apport de la Diaspora camerounaise et le rapatriement des capitaux placés à l'étranger ; et (vi) le développement des talents et compétences financières. Le Comité National Economique et Financier (CNEF) pilote actuellement la mise à jour de la stratégie nationale de développement du secteur financier.

47. Par ailleurs, le Gouvernement entend diversifier à moyen terme la base d'investisseurs en titres d'État avec l'objectif de renforcer la capacité de financement de l'Etat tout en

développant la culture de l'épargne et de la protection sociale. En coopération avec la BEAC, nous développeront en 2021 une stratégie pour encourager la participation des investisseurs non bancaires (assurance, caisse de retraite, particuliers, etc..) particulièrement aux émissions à maturité longue et pour assurer le respect du cahier des charges des Spécialistes en Valeur du Trésor (SVT), qui entre autres, définit l'obligation de cession partielle de leurs souscriptions à la clientèle.

Compétitivité et développement du secteur privé

48. De nombreux obstacles structurels nuisent au développement du secteur privé et à la diversification de l'économie. Ces obstacles freinent à la fois des fondamentaux économiques et de certains facteurs spécifiques sectoriels ou transversaux. Le Gouvernement et les organisations patronales du Cameroun sont conscients de la nécessité de lever ces obstacles dont les principaux sont les suivants :

- Des infrastructures de base encore insuffisantes, coûteuses et pas suffisamment valorisées ;
- Des coûts de facteurs encore élevés ;
- Des problèmes d'accès au financement des PME et TPE ;
- Une main d'œuvre pas toujours adaptée aux besoins actuels et futurs ;
- Un pouvoir d'achat encore faible au sein d'une classe moyenne émergente ;
- Un système juridique et judiciaire à parfaire ;
- Des crises conjoncturelles majeures (crises sécuritaires, crise sanitaire liée à la COVID-19).

49. Le Gouvernement est résolu à s'attaquer à ces obstacles. La promotion d'une politique fiscale plus propice au développement, combinant les choix stratégiques et les actions présentées dans la SND 30, l'amélioration des infrastructures de base, et le renforcement de la gouvernance contribueront à renforcer la compétitivité et la promotion du secteur privé.

50. La vision du Gouvernement exprimée dans la SND-30 est de bâtir la transformation structurelle de l'économie nationale en accordant au secteur privé un rôle prioritaire et central. A cet égard, trois axes de promotion active de l'initiative privée ont été identifiés : (i) le rattrapage et le développement technologique ; (ii) l'incitation au développement des entreprises ; et (iii) la protection de l'espace économique national. Le gouvernement a déjà retenu/défini les orientations stratégiques sur chacun de ces axes et entend intensifier le dialogue avec le secteur privé pour concrétiser ces orientations. Ainsi un cadre formel de consultation entre le secteur privé et le secteur public sera créé et renforcé par des mécanismes de suivi de l'effectivité de la mise en œuvre de ses recommandations. Par ailleurs, la caisse de dépôts et consignation sera mise en service devant notamment recueillir toutes les cautions payées par les contribuables dans le cadre des contentieux fiscaux, afin d'accélérer les restitutions le cas échéant.

51. La facilitation des échanges avec le reste du monde continuera à jouer un rôle capital dans le développement et le renforcement de la compétitivité du Cameroun. Pour améliorer les performances du commerce transfrontalier, le Gouvernement s'engage à appuyer les initiatives régionales de migration du système d'information douanier, à limiter les contrôles intermédiaires de transport des marchandises en transit en des check-point conventionnels, à simplifier les procédures et formalités administratives pour les échanges transfrontaliers. Plus spécifiquement, il s'agira : (i) de réduire les délais de passage portuaire des marchandises à l'importation, à l'exportation et au transit ; (ii) de réduire les coûts de passage portuaire à l'importation et à l'exportation ; (iii) de

parachever le processus de dématérialisation des procédures sur les plateformes portuaires ; (iv) de mettre en œuvre les mesures de l'Accord sur la Facilitation des Echanges. A cet effet, le Gouvernement veillera au bon fonctionnement du Comité National de Facilitation des échanges (CONAFE), instance partenariale et participative regroupant de manière paritaire les acteurs du secteur public et du secteur privé chargée de la facilitation des échanges. Par ailleurs, afin d'approfondir l'intégration économique du continent africain, le Gouvernement veillera à la mise en œuvre de la stratégie nationale relative à la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf).

52. Au regard des priorités retenues pour accélérer le développement du secteur privé, le Gouvernement procèdera à une réforme du système d'incitations au développement des entreprises. A cet effet, il entend à moyen terme (i) bâtir un dispositif rénové d'incitations au développement des entreprises ; (ii) constituer progressivement une masse critique d'entreprises « champions nationaux » représentant des fleurons dans les différents piliers industriels ainsi que dans le secteur financier ; (iii) mettre en place des organes spécialisés conformément aux dispositions de la Charte des Investissements sur la promotion de l'initiative privée et réformer les chambres consulaires pour les rendre plus efficaces ; (iv) faire des entreprises publiques des instruments d'accélération de l'industrialisation par leurs performances économique et financière ; et (v) renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation des performances des entreprises bénéficiaires des incitations et prendre des mesures correctrices contre tout dérapage constaté.

Environnement et changements climatiques

53. Le Gouvernement envisage de renforcer les actions en cours en matière de gestion durable des ressources naturelles et prendre des mesures adéquates d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques. Les actions prévues à cet effet sont spécifiées dans la SND-30. Il s'agira notamment (i) de promouvoir l'exploitation rationnelle des sols par des pratiques culturales qui assurent la durabilité des ressources naturelles ; (ii) de créer des forêts communautaires et communales, d'encourager les actions de reboisement, et de limiter les exportations de grumes ; (iii) de rationaliser l'utilisation des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines à travers de nouvelles pratiques et technologies ; (iv) d'intensifier les actions de lutte contre la désertification, la dégradation des terres, et la pollution résultant des déchets industriels ; et (v) d'opérationnaliser le dispositif de veille, de prévention, et de riposte aux effets des changements climatiques.

Promouvoir la bonne gouvernance

54. Le Gouvernement reste engagé à renforcer la bonne gouvernance, la transparence, l'état de droit (Rule of Law) et la lutte contre la corruption. Les autorités ont mis en place des institutions clés de lutte contre la corruption et les mesures de criminalisation de la corruption sont globalement conformes aux recommandations de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC). Néanmoins, les problèmes de gouvernance et la corruption continuent d'entraver l'utilisation efficace des ressources publiques du Cameroun, de contribuer aux coûts commerciaux élevés et d'entraver le développement et la compétitivité du secteur privé. En outre, les perceptions relatives à l'état de droit et au contrôle de la corruption restent faibles. Le

Gouvernement entend améliorer sa stratégie de lutte contre la corruption, les détournements de fonds et les conflits d'intérêts avec l'appui des partenaires techniques et financiers par des actions de prévention et de répression tout en renforçant les moyens d'actions et en améliorant le cadre juridique et institutionnel de lutte contre la corruption.

55. Le Gouvernement va également veiller au respect des normes internationales sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Les résultats de l'Évaluation Nationale des Risques (ENR) effectuée par le Cameroun avec l'appui de la Banque Mondiale et le plan d'actions prioritaires 2021-2024 ont été présentés le 19 janvier 2021 aux acteurs publics et privés concernés par les problématiques de LBC/FT. Par ailleurs, dans le cadre de l'évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT, les évaluateurs du GABAC ont effectué une visite sur place au Cameroun du 23 février au 15 mars 2021. Le pré rapport des évaluateurs sur les insuffisances relevées dans notre dispositif de LBC/FT reste attendu. Les évaluations serviront de base à la prise de décision stratégique dans la mise en œuvre des mesures visant à renforcer le dispositif national de LBC/FT ou encore à l'affectation idoine des moyens de lutte, selon une approche désormais fondée sur les risques.

56. Le Gouvernement s'engage à prendre des mesures pour renforcer le respect des principes de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Lors de sa réunion du 21 janvier 2021, le Conseil d'Administration de l'ITIE a conclu que le Cameroun a accompli des progrès globalement significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019. Cependant, il a observé que sur les quatorze mesures correctives qu'il y avait à mettre en œuvre, seules trois ont été exécutées avec succès. Ce conseil a précisé que le Cameroun a jusqu'à la prochaine validation qui devra débuter en Avril 2023 pour réaliser les 11 autres mesures qui restent à prendre, en plus de 4 mesures issues des nouvelles exigences de la norme ITIE-2019. A cet égard, le Gouvernement entend redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les recommandations du Conseil d'Administration de l'ITIE et continuer à promouvoir une gestion transparente et responsable des ressources naturelles.

Promouvoir l'égalité genre

57. Le Gouvernement va continuer ses efforts pour promouvoir l'égalité hommes femmes. Le pays a ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques relatifs à la protection et à la promotion des droits de la femme, aux niveaux régional et international telles que la Déclaration de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. En 2014, la Politique Nationale Genre a été adoptée avec pour défi l'instauration d'une société égalitaire entre les femmes et les hommes. Sur le plan budgétaire, depuis 2010, les différentes circulaires présidentielles relatives à la préparation du budget de l'Etat incluent la prise en compte du genre dans les politiques, stratégies et programmes publics, et conformément aux récentes recommandations de la mission d'assistance technique d'AFRITAC, le Gouvernement est engagé à adapter les outils de budgétisation pour y inclure la dimension de genre, afin que le processus budgétaire soit sensible au genre. Il s'engage également à modifier les lois et les politiques discriminatoires pour faciliter

l'entrepreneuriat féminin, notamment intensifier les concertations avec le système bancaire pour faciliter l'accès aux crédits aux femmes.

Modalités du programme

58 Le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et les critères tels que présentés dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum. Le suivi du programme sera effectué au travers de revues semi-annuelles et de critères de performance, cibles indicatives et repères structurels tels que définis dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum et dans le protocole d'accord technique en annexe (qui définit également les exigences en matière de communication des données aux services du FMI). La première revue du programme sera basée sur les objectifs de fin juillet 2021 et devrait être achevée d'ici le 15 décembre 2021, la deuxième revue sera basée sur les objectifs de fin décembre 2021 et devrait être achevée d'ici le 15 juin 2022 et le troisième examen sera basé sur les objectifs de fin juin 2022 et devrait être achevé d'ici le 15 décembre 2022.

Tableau 1. Cameroun : Critères de performance quantitatifs et cibles indicatives (2021-juin 2022)
(Milliards de FCFA, base cumulative pour chaque année fiscale)

	CRQ pour fin juillet 2021	OI pour fin sept. 2021	CRQ pour fin déc. 2021	OI pour fin mars 2022	CRQ pour fin juin 2022
A. Critères de réalisation quantitatifs 1/					
Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole (base ordonnancements)	-523	-847	-1,078	-250	-504
Plafonnement du financement intérieur net de l'administration centrale (à l'exclusion du financement par le FMI) 2/	114	55	102	155	211
Plafonnement des emprunts nets de l'administration centrale auprès de la banque centrale (à l'exclusion du financement par le FMI) 2/	99	109	114	25	50
Plafonnement des décaissements au titre de la dette extérieure non concessionnelle 3/	308	472	566	161	322
B. Critères de réalisation quantitatifs continus (à compter de l'approbation du programme)					
Plafonnement de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs 4/	0	0	0	0	0
Plafonnement de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État 5/ 6/ 7/	0	0	0	0	0
C. Objectifs indicatifs					
Plancher des recettes non pétrolières	1,646	2,192	2,930	796	1,598
Plafonnement de l'accumulation nette des arriérés de paiement intérieurs	0	-41	-81	-14	-28
Plancher des dépenses sociales de lutte contre la pauvreté	450	745	1,111	158	380
Plafonnement des interventions directes de la SNH	100	120	145	40	65
Part des dépenses exécutées au terme de procédures d'exception appliquées aux autorisations de dépenses (ordonnancements) 8/	5	5	5	4	4
Postes pour mémoire :					
1. Aide budgétaire extérieure cumulée, à l'exclusion du financement par le FMI (premier décaissement)	53	53	110	53	106
2. Nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'État 9/	219	300	350	88	150
3. Solde du compte spécial des avances statutaires non utilisées	67	51	47	47	47

Sources : autorités du pays ; projections des services du FMI.

Note : Les expressions utilisées dans ce tableau sont définies dans le protocole d'accord technique.

** Outre les critères de réalisation quantitatifs énumérés dans ce tableau, les critères de réalisation continus standard s'appliqueront également : i) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les paiements ou les transferts afférents aux transactions internationales courantes, ii) ne pas instaurer de nouvelles pratiques de changes multiples ni étouffer celles qui existent déjà, iii) ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiements qui ne seraient pas conformes aux statuts du FMI (article III), iv) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements.

1/ Les indicateurs du programme figurant à la section A sont les critères de réalisation à fin juillet 2021, fin décembre 2021 et fin juin 2022 ; les autres sont des objectifs indicatifs.

2/ Le plafond du financement intérieur net (à l'exclusion du remboursement d'arriérés) du budget et le plafond des emprunts nets auprès de la banque centrale feront l'objet d'un ajustement si le montant des décaissements de l'aide budgétaire extérieure, à l'exclusion du financement par le FMI, s'écarte des prévisions du programme. Lorsque les décaissements sont inférieurs (ou supérieurs) aux montants programmés, le plafond est respectivement relevé (ou réduit) dans les mêmes proportions, jusqu'à un maximum de 120 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre. Ces plafonds comprennent des dépôts de 37,5 milliards de FCFA à la banque centrale, provenant des opérations de refinancement d'euro-obligations. Les plafonds de 2021 comprennent également des rachats d'obligations du Cameroun par la BEAC à hauteur de 30 milliards de FCFA à fin juillet et de 40 milliards de FCFA à fin septembre et fin 3/ A ajuster en fonction de l'utilisation potentielle du produit des euro-obligations de 37,5 milliards de FCFA.

4/ Le plafond zéro s'applique jusqu'à la fin de l'accord.

5/ A l'exclusion du crédit ordinaire aux importations et des allègements de dette prenant la forme d'un rééchelonnement ou d'un refinancement.

6/ Pour 2021, l'ajustement sera égal au montant de l'aide budgétaire non concessionnelle approuvée dans la limite de 174 milliards de FCFA.

7/ De l'approbation du programme jusqu'à fin décembre 2022, le plafond sera fixé à zéro. Pour 2021, un ajustement pouvant aller jusqu'à 300 milliards de FCFA sera appliqué aux projets d'importance macroéconomique présentés dans le tableau 1 du texte du protocole d'accord technique conclu après l'approbation du programme. La dette extérieure non concessionnelle déjà contractée ou garantie en 2021 avant l'approbation du programme est prise en compte dans l'ajustement de 2021, y compris les utilisations potentielles du produit du refinancement d'euro-obligations, qui est de 37,5 milliards de FCFA. Pour 2022, tant qu'il n'est pas modifié par le conseil d'administration du FMI, le plafond sera ajusté à la hausse exclusivement pour les projets présentés dans le tableau 1 du texte du protocole d'accord technique, jusqu'à une valeur maximale déterminée par la différence entre i) 300 milliards de FCFA, et ii) le

8/ Paiements effectués par le Trésor sans autorisation préalable (émission d'ordonnancements, tels que des avances de trésorerie et des engagements budgétaires provisionnés), à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette.

9/ Sur base contractuelle conformément à la politique du FMI en matière de plafonds d'endettement : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>

Tableau 2. Cameroun : Repères structurels proposés, 2021–22

Cibles indicatives	Calendrier	Indicateur
Mesures préalables		
1 Soumettre à l'Assemblée Nationale un projet de loi de finances révisée pour 2021 conforme aux objectifs du programme		Lettre de transmission à l'Assemblée Nationale
2 Publier un rapport d'exécution des dépenses liées au COVID-19 et exécutées au cours de l'exercice budgétaire 2020.		Publication du Rapport
3 Publier sur le site web de l'ARMP un tableau d'ensemble des résultats des contrats liés à la COVID-19 et attribués du 20 octobre 2020 à fin juin 2021, y compris les bénéficiaires effectifs.		Publication sur le site Web de l'ARMP
4 Remise de l'audit préparé par la chambre des comptes de la cour suprême (chambre des comptes) des dépenses de l'exercice 2020 liées au COVID-19		Soumission au FMI, au Premier ministre, au Sénat et à l'Assemblée nationale.
Mobilisation des recettes		
5 Préparer un diagnostic de la politique fiscale et formuler des recommandations pour l'établissement d'une fiscalité de développement qui en même temps élargit l'assiette fiscale.	Octobre 2021	Diagnostic envoyé aux services du FMI
Gestion des finances publiques et de la dette		
6 Publier l'audit préparé par la chambre des comptes de la cour suprême (chambre des comptes) des dépenses de l'exercice 2020 liées au COVID-19.	Décembre 2021	Une copie du rapport de l'audit publiée sur le site du Ministère des Finances est envoyée aux services du FMI.
7 Adopter et Publier tous les textes d'application du code des marchés publics, notamment ceux relatifs à la mise en place des structures internes de gestion administrative des marchés.	Septembre 2021	Une copie de tous les textes publiés est remis aux services du FMI.
8 Compléter les audits de tous les arriérés de paiement de l'État et adopter un plan d'apurement des arriérés certifiés par ces audits.	Décembre 2021	Communication du rapport d'audit et du plan d'apurement aux services du FMI
9 Poursuivre les réformes visant à élargir le CUT à la BEAC: (i) présenter un recensement des comptes de l'État des administrations, des établissements et organismes publics, des établissements publics, et de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) (et le solde de ces comptes) hors fonds de contrepartie au 30 juin 2021 et au 31 décembre ; (ii) fermer et rapatrier les soldes de ces comptes au CUT à la BEAC avant fin Mars 2022.	Mars 2022	Transmission de la liste des comptes hors BEAC et des comptes fermés et transférés à la BEAC au service du FMI.
10 Mener une étude diagnostic du système de retraite de l'administration publique (agents de l'Etat), assortie de recommandations pour son amélioration.	Mai 2022	Une copie du rapport d'étude est remise aux services du FMI
Gestion des investissements publics (GIP)		
11 Renforcer la responsabilisation des unités d'exécution en fixant, par un décret, les modalités de suivi de la performance de tous les programmes et projets financés aussi bien sur ressources domestiques que sur ressources externes.	Septembre 2021	Texte officiel publié
12 Adopter un cadre légal et réglementaire régissant les Partenariats Public-Privé (PPP) afin que tous les projets en Partenariat Public-Privé obéissent à un cadre unique.	Juin 2022	Cadre légal et réglementaire publié

Tableau 2. Cameroun : Repères structurels proposés, 2021–22 (suite)

Cibles indicatives	Calendrier	Indicateur
Entreprises publiques		
13 Finaliser les études diagnostiques de quelques grandes entreprises publiques (CAMTEL, PAD, CAMWATER)	Decembre 2021	Rapports d'études envoyés aux services du FMI
14 Établir un inventaire des dettes respectives entre les entreprises publiques et l'État et entre les entreprises publiques elles-mêmes à fin 2020, et adopter un plan d'apurement des dettes respectives entre l'État et les entreprises publiques.	Décembre 2021	Inventaire et plan communiqué au staff du FMI
15 Institutionnaliser, par instruction du MINFI, une gouvernance par contrats programmes afin d'améliorer la performance des entreprises publiques concernées. Publier ces contrats programmes et les rapports d'évaluation sur le site officiel du MINFI.	Juin 2022	Instruction publiée dans les journaux officiels
Secteur Extractif		
16 Finaliser et publier tous les textes d'application du code minier de 2016 (Loi n° 2016/017 du 14 décembre 2016).	Mars 2022	Textes d'application publiés
Climat des affaires		
17 Rendre opérationnelle la caisse de consignation et de consignation, notamment pour percevoir l'ensemble des acomptes versés par les contribuables dans le cadre des contentieux fiscaux et permettre ainsi d'accélérer cette restitution si nécessaire.	Octobre 2021	Decret de designation des dirigeants de la caisse de depots et de consignations
18 Renforcer le format de concertation entre le secteur public et le secteur privé en intégrant des groupes thématiques avec des rencontres au moins semi-annuelles pour le suivi de la mise en oeuvre des recommandations du Forum des affaires du Cameroun.	Mars 2022	Nouveau format de concertation mis en place et tenue de la premiere reunion
19 Réviser la loi N° 2013/004 du 18 avril 2013 en vue de rationaliser ces incitations et promouvoir la saine concurrence entre les operateurs économiques.	Juin 2022	Une loi révisée est publiée

Pièce jointe II : Protocole d'accord technique

Dispositions de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit, 2021–24

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme du Cameroun appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) et la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et le Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC) couvrant la période 2021–24. Le PAT établit également le cadre et les délais maximums de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer la mise en œuvre du programme.

CONDITIONNALITE

2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs de fin juillet 2021 jusqu'à Juin 2022 sont établis dans le tableau 1 du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) joint à la lettre d'intention. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans le tableau 2 du MPEF.

DEFINITIONS

3. Le Gouvernement : Sauf indication contraire, on entend par « gouvernement » l'administration centrale de la République du Cameroun qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques de 2001 (MSFP 2001 ; paragraphes 2.48–50). Cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale et toute autre entité publique ou entité appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et dont les opérations ne sont pas incluses dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. Une entreprise publique non financière est une unité commerciale ou industrielle, détenue en partie ou en totalité par l'Etat ou ses démembrements, qui vend des biens et services au public à une grande échelle. A partir de juin 2017, toutes les opérations entre l'Etat et ces entreprises publiques devraient faire l'objet de traitement brut dans le TOFE en faisant la part des opérations de recettes de celles liées aux dépenses.

REVENUS

5. Le total des ressources du gouvernement est constitué des recettes budgétaires fiscales et non fiscales (telles que définies dans le Chapitre 5 du MSFP 2001) et des dons. Les recettes sont comptabilisées sur une base caisse. Le produit de vente d'actifs et les recettes de privatisations (définies au paragraphe 8) ne sont pas considérés comme des recettes du gouvernement.

6. Les recettes pétrolières sont définies comme la somme du solde transférable de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) et de l'impôt sur les revenus des sociétés pétrolières et de celles qui exploitent le gaz. Les Autorités avertiront les services du FMI si des modifications des régimes fiscaux donnent lieu à des changements dans les flux de recettes. Les recettes pétrolières sont comptabilisées sur une base caisse.

7. Les recettes non pétrolières comprennent toutes les recettes (fiscales et non fiscales) du gouvernement, à l'exception des recettes pétrolières définies au paragraphe 6. La TVA est enregistrée sur une base nette des remboursements de TVA. Les droits de pipeline payés par la *Cameroon Oil Transportation Company* (COTCO) sont enregistrés dans la rubrique des recettes non fiscales.

8. Les recettes de privatisation comprennent tous les fonds versés au gouvernement dans le cadre de la vente ou du transfert de la gérance d'une entreprise (« concession »), d'un organisme ou d'une installation publique à une (des) entreprise(s) privée(s) (y compris les entreprises entièrement contrôlées par un (des) État(s) étranger(s)), un (des) organisme(s) privé(s) ou une (des) personne(s) physique(s). Le produit des privatisations comprend en outre tous les fonds provenant de la vente d'actions détenues par le gouvernement dans des sociétés privées ou des entreprises publiques. Toutes les recettes de privatisation doivent être présentées en chiffres bruts ; si la vente ou la concession entraîne des coûts, ceux-ci doivent être comptabilisés séparément dans les dépenses.

DEPENSES

9. Le total des dépenses du gouvernement et les « prêts nets » sont l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, de transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), de paiements d'intérêts, des dépenses d'investissement, toutes comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire, et les prêts nets (définis dans le MSFP de 2001). Le total des dépenses du gouvernement inclut également les dépenses effectuées sans ordonnancement préalable qui n'ont pas été régularisées.

10. Les interventions directes de la SNH (Société nationale des hydrocarbures) font partie des dépenses du gouvernement. Il s'agit de paiements d'urgence effectués par la SNH pour le compte du gouvernement essentiellement pour faire face à des dépenses exceptionnelles de souveraineté et de sécurité.

11. Les dépenses sociales comprennent des dépenses publiques inscrites dans le budget de l'Etat portant sur des programmes prioritaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement social du gouvernement. Elles incluent : (i) pour le secteur de l'éducation, les dépenses totales (courantes et en capital) des Ministères de l'éducation de base, des enseignements secondaires, et de l'emploi et de la formation professionnelle ; (ii) pour le secteur de la santé, les dépenses courantes et en capital du Ministère de la santé publique, y compris les dépenses liées au COVID-19, et (iii) pour les autres secteurs sociaux, les dépenses courantes et en capital des Ministères du travail et de la sécurité sociale, de la jeunesse et de l'éducation civique, des affaires

sociales, et de la promotion de la femme et de la famille ; (iv) les subventions des prix administrés (carburant à la pompe, électricité aux ménages), et (v) les dépenses du Programme filets sociaux.

SOLDE ET FINANCEMENT

12. Solde budgétaire primaire : Le solde budgétaire primaire est défini comme étant la différence entre le total des recettes du gouvernement (défini au paragraphe 5) et le total des dépenses du gouvernement et prêts nets (défini au paragraphe 9) hors paiements d'intérêts au titre de la dette extérieure et intérieure.

13. Dette : Le terme « dette » correspond à la définition qui figure au paragraphe 8(a) des Directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI attaché à la décision No. 15688-(14/107) du Conseil d'Administration adoptée le 5 décembre 2014, mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « **dette** » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en terme de principal ou d'intérêts. Conformément à la définition de la dette qui précède, toute pénalité, dommages accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette.

14. La dette extérieure, pour les besoins d'évaluation des critères y relatifs, est définie comme tout emprunt ou service de la dette dans une monnaie autre que le franc CFA. Cette définition s'applique également à la dette entre les pays de la CEMAC. Les critères de réalisation y afférents s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'État et des autres entités publiques dont le gouvernement détient plus de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel. La **dette garantie** fait référence à toute obligation juridique explicite incombant à l'État de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

15. Dette extérieure à taux d'intérêt variable. A partir du 26 juillet 2021, lors de la signature de nouveaux emprunts à taux variable sous forme d'un taux d'intérêt majoré d'un spread, la composante don de la dette sera calculée à partir d'un taux de référence du programme majoré du spread (en points de base). De plus, la VA de la dette serait calculée à l'aide d'un taux de référence du programme majoré du spread fixe (en points de base) spécifié dans le contrat de dette. Le taux de référence du programme pour le SOFR USD à six mois est de 0,04 % et restera fixe pendant toute la durée du programme. L'écart entre l'EURIBOR 6 mois et le SOFR USD 6 mois est de -56 points de base. L'écart entre le JPY OIS à six mois et le SOFR à six mois en USD est de -8 points de base. L'écart entre le GBP SONIA 6 mois et le USD SOFR 6 mois est de 1 point de base. Pour les taux d'intérêt sur les devises autres que l'euro, le JPY et le GBP, l'écart sur le SOFR USD à six mois est de

15 points de base.¹ Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le SOFR USD 6 mois, un spread reflétant la différence entre le taux de référence et le SOFR USD 6 mois (arrondi au 50 bps le plus proche) sera ajouté.

16. La dette extérieure concessionnelle : Une dette extérieure est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %.² L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée.³ Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 %.

17. La dette intérieure est définie comme étant l'ensemble des dettes et obligations du gouvernement en francs CFA. Elles incluent les soldes non remboursés, les avances de la BEAC, les bons et obligations du Trésor, la *dette structurée*, les arriérés de paiements intérieurs et la dette domestique de la SONARA.

18. La dette structurée est définie comme étant la dette qui a fait l'objet de traitement par convention ou par titrisation. Dans le cadre du programme, la dette structurée bancaire est incluse dans le crédit net bancaire et la dette structurée non bancaire est retracée dans le financement non bancaire.

- La **dette structurée bancaire** est définie comme étant l'ensemble des créances des banques locales sur le gouvernement à l'exception des bons et obligations du trésor.
- La **dette structurée non bancaire** est définie comme étant l'ensemble des restes à payer de l'Etat à l'égard des particuliers ou des institutions non-bancaires locales ou de la CEMAC ayant fait l'objet d'une titrisation ou d'une convention de remboursement suivant un échéancier bien défini.

19. Le financement intérieur net du Gouvernement : est défini comme étant la somme (i) du crédit bancaire net au gouvernement ; et (ii) du financement non bancaire net.

- Le crédit bancaire net au gouvernement est égal à la variation du solde entre les engagements et les avoirs du gouvernement envers le système bancaire national. Ces avoirs incluent : (i) les encaisses du Trésor ; (ii) les dépôts du Trésor auprès de la Banque Centrale, à l'exclusion du compte Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et du compte au titre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) ; et (iii) du solde créditeur des comptes de la CAA auprès des

¹ Le taux de référence et les spreads du programme sont basés sur le « taux moyen projeté » du SOFR USD à six mois sur les 10 années suivantes à partir des Perspectives de l'économie mondiale (WEO) d'avril 2021.

² La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

³ Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion. Le calcul de la concessionnalité des prêts de la Banque Islamique de Développement (BID) tiendra compte de l'accord existant entre la BID et le FMI.

banques commerciales destinés au remboursement des obligations du gouvernement au titre de la dette. Les engagements du gouvernement incluent : (i) les concours de la Banque Centrale, le financement net du FMI (décaissements nets des remboursements), le refinancement des obligations cautionnées, et les titres du Trésor détenus par la Banque Centrale ; et (ii) les concours des banques commerciales notamment les prêts et avances directs, les titres, bons et obligations du Trésor détenus par les banques locales. Le crédit bancaire net au Gouvernement est calculé sur la base des données fournies par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). Ces données devront faire l'objet de réconciliations mensuelles entre le Trésor et la BEAC.

- Le financement non-bancaire net du Gouvernement inclut : (i) la variation de l'encours des titres d'États (bons et obligations du Trésor) émis en francs CFA sur le marché financier régional non détenus par le système bancaire local ; (ii) la variation de l'encours de la dette intérieure structurée non-bancaire (définie au paragraphe 16) ; (iii) les recettes de privatisation (définies au paragraphe 8) ; (iv) la variation du solde des comptes de correspondants (y compris le compte 42) et des comptes de consignation ; et (v) la variation de l'encours des créances sur le Gouvernement abandonnées par le secteur privé. Le financement non-bancaire net du Gouvernement est calculé par le Trésor public.

20. Les arriérés de paiements intérieurs sont la somme (i) des *arriérés de paiement sur les dépenses* ; (ii) des *arriérés de paiement sur la dette intérieure structurée* ; et (iii) la *dette non structurée* :

- **Les arriérés de paiement sur les dépenses** sont définis comme étant les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours. Les **restes à payer** correspondent aux obligations impayées de l'Etat. Ils sont définis comme étant les dépenses qui ont suivi la procédure normale d'exécution de la dépense (engagement, liquidation et ordonnancement) jusqu'à la prise en charge au Trésor public mais non encore payées. Les restes à payer de moins de 90 jours représentent **les instances de paiement**. Le Trésor fera un suivi mensuel pour identifier les arriérés de dépenses dans le stock des restes à payer.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure structurée** sont définis comme la différence entre le montant dû en vertu d'une convention de dette intérieure (définie au paragraphe 11) ou du remboursement des titres, bons ou obligations du Trésor échus et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans la convention ou après la date d'échéance des titres, bons ou obligations du Trésor.
- La **dette non structurée** est définie comme étant :
 - La *dette non-structurée de la CAA* qui est l'ensemble des restes à payer et obligations de l'Etat transférés à la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) qui n'ont pas fait l'objet de convention de remboursement ou de titrisation. L'encours de la dette non structurée de la CAA est estimé à 73.4 milliards de francs CFA à fin 2020.
 - La *dette intérieure "flottante"*, comprenant l'ensemble des engagements de l'Etat pour lesquels un service a été rendu par un prestataire public ou privé, mais n'ayant pas fait l'objet d'engagement budgétaire. Ces obligations comprennent les factures exigibles et

non réglées aux entreprises publiques et privées, mais excluent la dette fiscale résultant des opérations de compensation de dette avec les entreprises publiques et de l'exécution des marchés publics sur financements extérieurs qui n'ont pas fait l'objet de prise en charge budgétaire pour insuffisance de crédit budgétaire. La direction générale du budget en collaboration avec le Trésor public effectuera un suivi mensuel de ces engagements.

21. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme des obligations du Gouvernement au titre de la dette extérieure qui n'ont pas été payées à la date où elles étaient dues selon les termes de la convention (en tenant compte des périodes de grâce contractuelles). Ce critère de performance exclut les arriérés de paiements sur des obligations financières extérieures du Gouvernement faisant l'objet de rééchelonnement.

OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PROGRAMME

22. Les objectifs quantitatifs (OQs) qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le tableau 1 du MPEF. Sauf indication contraire, tous les OQs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année calendaire pour laquelle les OQs s'appliquent. On trouvera ci-après les OQs et les détails relatifs à leur évaluation :

A. Solde budgétaire primaire non pétrolier

Critère de réalisation

23. Un plancher sur le solde budgétaire primaire non pétrolier (base ordonnancement) est défini comme OQ dans le tableau 1 du MPEF. Le solde budgétaire primaire non pétrolier est défini comme étant la différence entre le solde budgétaire primaire défini au paragraphe 12, et les recettes pétrolières définies au paragraphe 6.

24. Pour s'assurer de la cohérence des données, issues de différentes sources, utilisées pour l'élaboration du TOFE notamment entre les données sur les opérations budgétaires communiquées par le Trésor et les données sur les financements communiquées par la BEAC, la CAA et le Trésor, le niveau cumulatif des écarts de financement du TOFE (qui incluent les erreurs et omissions) pour un mois donné, ne devrait pas dépasser, en valeur absolue, 5 % des dépenses cumulées de ce mois. En cas de dépassement, un exercice approfondi de réconciliation de l'ensemble des données sources du TOFE sera lancé en consultation avec les services du FMI.

Ajustement

25. Le plancher sur le solde budgétaire primaire non-pétrolier sera ajusté à la baisse (à la hausse) de la différence si positive (si négative) entre les dépenses cumulatives depuis le début de l'année fiscale couvertes par les nouvelles allocations de DTS et le montant programmé de ces dépenses. Le montant programmé de ces dépenses pourrait atteindre 75 milliards de francs CFA à fin septembre et 150 de francs CFA milliards à fin décembre 2021.

Dates butoirs pour la communication des informations

26. Les données détaillées sur les opérations financières de l'État indiquant le solde budgétaire primaire, les recettes pétrolières et le niveau des dépenses diverses non classées ailleurs seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

B. Financement intérieur net du Gouvernement excluant le financement net du FMI

Critère de réalisation

27. Un plafond sur le financement intérieur net du Gouvernement excluant le financement net du FMI est défini comme OQ au tableau 1 du MPEF. Pour le besoin du programme, le financement intérieur net du Gouvernement excluant le financement net du FMI sera le financement intérieur net du Gouvernement, défini au paragraphe 17, hors financement net du FMI.

Ajustement

28. Le plafond de financement bancaire net du Gouvernement excluant le financement net du FMI fera l'objet d'un ajustement (i) si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs nets du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, et (ii) les rééchelonnements du service de la dette extérieure bilatérale, sont inférieurs aux prévisions du programme.

29. Si, à la fin de chaque trimestre, les décaissements des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) pro-tanto dans la limite de 120 milliards de francs CFA pour chaque trimestre de 2021. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme des décaissements des aides budgétaires durant l'année.

30. Si, à la fin de chaque trimestre, les rééchelonnements du service de la dette extérieure bilatérale sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) pro-tanto.

Dates butoirs pour la communication des informations

31. Les données détaillées sur le financement intérieur net (bancaire et non bancaire) du Gouvernement ainsi que la situation des décaissements au titres des appuis budgétaires, le remboursement du service de la dette extérieure et la situation des arriérés extérieurs seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

C. Décaissement des prêts extérieurs non-concessionnels

Critère de réalisation

32. Un plafond des décaissements des prêts extérieurs non-concessionnels, est défini comme OQ au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette contractée dans le cadre du financement des projets. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que

définie au paragraphe 14 et utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 15 du présent protocole.

Dates butoirs pour la communication des informations

33. Les détails des décaissements sur les prêts extérieurs contractés par l'État doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois, en indiquant la date de signature des prêts et en distinguant les prêts concessionnels de ceux qui ne le sont pas.

D. Créances nettes de la Banque centrale sur le Gouvernement central

Critère de réalisation

34. Un plafond sur les créances nettes de la Banque centrale sur le Gouvernement est défini comme OQ dans le tableau 1 du MPEF. Ce critère est défini comme étant la différence entre d'une part les créances de la Banque Centrale sur le Gouvernement hors financement du FMI — notamment : les soldes non remboursés des avances statutaires consolidées, du refinancement des obligations cautionnées, et des titres du Trésor détenus par la Banque Centrale—et d'autre part les encaisses et le total des dépôts du Trésor auprès de la Banque Centrale incluant le solde du compte spécial des avances statutaires non-décaissées. Le solde du compte spécial fera l'objet d'un suivi régulier de manière à maintenir les objectifs définis au tableau 1 du MPEF.

35. Le plafond des créances nettes de la Banque centrale sur le Gouvernement fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs, sont inférieurs aux prévisions du programme.

36. Si, à la fin de chaque trimestre, les décaissements des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) pro-tanto dans la limite de 120 milliards de FCFA pour chaque trimestre de 2021. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme des décaissements des aides budgétaires durant l'année.

Dates butoirs pour la communication des informations

37. Le détail sur tous les financements de la Banque Centrale au Gouvernement ainsi que la situation du solde du compte spécial des avances statutaires non-décaissées doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois par la BEAC.

E. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs

Critère de réalisation

38. Un plafond nul d'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs est défini comme OQ continu au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à l'accumulation d'arriérés extérieurs tels que définis au paragraphe 19 du présent protocole. Dans le cadre du programme, l'État accepte de ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés qui seront l'objet d'un rééchelonnement. La non-accumulation d'arriérés

extérieurs du Gouvernement est un critère de réalisation à respecter de manière continue. Ce critère de réalisation sera mesuré sur une base cumulative à partir de l'approbation du programme.

Dates butoirs pour la communication des informations

39. Les données relatives aux soldes, à l'accumulation et au remboursement des arriérés extérieurs seront communiquées dans les six semaines suivant la fin de chaque mois. Ce critère de réalisation sera suivi de manière continue par les autorités et tout nouvel arriéré extérieur devrait être immédiatement notifié au FMI.

F. Prêts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par le Gouvernement

Critère de réalisation

40. Un plafond sur les emprunts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement est défini comme OQ continu au tableau 1 du MPEF. Le Gouvernement s'engage, de manière continue, à ne pas contracter et à ne pas garantir toute dette extérieure non concessionnelle au-delà du plafond indiqué au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 du présent protocole. Il utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 15 du présent protocole. Ce critère de réalisation s'applique également à toute dette garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle telle que définie dans les paragraphes 14 et 15 du présent protocole. En outre, ce critère s'applique aux entreprises publiques, définies au paragraphe 4, qui reçoivent des transferts de l'État, aux municipalités et autres entités du secteur public (y compris les organismes d'administration publique, professionnels, scientifiques et techniques). Pour autant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux emprunts contractés en francs CFA, aux bons et aux obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional du CEMAC, aux crédits normaux à court terme des fournisseurs, aux crédits ordinaires pour les importations, aux prêts du FMI ou aux allègements ou rééchelonnements de dette. Pour l'évaluation de ce critère de performance, l'allègement de dette est défini comme une restructuration de dette avec le créancier existant qui réduit la valeur actualisée nette de la dette, et un rééchelonnement de dette est défini comme des opérations avec le créancier existant qui étalent la maturité moyenne pondérée des flux financiers sans accroître la valeur actualisée nette. Cet engagement constitue un critère de réalisation à respecter de manière continue. Le plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non-concessionnels défini au tableau 1 du MPEF s'applique à tout nouvel emprunt contracté ou garanti par année calendaire à partir de la date d'approbation du programme.

41. A partir de la date de l'approbation du programme à fin décembre 2022, le plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement sera fixé à zéro.

Ajustement

42. Le plafond sur les prêts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement comprend deux sous-plafonds :

- **Dettes pour les projets macro-critiques.** En 2021, le plafond des nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat sera ajusté à la hausse, jusqu'à un maximum de 230 milliards de francs CFA exclusivement pour les projets spécifiés dans la liste des projets des autorités (tableau 1) et contractés ou garantis après approbation du programme. Dans la mesure où la dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement entre le 1er janvier 2021 et la date d'approbation du programme et liée à des projets spécifiques dépasse 70 milliards de francs CFA, ce plafond serait ajusté à la baisse en conséquence. Pour le premier trimestre 2022, jusqu'à modification par le Conseil d'Administration du FMI, le plafond 2022 des nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat sera ajusté à la hausse, dans la limite d'un maximum déterminé par la différence entre (i) 230 milliards de francs CFA, et (ii) le montant de l'ajusteur appliqué à fin décembre 2021, exclusivement pour les projets spécifiés dans la liste des projets des autorités (tableau 1).
- **Dettes pour les opérations de gestion de la dette.** Le plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement sera également ajusté à la hausse pour tenir compte des opérations de gestion de la dette qui entraînent une amélioration du profil global de la dette. Le fait qu'une telle opération constitue une amélioration sera déterminé par l'AVD. La dette pour les opérations de gestion de la dette qui améliorent le profil global de la dette publique ; les opérations qui améliorent le profil global de la dette sont les opérations qui réduisent la valeur actuelle de la dette extérieure et améliorent le profil du service de la dette extérieure, ce plafond inclut les appuis budgétaires non concessionnels aux opérations de gestion de la dette, y compris de la France et de la BAD. Le plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État sera également ajusté à la hausse pour tenir compte du montant des appuis budgétaires non concessionnels approuvés jusqu'à un maximum de 110 milliards de francs CFA pour 2021 et de 174 milliards de francs CFA pour 2022.

Dates butoirs pour la communication des informations

43. Les détails sur tout prêt (conditions et créanciers) contracté par l'État doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État. Ce critère fait l'objet d'un suivi continu par les autorités et toute signature ou garantie de dette doit être immédiatement notifiée au FMI

AUTRES OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

A. Recettes non-pétrolières

44. Un plancher sur les recettes non pétrolières telles que définies au paragraphe 7 est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF.

B. Accumulations d'arriérés de paiements intérieurs

45. Un plafond sur les accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Les arriérés de paiement intérieurs pris en charge par le

Trésor sont définis au paragraphe 18, et excluent la dette non structurée flottante non prise en charge par le Trésor.

C. Les dépenses sociales

46. Un plancher sur les dépenses sociales telles que définies au paragraphe 11, est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Ces dépenses seront suivies régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Dates butoirs pour la communication des informations

47. Les données sur la situation financière de l'État telle que présentée dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE), le détail des recettes en faisant ressortir les recettes pétrolières, les arriérés de paiements intérieurs et la situation de l'exécution des dépenses sociales doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois.

D. Part des dépenses exceptionnelles sur le total des dépenses hors dette ordonnancées

48. Un plafond sur la part des dépenses exceptionnelles sur les dépenses hors dettes ordonnancées, est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Ce critère sera calculé sur la base du ratio entre les dépenses exceptionnelles (dépenses hors service de la dette payées sans ordonnancement préalable qui incluent les avances de trésorerie et les engagements prévisionnels) et le total des ordonnancements sur les dépenses financées sur ressources domestiques hors service de la dette (y compris les salaires). Les dépenses exceptionnelles seront suivies régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Dates butoirs pour la communication des informations

49. Des extraits comptables mensuels indiquant les montant des avances de trésorerie, des engagements prévisionnels et des caisses d'avance seront communiqués aux services du FMI dans les 3 semaines suivant la fin de chaque mois. Les dépenses sur base ordonnancement du tableau M1 du TOFE seront utilisées pour le calcul de ce ratio.

EXIGENCES SUR LA TRANSMISSION DES DONNÉES

50. Les données quantitatives relatives aux objectifs quantitatives et indicatifs du Gouvernement seront communiquées aux services du FMI selon la périodicité décrite au tableau 1 ci-dessous. En outre, toutes les révisions de données seront rapidement communiquées aux services du FMI. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toutes les informations ou données qui ne sont pas spécifiquement traitées dans le présent PAT mais qui sont nécessaires à la mise en œuvre du programme et informer les services du FMI sur la situation de l'atteinte des objectifs du programme.

Tableau 1: Cameroun : liste de projets au titre de la limite de nouveaux emprunts non-concessionnels pour 2021

Projets

- 1 Projet d'acquisition de 25 wagons*
 - 2 Entrée Est route de Douala, Phase II*
 - 3 Achèvement du Complexe Sportif Olembé à Yaoundé*
 - 4 Projet de réhabilitation de la route Edéa-Kribi (110 km) et aménagement du tronçon Lolabé-Campo (39 km)
 - 5 Construction d'une ligne de transmission électrique de 225 KV pour la fourniture de complexe portuaire industriel Kribi
 - 6 Construction des lignes électriques 225kv Ebolowa Kribi et 90 KV Mbalmayo-Mekin et travaux annexes
 - 7 Projet de construction de la route EBOLOWA-AKOM II- KRIBI
 - 8 OLOUNOU- OVENG- Projet de construction de route frontière Gabon-Pont sur la rivière Kom
 - 9 Projet de réhabilitation de l'aéroport international de Douala, financement complémentaire volet B
 - 10 Electrification de 200 localités par des Systèmes Solaires Photovoltaïques
 - 11 Extension au niveau national du système de vidéosurveillance intelligent (phase 2)
- *Projets inclus dans la liste des projets sous le nouveau plafond d'emprunt non concessionnel pour 2020 (FEC cinquième revue).

Tableau 2. Résumé des exigences sur la transmission des données

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Délai de transmission
<i>Finances Publiques</i>			
La situation résumée des Operations du Trésor (SROT)	MINFI/DGTC	Mensuel	6 semaines
Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels ; (les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs doivent être disponibles à temps pour permettre de déterminer les OQ du programme à bonne date, en cas de non-disponibilité de l'exécution physique des projets sur financement extérieur, les informations sur les demandes de retrait de fonds auprès des bailleurs seront utilisées).	MINFI/DP	Mensuelle	6 semaines
Le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État, stock des bons et obligations du Trésor non remboursés, la situation du remboursement de la dette intérieure, les recettes de privatisation et les abandons de créances).	MINFI/BEAC	Mensuelle	6 semaines
Situation de la mise en œuvre des dépenses sociales définies au paragraphe 11.	MINEFI/DGB	Mensuelle	6 semaines
Situation des restes à payer de l'exercice en cours (mandats non payés) en distinguant ceux qui ont fait plus de 90 jours de ceux qui ne le sont pas.	MINFI/DGT	Mensuelle	6 semaines
Situation sur le remboursement de la dette intérieure.	MINFI/ /CAA	Mensuelle	6 semaines
Statistique de la dette extérieure contractée et garantie (service détaillé de la dette extérieure échu/payé, liste des nouveaux prêts en spécifiant les conditions financières, les prêts garantis et les arriérés extérieurs, liste des contrats en cours de négociation).	MINFI/CAA	Mensuelle	4 semaines La signature ou la garantie de dettes extérieures et la survenance d'arriérés de paiements extérieurs doivent être immédiatement notifiées au FMI
Rapport de suivi mensuel des appels de fonds et des décaissements effectifs.	CAA/MINEPAT	Mensuelle	4 semaines

Tableau 2. Résumé des exigences sur la transmission des données (suite)

Des données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement.	MINFI/MINEPAT/CAA	Trimestrielle	6 semaines
Extraits comptables mensuels indiquant le montant des avances de trésorerie et de caisses d'avance, solde des engagements provisionnels.	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Publier la structure des prix des produits pétroliers	MINFI/CSPH	Mensuelle	1 ^{ère} semaine du mois en cours
Les prix, la consommation, et la taxation des produits pétroliers, incluant : (i) la structure des prix en vigueur du mois concerné; (ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix entrée dépôt - pour aboutir au prix de détail; (iii) les volumes achetés et distribués à la consommation par les distributeurs de pétrole (SONARA et marketeurs); avec distinction entre vente au détail et vente aux industries; et (iv) une ventilation des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxe spéciale sur les produits pétroliers (TSPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — du Soutien à la raffinerie et la situation des manques à gagner et trop perçus.	MINFI/CTR/CSPH	Mensuelle	6 semaines
État mensuel des comptes correspondant (y compris compte 42) et dépôts de consignations auprès du Trésor, ventilé par grande catégories (services administratifs, entreprises publiques, entreprises d'administration publique, organismes internationaux, déposants privés et autres).	MINFI/DGT	Mensuelle	6 semaines
Fournir les prévisions des recettes de la DGI, DGD et DGB, par type d'impôt sur base annuelle et sur une base mensuelle et les réalisations comparées aux prévisions.	DGI, DGD, DGB	Mensuelle	6 semaines
<i>Balance des Paiements</i>			
Les données annuelles préliminaires de la balance des paiements.	MINFI	Annuelle	9 mois
Les statistiques du commerce extérieur	MINFI/INS	Mensuelle	6 semaines
Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital).	BEAC/MINFI	Dès la révision	2 semaines

Tableau 2. Résumé des exigences sur la transmission des données (fin)

<u>Secteur Réel</u>			
Les comptes nationaux provisoires et toute révision des comptes nationaux	INS	Annuelle	6 mois
Les comptes nationaux trimestriels	INS	Trimestrielle	3 mois
Les indices des prix à la consommation désagrégés pour les villes de Douala et Yaoundé	INS	Mensuelle	4 semaines
Les indices des prix à la consommation désagrégés par villes, produits et au niveau national	INS	Trimestrielle	6 semaines
<u>Réformes structurelles et autres données</u>			
Toute étude ou rapport officiel consacré à l'économie du Cameroun, à compter de sa date de publication ou de sa finalisation.	MINEPAT		2 semaines
Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa date de publication ou de son entrée en vigueur.	MINFI/MINEPAT		2 semaines
Rapport sur l'exécution des dépenses du CAS-COVID-19	MINFI/DGB	Semestriels	3 mois
Rapport d'audit dépenses du CAS-COVID-19	MINFI/DGB	Annuels	6 mois

CAMEROUN

16 juillet 2021

DEMANDE D'ACCORDS TRIENNAUX AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Vivek B. Arora, Geremia Palomba (FMI) et Marcello Estevão, Abebe Adugna Dadi (IDA)

Rédigé par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA).

Cameroun Analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	Élevé
Risque de surendettement global	Élevé
Niveau de détail dans la notation du risque	Viabilité
Élément d'appréciation	Non

Le Cameroun présente un risque élevé de surendettement extérieur et global. Trois indicateurs de la dette extérieure sur quatre dépassent leurs seuils dans le scénario de référence, avec un dépassement particulièrement marqué et soutenu pour le ratio service de la dette extérieure/exportations. Outre les signaux lancés par les indicateurs de la dette extérieure, le ratio VA de la dette publique/PIB est également supérieur au point de référence. Toutefois, la dette du Cameroun peut être jugée viable dans la mesure où, malgré une aggravation des signaux de risques due à des seuils plus stricts après la mise à jour de l'indicateur composite (IC)¹, le profil d'endettement global du Cameroun s'est amélioré par rapport à la précédente AVD et les niveaux de la dette et du service de la dette sont inférieurs à ceux enregistrés ces dernières années. Cette notation est vulnérable à des risques, tels que des perturbations plus longues et plus graves en raison de la pandémie, un échec de la restructuration de la dette de la SONARA et la réapparition de tensions sociopolitiques. En revanche, un dynamisme accru des exportations en raison d'une hausse des cours mondiaux du pétrole pourrait alléger le service de la dette camerounaise. Compte tenu du risque élevé de surendettement, il importe de maintenir les mesures visant à atténuer les risques, notamment procéder à un assainissement budgétaire progressif dans le cadre des efforts d'atténuation de la crise, recourir de façon limitée aux emprunts non concessionnels, continuer de renforcer la gestion de la dette publique et assurer une gestion prudente des entreprises publiques.

¹ Le Cameroun a obtenu le score de 2,65 à l'indicateur composite (IC), qui repose sur les *Perspectives de l'économie mondiale* d'avril 2021 et les données de l'indice d'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) 2019 de la Banque mondiale, ce qui indique une capacité d'endettement faible.

PÉRIMÈTRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. Le périmètre de la dette est resté inchangé par rapport à la précédente AVD (tableau 1 du texte). La dette publique englobe la dette de l'administration centrale, les dépenses en cours et les arriérés, les garanties, la dette de l'entreprise publique pétrolière SONARA² et les passifs conditionnels liés à un certain nombre d'autres entreprises publiques³. L'AVD ne porte pas sur la dette des administrations locales dans la mesure où ces dernières ne sont pas autorisées à emprunter sur les marchés financiers et sont essentiellement endettées auprès de fournisseurs intérieurs, notamment des entreprises publiques. D'autres éléments des administrations publiques ne sont pas pris en compte en raison de données insuffisantes, mais les autorités envisagent de renforcer la collecte des données relatives à ces secteurs. La dette extérieure est essentiellement définie en fonction de sa monnaie de libellé, mais est ajustée en fonction du lieu de résidence lorsque les données sont disponibles⁴.

Tableau 1 du texte. Cameroun: périmètre de la dette publique dans le scénario de référence

Sous-secteurs du secteur public	Cochez la cellule
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	X

2. La dette des entreprises publiques non incluse dans l'AVD en raison de données insuffisantes sur les dettes croisées pourrait être élevée et sera précisée à terme. La dette totale des entreprises publiques a été estimée à environ 12,6 % du PIB dans la précédente AVD (selon l'annexe à la loi de finances 2020). Dans la mesure où environ 1,5 % du PIB est dû à l'État et où l'AVD inclut déjà la dette de la SONARA qui représente 3,1 % du PIB, le reste de la dette des entreprises publiques non comptabilisée dans l'encours de la dette pourrait s'élever à 8,0 % du PIB. De leur côté, les autorités estiment que la dette des entreprises publiques non incluse dans l'AVD représente environ 1 % du PIB (tableau 3 du texte). À partir de l'audit des dettes croisées entre les entreprises publiques elles-mêmes et entre l'État et les

² Hors lettres de crédit fournies par les banques intérieures pour un montant de 90,3 milliards de FCFA à fin 2020, compte tenu de leur nature renouvelable à court terme.

³ Il s'agit notamment d'un crédit fournisseur dû à une entreprise publique (8,9 millions d'euros) et d'une demande d'indemnisation d'une entreprise publique pour résiliation de contrat (6,2 millions d'euros), identifiés dans la précédente AVD.

⁴ Cela s'explique essentiellement par les capacités limitées de suivi de la dette détenue par les non-résidents. La dette pour laquelle des données sont disponibles, notamment les emprunts auprès de la Banque de développement des États d'Afrique centrale et les bons du Trésor détenus par les non-résidents, dans les deux cas en FCFA (24,4 et 6,2 milliards de FCFA respectivement) sont classés dans la dette extérieure.

entreprises publiques prévu par les autorités, les services du FMI et les autorités éclairciront cet écart et élargiront progressivement le périmètre de la dette publique en tenant compte des incidences sur le secteur des finances publiques.

3. Le test de résistance sur les passifs conditionnels tient compte de la vulnérabilité liée à la dette des entreprises publiques non incluse dans l'encours de la dette, ainsi que des risques liés aux partenariats public-privé (PPP) et aux marchés financiers (tableau 2 du texte). Comme indiqué ci-dessus, la dette des entreprises publiques non incluse dans l'encours de la dette est estimée à 8,0 % du PIB à fin 2020. Le stock de capital des PPP est d'environ 7,0 % du PIB et correspond à un passif conditionnel de 2,4 % du PIB (35 % de l'encours total des PPP). Les passifs conditionnels liés aux marchés financiers sont établis à une valeur minimale de 5 % du PIB, ce qui représente le coût moyen pour le gouvernement d'une crise financière dans un pays à faible revenu depuis 1980. Les estimations des autres éléments non comptabilisés ne sont pas disponibles à ce jour.

Tableau 2 du texte. Cameroun : périmètre du test de résistance sur les passifs conditionnels

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	8.0	Estimation de la dette des entreprises d'État non incluse dans l'encours de la dette
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	2.4	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		15.4	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

A. Évolution de la dette

4. La dette publique a continué d'augmenter ces dernières années, avec une part croissante de dette intérieure (tableau 3 du texte). Selon les estimations des services du FMI, à fin 2020, le total de la dette contractée et garantie par l'État a atteint 10 511 milliards de FCFA (45,8 % du PIB). L'encours de la dette extérieure a été estimé à 7 143 milliards de FCFA (31,1 % du PIB), avec une augmentation légèrement ralentie depuis 2019. Parallèlement, la dette intérieure a affiché une forte progression pour atteindre 3 368 milliards de FCFA (14,7 % du PIB) à fin 2020, en raison des émissions considérables de bons du trésor (BTA) et d'obligations d'État (OTA).

Tableau 3 du texte. Cameroun : évolution de la dette totale contractée et garantie par l'État

	2016		2017		2018		2019		2020 (Prel.)	
	milliards de FCFA	% du PIB								
Total de la dette publique (estimations des autorités)	6010	31.1	6829	33.6	7933	36.9	9786	42.8	10366	45.2
Dette de l'administration centrale	5246	27.1	6227	30.6	7371	34.3	8695	38.0	9415	41.0
Dette extérieure	3942	20.4	4649	22.9	5652	26.3	6398	28.0	6736	29.3
Dette intérieure (hors arriérés)	1304	6.7	1578	7.8	1719	8.0	2034	8.9	2493	10.9
Engagements impayés de l'Etat (en cours et arriérés) 1/							264	1.2	186	0.8
Dette (extérieure) garantie par l'Etat	66	0.3	51	0.3	46	0.2	37	0.2	28	0.1
Dette des entreprises publique (non garantie)	698	3.6	551	2.7	517	2.4	1053	4.6	923	4.0
SONARA 2/	114	0.6	108	0.5	156	0.7	745	3.3	694	3.0
dont: dette extérieure	25	0.1	33	0.2	52	0.2	371	1.6	359	1.6
dont: dette intérieure (envers les banques)	89	0.5	75	0.4	103	0.5	374	1.6	335	1.5
Ex-SONARA 3/	584	3.0	443	2.2	361	1.7	308	1.3	229	1.0
dont: dette extérieure	70	0.4	64	0.3	72	0.3	145	0.6	94	0.4
dont: dette intérieure (envers les banques)	514	2.7	379	1.9	289	1.3	164	0.7	135	0.6
Total dette extérieure	4103	21.2	4798	23.6	5822	27.1	6951	30.4	7217	31.4
Total dette intérieure	1907	9.9	2032	10.0	2112	9.8	2835	12.4	3149	13.7
Total de la dette publique (estimation des services du FMI)	6434	33.3	7659	37.7	8512	39.6	9807	42.9	10602	46.2
Dette de l'administration centrale	5901	30.5	7066	34.8	7860	36.6	9037	39.5	9777	42.6
Dette extérieure	3942	20.4	4649	22.9	5652	26.3	6398	28.0	6736	29.3
Dette intérieure (hors arriérés)	1304	6.7	1578	7.8	1719	8.0	2034	8.9	2493	10.9
Engagements impayés de l'Etat (en cours et arriérés) 1/	655	3.4	838	4.1	489	2.3	606	2.7	547	2.4
Dette (extérieure) garantie par l'Etat	66	0.3	51	0.3	46	0.2	37	0.2	28	0.1
Dette des entreprises publique (non garantie)	467	2.4	542	2.7	606	2.8	594	2.6	706	3.1
SONARA 2/	457	2.4	534	2.6	597	2.8	585	2.6	698	3.0
dont: dette extérieure (arriérés compris)	293	1.5	383	1.9	446	2.1	386	1.7	370	1.6
dont: dette intérieure	165	0.9	151	0.7	151	0.7	199	0.9	328	1.4
Ex-SONARA 3/	10	0.0	9	0.0	9	0.0	9	0.0	8	0.0
Total dette extérieure	4310	22.3	5092	25.0	6152	28.6	6831	29.9	7143	31.1
Total dette intérieure	2124	11.0	2567	12.6	2360	11.0	2838	12.4	3368	14.7

Sources: autorités camerounaise (Portefeuille de la dette publique du Cameroun au 31 décembre 2020 & viabilité à l'horizon 2030); calculs des services du FMI.

1/ Les estimations des services du FMI incluent les dépenses en cours, les arriérés et la dette intérieure "flottante" auprès du Trésor, tels que définis dans le PAT, tandis que les estimations des autorités n'incluent que les impayés de plus de trois mois.

2/ Les estimations par les autorités de la dette historique de la SONARA varient considérablement par rapport aux données précédentes. Les services du FMI maintiennent les estimations des précédentes AVD en attendant des éclaircissements.

3/ La différence entre les estimations s'explique par le périmètre de la dette, tel que décrit au paragraphe 2 et en note de bas de page 3.

5. La composition de la dette extérieure a légèrement changé. La proportion de dette multilatérale a continué d'augmenter pour représenter 38,6 % du total de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État à fin 2020 (tableau 4 du texte). La dette bilatérale du Cameroun est dominée par la dette envers la Chine qui représente 62 % du total⁵. La dette commerciale inclut une euro-obligation (450 milliards de FCFA) émise en 2015. Environ 40 % de la dette extérieure est concessionnelle et 39 % est libellée en euros. L'échéance moyenne a été de 9,1 ans pour la dette extérieure (hors dette de la SONARA), tandis que le taux d'intérêt moyen pondéré s'est établi à 2,5 %. Environ 26 % de la dette extérieure a un taux d'intérêt flexible.

⁵ Inclut un prêt de Poly Technologies / Banque Exim de Chine (37,5 milliards de FCFA) qui avait été comptabilisé en dette commerciale dans la précédente AVD.

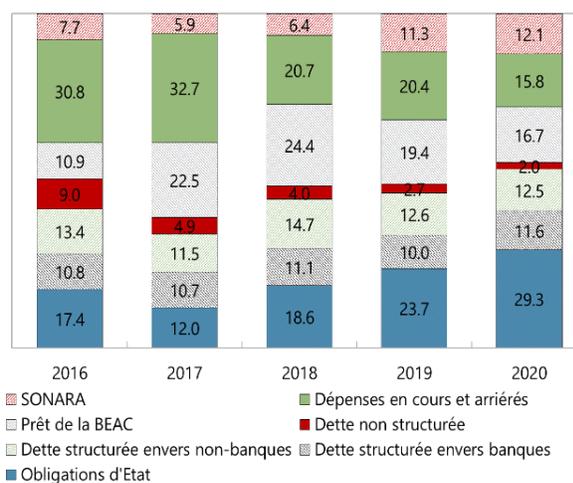
Tableau 4 du texte. Cameroun : composition de la dette extérieure

	2016	2017	2018	2019	2020 (Prov)	2016	2017	2018	2019	2020 (Prov)
	(milliards de FCFA)					(part en %)				
Total dette extérieure CGE (estimation des services du FMI)	4310	5092	6152	6831	7143	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Dette de l'administration centrale	3942	4649	5652	6398	6736	91.5	91.3	91.9	93.7	94.3
Dette multilatérale	1152	1450	1995	2349	2754	26.7	28.5	32.4	34.4	38.6
FMI	52	191	268	302	546	1.2	3.7	4.4	4.4	7.6
Banque mondiale (IDA, BIRD)	572	725	835	1026	1029	13.3	14.2	13.6	15.0	14.4
Banque africaine/Fonds africain de développement	331	342	636	693	826	7.7	6.7	10.3	10.1	11.6
Autre dette multilatérale	196	192	256	328	354	4.6	3.8	4.2	4.8	5.0
Dette bilatérale	2077	2440	2716	3077	3069	48.2	47.9	44.2	45.1	43.0
Club de Paris	599	737	868	957	1020	13.9	14.5	14.1	14.0	14.3
Pays non membres du club de Paris	1478	1703	1848	2120	2049	34.3	33.4	30.0	31.0	28.7
dont : Chine	1441	1649	1745	1965	1895	33.4	32.4	28.4	28.8	26.5
Dette commerciale	713	760	941	972	913	16.5	14.9	15.3	14.2	12.8
dont : euro-obligation	450	450	450	450	450	10.4	8.8	7.3	6.6	6.3
Dette extérieure garantie	66	51	46	37	28	1.5	1.0	0.7	0.5	0.4
Dette des entreprises publiques non garantie (arriérés compris)	303	392	455	395	379	7.0	7.7	7.4	5.8	5.3
SONARA	293	383	446	386	370	6.8	7.5	7.2	5.7	5.2
Autres	10	9	9	9	8	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

6. La composition de la dette intérieure a évolué, la part des obligations d'État ayant augmenté (graphique 1 du texte). L'émission d'obligations d'État (notamment bons du Trésor (BTA) et obligations d'État (OTA)) a continué d'augmenter l'an dernier, en raison des besoins de dépenses supplémentaires pour faire face à la pandémie. La part des dépenses en cours et des arriérés dans la dette intérieure a continué de baisser, de 33 % en 2017 à 16,3 % en 2020. La part des avances statutaires de la BEAC a également diminué, représentant 17,1 % à fin 2020. L'échéance moyenne de la dette intérieure (hors dépenses en cours et dette de la SONARA) a été de 3,9 ans et le taux d'intérêt moyen pondéré de 3,0 %.

Graphique 1 du texte. Cameroun : composition de la dette publique intérieure



7. L'encours des soldes engagés non décaissés (SEND) a continué de baisser. L'encours des soldes engagés non décaissés (SEND) à fin 2020 est estimé à 3 147 milliards de FCFA, indiquant une nouvelle baisse par rapport aux 3 470 milliards de FCFA l'année précédente (tableau 5 du texte). Le reste de l'encours est composé exclusivement de SEND extérieurs dans la mesure où les SEND financés sur ressources intérieures ont finalement été décaissés en juillet 2020. La proportion de SEND multilatéraux a augmenté jusqu'à 56 % en 2020, avec la signature de nouveaux prêts pour financer des projets de développement. Les proportions des SEND bilatéraux et commerciaux ont été respectivement de 26 % et 18 %. La Chine continue d'être le plus grand créancier de prêts bilatéraux non décaissés, avec 20 % du total de l'encours des soldes engagés non décaissés (SEND). Ces dernières années, les autorités ont pris des mesures significatives pour renforcer le suivi et la gestion des SEND, ce qui a permis de réduire l'ensemble

de ces dettes et celles qui étaient problématiques⁶. Toutefois, l'encours des SEND reste considérable et il convient de redoubler d'efforts pour réévaluer et annuler les SEND liés à des projets anciens et non performants.

Tableau 5 du texte. Cameroun : encours de soldes engagés non décaissés (SEND)

	2016		2017		2018		2019		2020 (Prov)	
	milliards de FCFA	% du PIB								
Soldes engagés non décaissés (SEND)	3936	20.3	4328	21.3	4043	18.8	3470	15.2	3147	13.7
SEND intérieurs	281	1.5	178	0.9	171	0.8	65	0.3	0	0.0
SEND extérieurs 1/	3655	18.9	4149	20.4	3873	18.0	3405	14.9	3147	13.7
dont SEND multilatéraux	1346	7.0	1746	8.6	1627	7.6	1671	7.3	1769	7.7
dont SEND bilatéraux	1783	9.2	1710	8.4	1545	7.2	1121	4.9	824	3.6
dont SEND commerciaux	526	2.7	693	3.4	701	3.3	613	2.7	554	2.4

1/ Hors appui budgétaire.

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

8. Aucun nouvel arriéré extérieur souverain n'a été accumulé depuis septembre 2020. L'AVD comprend les arriérés extérieurs de la SONARA et d'autres entreprises publiques, respectivement 246,5 milliards de FCFA et 8,32 milliards de FCFA à fin 2020, mais aucun arriéré extérieur souverain. Les arriérés intérieurs sont estimés à 547 milliards de FCFA à fin 2020.

9. La capacité du Cameroun à suivre et à gérer la dette publique dans le cadre de la politique des plafonds d'endettement du FMI est suffisante, mais des améliorations supplémentaires s'imposent. Le Cameroun a amélioré sa gestion de la dette publique ces dernières années. Toutes les propositions de financement de projets et les projets financés par PPP sont examinés par le Comité national de la dette publique (CNDP) et la signature d'un nouvel accord de prêt n'est accordée qu'après approbation inconditionnelle. Les procédures et responsabilités relatives aux opérations de prêt et à la gestion de la dette publique ont été clarifiées dans le manuel publié en 2019. Toutefois, la participation du CNDP est souvent retardée jusqu'à la fin du processus d'endettement, et le Cameroun n'a pas encore fermement ancré sa politique d'endettement sur un dispositif de gestion de la dette à moyen terme, ce qui entraîne des écarts considérables entre les plans annoncés et le financement réel. Il convient de redoubler d'efforts pour encourager une participation plus active du CNDP et renforcer l'efficacité de la stratégie de la dette publique à moyen terme (SDMT), notamment en améliorant les estimations des besoins de financement, en élaborant des plans d'emprunt annuels cohérents et en renforçant la stratégie de communication pour aider les créanciers à mieux comprendre les objectifs de gestion de la dette des autorités.

⁶ Les SEND ont été classés comme problématiques s'ils remplissaient au moins l'un des six critères suivants: i) le prêt a été signé avant 2014, ii) le décaissement du prêt était nul un an après la signature, iii) le prêt n'a pas pris effet six mois après la signature, iv) la date limite des décaissements du prêt a expiré ou a été prolongée au moins une fois, v) la date limite du décaissement du prêt est proche (moins d'un an) et la part décaissée est inférieure à 50 %, vi) le projet n'a pas été décaissé pendant plus d'un an. Les SEND problématiques sont estimés à 1 926 milliards de FCFA à fin 2020.

10. La dette extérieure du secteur privé a augmenté. La dette extérieure privée a augmenté pour atteindre 1 403 millions de dollars à la fin de l'année 2019. La majeure partie de la dette est constituée d'investissements directs réalisés par des sociétés mères étrangères et des institutions officielles.

B. Prévisions macroéconomiques

11. Le cadre macroéconomique reflète l'évolution récente de l'économie ainsi que les mesures qui sous-tendent les accords proposés avec le FMI. Par rapport à l'AVD précédente, la croissance estimée du PIB réel pour 2020 a été révisée à la hausse, de -2,8% à -1,5%, en raison d'un impact moindre que prévu de la pandémie. Le déficit budgétaire global (base ordonnancement, hors dons) s'est réduit de 4,6 % à 3,4 % du PIB, tandis que le déficit des transactions courantes (dons compris) s'est réduit de 5,4 % à 3,7 % du PIB. Les projections de référence supposent la mise en œuvre du plan national de vaccination, qui vise à vacciner au moins 5 millions de personnes cette année et 15 millions (60% de la population) d'ici à fin 2022. Elles intègrent également des paramètres de la politique économique dans le cadre du programme proposé par le FMI, qui vise à i) atténuer l'impact de la pandémie ; ii) renforcer la bonne gouvernance et améliorer la transparence et la lutte contre la corruption ; iii) accélérer les réformes budgétaires structurelles ; iv) renforcer la gestion de la dette ; et v) améliorer le climat des affaires et accélérer la diversification économique tirée par le secteur privé. Le programme envisage une trajectoire d'assainissement budgétaire progressive qui tient compte des mesures prises au niveau des recettes, notamment la rationalisation des exonérations fiscales et le recouvrement des arriérés d'impôts, ainsi que des mesures visant à contenir les dépenses courantes globalement au niveau actuel. Ces mesures créeront l'espace nécessaire pour favoriser les dépenses à plus fort impact économique et social et renforceront l'investissement public et la protection sociale, ce qui se traduirait par une reprise progressive à moyen terme, suivie de perspectives de croissance plus favorables, avec une gamme plus large de produits d'exportation et une hausse plus forte des recettes à long terme (encadré 1, tableau 6 du texte).

Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques à moyen et à long terme

Moyen terme, 2021-2025

- La croissance du PIB réel devrait s'établir en moyenne à 4,7 % du PIB, ce qui correspond globalement à la précédente AVD. Un rebond plus fort dans le secteur non pétrolier devrait compenser une baisse de la production pétrolière. L'inflation annuelle devrait rester autour de 2,0 % à moyen terme, en deçà du critère de convergence de la CEMAC de 3 %.
- Le solde budgétaire global devrait s'établir en moyenne à -2,4 % du PIB (base ordonnancement, hors dons). Les projections se fondent sur des améliorations continues des recettes non pétrolières, permettant un retour progressif à la trajectoire d'assainissement budgétaire correspondant aux objectifs du programme et au critère de convergence de la CEMAC. Le ratio recettes/PIB (hors dons) devrait augmenter pour atteindre 15,5 % en moyenne grâce aux mesures de modernisation de l'administration et d'élargissement de l'assiette.
- Le solde des transactions courantes (dons compris) devrait s'améliorer progressivement, s'établissant en moyenne à -3,4% du PIB à moyen terme, avec des rebonds attendus des exportations pétrolières et non pétrolières et un commerce des services plus favorable.

Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques à moyen et à long terme (suite et fin)**Long terme, 2026-2041**

- La croissance du PIB réel devrait s'établir en moyenne à 5,8 % à long terme, à mesure que le secteur privé gagnera en compétitivité et augmentera ses investissements.
- Le ratio recettes/PIB (hors dons) devrait augmenter jusqu'à 17,9 % en moyenne, sous l'effet de la réforme budgétaire structurelle en cours. Les perspectives supposent qu'un assainissement progressif des finances publiques se poursuivra au-delà de l'horizon du programme.
- Les exportations de biens et de services devraient baisser, de 17,6 % du PIB en moyenne au cours de la période 2021-25 à 15,8 % du PIB environ à long terme, en raison de la baisse de la production pétrolière. Le solde des transactions courantes devrait s'améliorer progressivement car les exportations non pétrolières resteront vigoureuses et les importations augmenteront plus lentement.

Tableau 6 du texte. Cameroun : principales hypothèses macroéconomiques, 2021-2041

	2016-2019	2020	2021-2025	2026-2041
Croissance du PIB réel (en %)				
En cours	4.0	-1.5	4.7	5.8
Mise à jour AVD FCR 2	4.0	-2.8	4.7	5.6
Inflation (déflateur du PIB)				
En cours	1.7	2.0	2.0	1.9
Mise à jour AVD FCR 2	1.5	1.2	1.9	1.8
Solde budgétaire global (base ordonnancement, hors dons)				
En cours	-4.6	-3.4	-2.4	-1.6
Mise à jour AVD FCR 2	-4.6	-4.6	-2.6	-1.6
Total des recettes hors dons (en % du PIB)				
En cours	15.0	13.6	15.5	17.9
Mise à jour AVD FCR 2	15.0	12.8	14.3	14.8
Solde des transactions courantes, dons compris (en % du PIB)				
En cours	-3.4	-3.7	-3.4	-2.1
Mise à jour AVD FCR 2	-3.5	-5.4	-2.6	0.9
Exportations de biens et services (en % du PIB)				
En cours	19.2	15.7	17.6	15.8
Mise à jour AVD FCR 2	19.2	14.5	16.6	14.9
Cours du pétrole (en dollars US le baril)				
En cours	56.3	41.3	53.6	50.5
Mise à jour AVD FCR 2	56.3	41.7	49.1	51.2

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

12. Les hypothèses de financement ont été mises à jour à partir des données les plus récentes.

Les besoins de financement bruts de l'État du Cameroun sur la période 2021-2024 sont estimés à 8282 milliards de FCFA (31,0 % du PIB), dont 53 % en moyenne sont censés être financés sur ressources extérieures⁷. Les autorités ont récemment sollicité une prolongation de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20 et la présente AVD tient compte d'un allègement attendu du service de la dette de 166,4 milliards de FCFA sur la période de janvier à décembre 2021 (83,4 milliards de FCFA devraient être reportés en juillet à la période de décembre). La présente AVD comprend l'émission d'une nouvelle euro-obligation d'un montant de 450 milliards de FCFA en 2021 pour racheter l'euro-obligation arrivant à

⁷ Cette projection suit le budget, qui tient compte de parts plus élevées de financement intérieur par rapport à la SDMT. Les parts de financement extérieur dans la SDMT sur la période 2021-2023 sont respectivement de 62%, 60%, 61%.

échéance⁸. Elle tient compte également d'une proposition de financement du FMI d'un montant de 375 milliards de FCFA (483 millions de DTS, 175 % de la quote-part) et d'un appui budgétaire potentiel des donateurs de 474 milliards de FCFA sur la période 2021-2024. Le financement des projets sur ressources extérieures fait l'objet de projections fondées sur le budget, et la composition des décaissements à partir de 2022 est censée suivre la composition des soldes engagés non décaissés (SEND) à fin 2020. Après 2023, la composition évoluera progressivement vers l'emprunt commercial, diminuant l'élément don. Les conditions de financement de la nouvelle dette extérieure sont inchangées par rapport à l'AVD précédente. Le financement intérieur (hors prêt BEAC) devrait évoluer progressivement vers des emprunts de plus en plus à moyen et à long terme. Le taux d'actualisation reste à 5 %, tel qu'approuvé par les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale en octobre 2013.

13. Les hypothèses de financement relatives à la SONARA reposent sur les informations les plus récentes concernant la restructuration de la dette. L'AVD tient compte des projections du

rééchelonnement du service de la dette, tel qu'il a été convenu avec les banques locales en septembre et novembre 2020 pour rembourser les crédits à court terme (155 milliards de FCFA à fin 2020) au cours des 24 prochains mois et les crédits à moyen terme (132 milliards de FCFA à fin 2020) au cours des 84 prochains mois. Compte tenu de leur nature renouvelable à court terme, les lettres de crédit fournies par les banques intérieures (90,3 milliards de FCFA à fin 2020) ont été exclues de l'encours de la dette de la SONARA. Comme dans l'AVD précédente, la restructuration de la dette détenue par les créanciers extérieurs, notamment les négociants en pétrole, n'est pas prise en compte dans le scénario de référence compte tenu des négociations en cours. De même, comme dans l'AVD précédente, la dette à court terme des négociants extérieurs en pétrole est classée dans les arriérés⁹. Par ailleurs, une partie de la dette extérieure à moyen et à long terme de la SONARA qui devait être remboursée en 2020 (estimée à environ 31 milliards de FCFA) a été classée dans les arriérés. En termes de fonctionnement, la SONARA est censée continuer de fonctionner comme importateur de pétrole raffiné, tout en récupérant progressivement sa capacité de production à compter de 2024 pour atteindre 60 % de son niveau d'avant-crise en 2027. S'agissant des recettes de la SONARA, seules les dépenses de financement (20 milliards de FCFA par an) et le revenu net sont censés être utilisés pour le service de la dette et comptabilisés dans les recettes budgétaires dans l'AVD¹⁰. Le coût d'une potentielle reconstruction des unités opérationnelles de la raffinerie n'est pas intégré dans le scénario de référence car il est toujours en cours d'évaluation par les autorités et fait toujours l'objet de négociations avec la compagnie d'assurance.

⁸ L'euro-obligation nouvellement émise est libellée en euros (685 millions d'euros), a une échéance de 12 ans et un taux d'intérêt nominal de 5,95 %. Les autorités ont racheté 79,42 % de l'ancienne euro-obligation en circulation avec le produit de la vente. La valeur nominale du rachat (328,3 milliards de FCFA) a été comptabilisée en remboursements du principal ; la prime de remboursement (notamment la différence entre le prix du marché et la valeur nominale) et le taux d'intérêt couru (63,5 milliards de FCFA) au total ont été comptabilisés en paiement d'intérêts. Le produit restant, avec les économies budgétaires correspondantes (37,5 milliards de FCFA) devrait financer des projets en 2022. Le restant de l'ancienne euro-obligation (estimé à 93 milliards de FCFA) devrait être remboursé en tranches égales sur la période 2023-2025.

⁹ L'apurement partiel de ces arriérés via les cessions d'actifs de la SONARA et la conversion de la dette détenue par la SNH (d'un montant total de 85 milliards de FCFA) qui figurait dans la précédente AVD a été annulé car les transactions n'ont pas été confirmées.

¹⁰ Dans les AVD précédentes, le total des recettes et des dépenses de la SONARA était consolidé avec les recettes et les dépenses de l'administration centrale.

14. L'outil de réalisme met en évidence les risques pour les projections de référence (graphique 3).

L'ajustement budgétaire prévu sur 3 ans est considéré comme réalisable compte tenu du résultat exceptionnel de 2020 dû à la pandémie et de la répartition des ajustements budgétaires réalisés par les pays à faible revenu par le passé dans le cadre de leurs programmes appuyés par le FMI. La projection de croissance s'écarte de la trajectoire suggérée par l'assainissement budgétaire prévu, mais les impacts de la pandémie de COVID-19 n'ont peut-être pas été bien pris en compte dans le cadre de cet exercice. L'investissement public devrait se redresser à un rythme progressif, entraînant une contribution légèrement plus élevée à la croissance par rapport à l'AVD précédente.

15. Selon l'outil de réalisme portant sur les erreurs de prévision, la dynamique de la dette diffère des évolutions antérieures, ce qui semble indiquer d'éventuelles difficultés (graphique 4).

Le solde des transactions courantes et l'investissement direct étranger devraient contribuer à réduire légèrement la dette extérieure plutôt qu'entraîner l'augmentation observée par le passé, tandis que la croissance du PIB réel, l'inflation et le taux de change devraient continuer de réduire la dette extérieure. L'évolution projetée de la dette publique s'explique par une contribution plus faible du déficit primaire et une contribution plus forte de la croissance du PIB réel. L'erreur de prévision est similaire à la médiane des autres pays à faible revenu.

C. Classement du pays et détermination des tests de résistance du scénario**16. La capacité d'endettement du Cameroun a été abaissée à « faible » en raison de la détérioration des perspectives de croissance et de la couverture des réserves.**

Le Cameroun a obtenu le score de 2,65 à l'indicateur composite (IC), qui repose sur les projections des *Perspectives de l'économie mondiale* d'avril 2021 et sur le score EPIN 2019 de la Banque mondiale, indiquant une capacité d'endettement faible. Par rapport à l'AVD précédente, le taux de croissance du PIB intérieur et mondial et la couverture des importations par les réserves se sont détériorés, tandis que le score EPIN est resté identique et les envois de fonds ont légèrement augmenté. En raison de la baisse du score, les seuils des indicateurs d'endettement extérieur et le repère pour la VA de la dette publique totale ont été abaissés (tableau 7 du texte).

17. Les tests de résistance suivent des paramètres normalisés, auxquels sont ajoutés un choc lié au financement sur le marché et un choc lié aux prix des produits de base.

Les tests de résistance normalisés appliquent les paramètres par défaut, tandis que le test de résistance sur les passifs conditionnels repose sur la quantification des passifs conditionnels mentionnés plus haut. Les tests de résistance adaptés au Cameroun sont un choc lié au financement sur le marché et un choc lié aux prix des produits de base, en raison de l'euro-obligation en circulation et de la part supérieure à 50 % des carburants et autres produits de base dans le total des exportations. Pour ces chocs, les paramètres du scénario standard sont appliqués.

Tableau 7 du texte. Cameroun : calcul de l'indice composite (IC)

Final	Classification basée sur le millésime actuel	Classement sur la base du millésime précédent	Classement basé sur les deux millésimes précédents
Faible	Faible 2.651	Moyen 2.755	Moyen 2.774

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) + (C)	Contribution des composante
EPIN	0.385	3.287	1.265	48%
Taux de croissance réel (en Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	2.719	3.670	0.100	4%
Couverture des importations par les réserves^2 (en pourcentage)	4.052	28.978	1.174	44%
Envois de fonds (en pourcentage)	-3.990	8.397	-0.335	-13%
Croissance économique mondiale (en	2.022	1.510	0.031	1%
	13.520	3.078	0.416	16%
CI Score			2.651	100%
Note CI			Weak	

Référence : Seuils par classification

Seuils d'endettement EXTERIEUR	Weak	Medium	Strong
VA de la dette en % de			
Exportations	140	180	240
PIB	30	40	55
Debt service in % of			
Exportations	10	15	21
Recettes	14	18	23

Repère dette publique TOTALE	Weak	Medium	Strong
VA du total de la dette publique en % du	35	55	70

VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Viabilité de la dette extérieure

18. Le risque de surendettement extérieur est jugé élevé car trois indicateurs dépassent leurs seuils dans le scénario de référence (tableau 3 et graphique 1). Compte tenu des seuils plus stricts liés à l'abaissement de la capacité d'endettement du Cameroun, les ratios service de la dette extérieure/exportations et service de la dette extérieure/recettes dépassent leurs seuils respectifs, le premier d'entre eux de façon particulièrement marquée et soutenue. Les fortes augmentations des paiements au titre du service de la dette en 2021 sont dues au remboursement de l'euro-obligation arrivant à échéance. Selon les indicateurs, le service de la dette sera allégé les années suivantes par rapport à un scénario hypothétique sans refinancement de l'euro-obligation (graphique 1, plage du bas), ce qui indique que le refinancement de l'euro-obligation contribue à améliorer le profil d'endettement du Cameroun. Simultanément, le ratio VA de la dette extérieure/exportations affiche un léger dépassement ponctuel en 2021, avant de baisser sous son seuil par la suite.

19. Dans le cadre des tests de résistance, les seuils des quatre indicateurs sont dépassés. Le choc lié aux exportations s'avère être le scénario du choc le plus extrême pour les ratios VA dette/PIB, VA dette/exportations et service de la dette/exportations. Les ratios VA dette/exportations et service de la dette/exportations dépassent tous les deux considérablement leurs seuils sur toute la période de projection. S'agissant du ratio service de la dette/recettes, le choc le plus extrême est une dépréciation

nominale ponctuelle de 30 % qui fait monter le ratio jusqu'à 22,3 % en 2022. Les scénarios antérieurs indiquent une explosion des ratios VA dette/PIB et VA dette/exportations, qui traduit un considérable déficit antérieur des transactions courantes. Ces résultats diffèrent des projections du scénario de référence, qui supposent une amélioration progressive du solde des transactions courantes grâce au dynamisme des exportations hors pétrole et à une croissance modérée des importations favorisée par la convergence du solde budgétaire vers le critère de la CEMAC.

B. Viabilité de la dette publique

20. Le risque de surendettement public global est jugé élevé, dans la mesure où le ratio VA de la dette/PIB dépasse son point de repère dans le scénario de référence. Il devrait diminuer progressivement tout en restant au-dessus de son point de repère jusqu'en 2024. Les ratios VA de la dette/recettes et service de la dette/recettes devraient aussi diminuer progressivement. Le choc le plus extrême pour l'ensemble des trois indicateurs de la dette publique est un choc combiné des passifs conditionnels dans le cadre duquel le ratio VA de la dette/PIB demeure au-dessus du point de repère sur toute la période de projection. Selon les projections du scénario historique, la trajectoire du ratio VA de la dette/recettes devrait être explosive, en raison essentiellement des déficits primaires historiquement élevés par rapport aux projections. Comme analysé ci-dessus, les projections de référence dans la présente AVD reposent sur un ajustement légèrement plus progressif vers le critère de convergence de la CEMAC.

C. Module du marché

21. Selon l'outil reproduisant le financement sur le marché, les risques liés aux difficultés de financement sur le marché sont faibles (graphique 5). Les besoins bruts de financement maximums du Cameroun sur trois ans sont estimés à 9 % du PIB, ce qui est inférieur au repère (14 %). L'écart EMBI (indice obligataire des marchés émergents) du Cameroun (355 au 14 juin) est également inférieur au repère (570). Dans la mesure où le Cameroun ne dépasse le seuil d'aucun de ces deux indicateurs, le module indique de faibles difficultés de financement sur le marché.

D. Autres considérations

22. Malgré une aggravation des signaux de risques, le profil d'endettement global du Cameroun s'est légèrement amélioré par rapport à la précédente AVD. Les indicateurs de la dette et du service de la dette ont été révisés à la baisse, en raison du récent refinancement de l'euro-obligation arrivant à échéance et de la détérioration moins grave que prévu des soldes budgétaire et extérieur en raison de la pandémie.

E. Notation du risque et vulnérabilités

23. Le Cameroun affiche un risque élevé de surendettement, mais sa dette reste viable. Le risque de surendettement extérieur est élevé car trois indicateurs sur quatre dépassent leurs seuils dans le scénario de référence. Le ratio service de la dette extérieure/exportations en particulier affiche un dépassement marqué et soutenu, indiquant la fragilité de la situation des liquidités. Outre les signaux lancés par les indicateurs de la dette extérieure, le ratio VA de la dette publique/PIB dépasse son point de repère, suggérant un risque élevé de surendettement global. Toutefois, la dette du Cameroun peut être jugée viable malgré les dépassements significatifs dus à la modification des seuils après la mise à jour du

score obtenu à l'indicateur composite (IC), dans la mesure où le profil d'endettement global du Cameroun s'est amélioré depuis la précédente AVD et où les niveaux de la dette et du service de la dette sont inférieurs à ceux enregistrés ces dernières années.

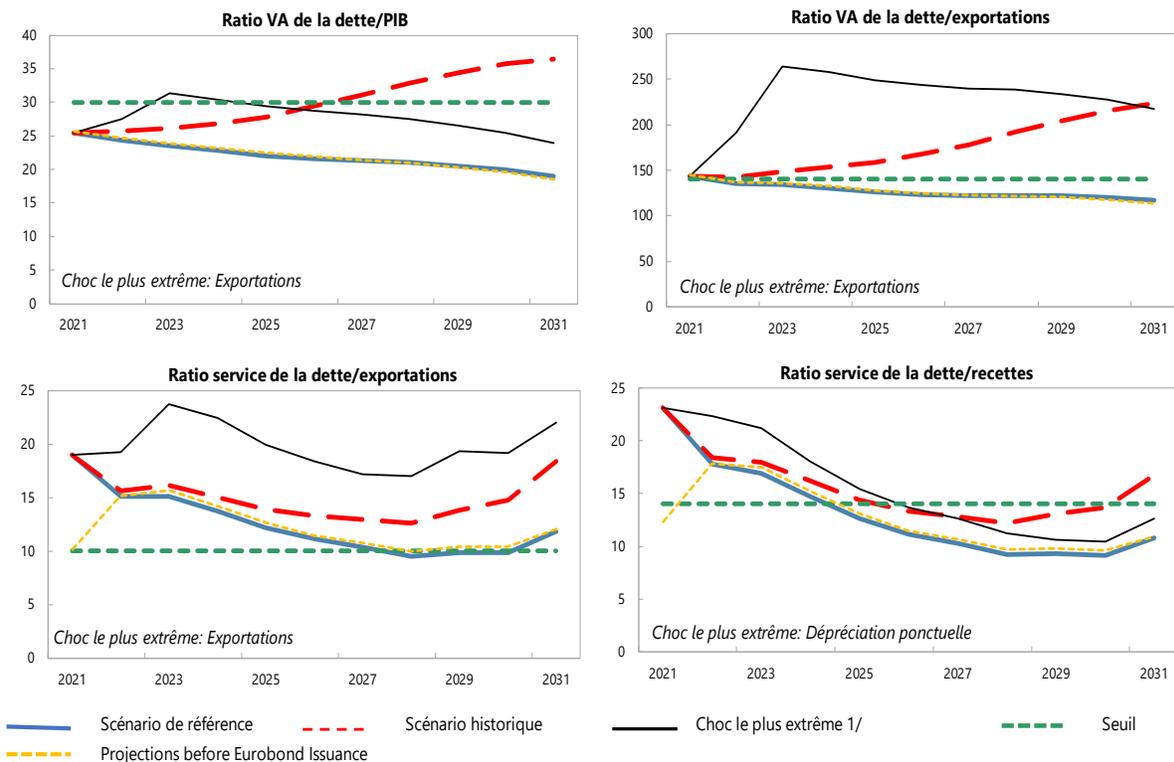
24. Cette notation est vulnérable à une série de risques. Les principaux risques sont notamment un choc plus grave et prolongé lié à la COVID-19, des exportations plus faibles que prévu, la réapparition de tensions sociopolitiques et l'échec de la restructuration de la dette de la SONARA. Les autres risques sont notamment la concrétisation des passifs conditionnels liés à la restructuration des banques et ceux liés aux entreprises publiques non incluses dans le scénario de référence de la présente AVD, ainsi qu'une accélération des décaissements due à l'encours considérable de soldes engagés non décaissés (SEND). En revanche, une augmentation des exportations en raison d'une hausse des cours mondiaux du pétrole pourrait alléger le service de la dette du Cameroun.

25. Il convient de redoubler d'efforts pour garantir que la dette reste sur une trajectoire à la baisse et pour renforcer sa viabilité. Un assainissement progressif des finances publiques dans le cadre des efforts d'atténuation de la crise, une mise en œuvre résolue des réformes budgétaires structurelles et une politique prudente d'emprunt orientée délibérément vers les emprunts concessionnels restent essentiels pour maintenir la dynamique de la dette sur une trajectoire viable. Autoriser de nouveaux emprunts non concessionnels continuerait d'affaiblir la viabilité de la dette et de nuire aux efforts déployés pour attirer le soutien de la communauté internationale dans un contexte où les pays du G20 ont accepté de suspendre le service de la dette des pays à faible revenu sur les prêts gouvernementaux bilatéraux. Selon les indicateurs de vulnérabilité de la dette, exprimés en pourcentage des exportations, il est primordial d'améliorer la compétitivité et de parvenir à la diversification de l'économie. Il convient d'intensifier les efforts de restructuration de la dette de la SONARA, tout en jetant les bases fondamentales de sa viabilité financière. Enfin, il importe de maintenir une solide gestion des soldes engagés non décaissés (SEND).

Vues des autorités

26. Les autorités sont plus positives que les services du FMI sur les perspectives de viabilité de la dette du Cameroun. Elles soulignent que la capacité d'endettement du Cameroun demeure satisfaisante, malgré la baisse du score obtenu à l'indicateur composite (IC). Elles notent également qu'avec une croissance plus forte à moyen et à long terme, la réussite de la restructuration de la dette de la SONARA, et le refinancement de l'euro-obligation, le profil d'endettement global du pays est considérablement amélioré. Toutefois, elles reconnaissent qu'il importe de gérer la dette camerounaise avec prudence pour garantir sa viabilité, notamment en limitant les emprunts non concessionnels aux projets essentiels pour lesquels aucun financement concessionnel n'est disponible. Elles réitèrent également leur volonté de réévaluer et d'annuler les soldes engagés non décaissés (SEND) liés à des projets anciens et non performants et de renforcer les contrôles des entreprises publiques afin de réduire les risques budgétaires.

Graphique 1. Cameroun : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans d'autres scénarios, 2021–2031



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	Yes	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	No	No
Financement de marché	No	No

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement supplémentaire résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
External PPG MLT debt	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.9%	1.9%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	23	23
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5

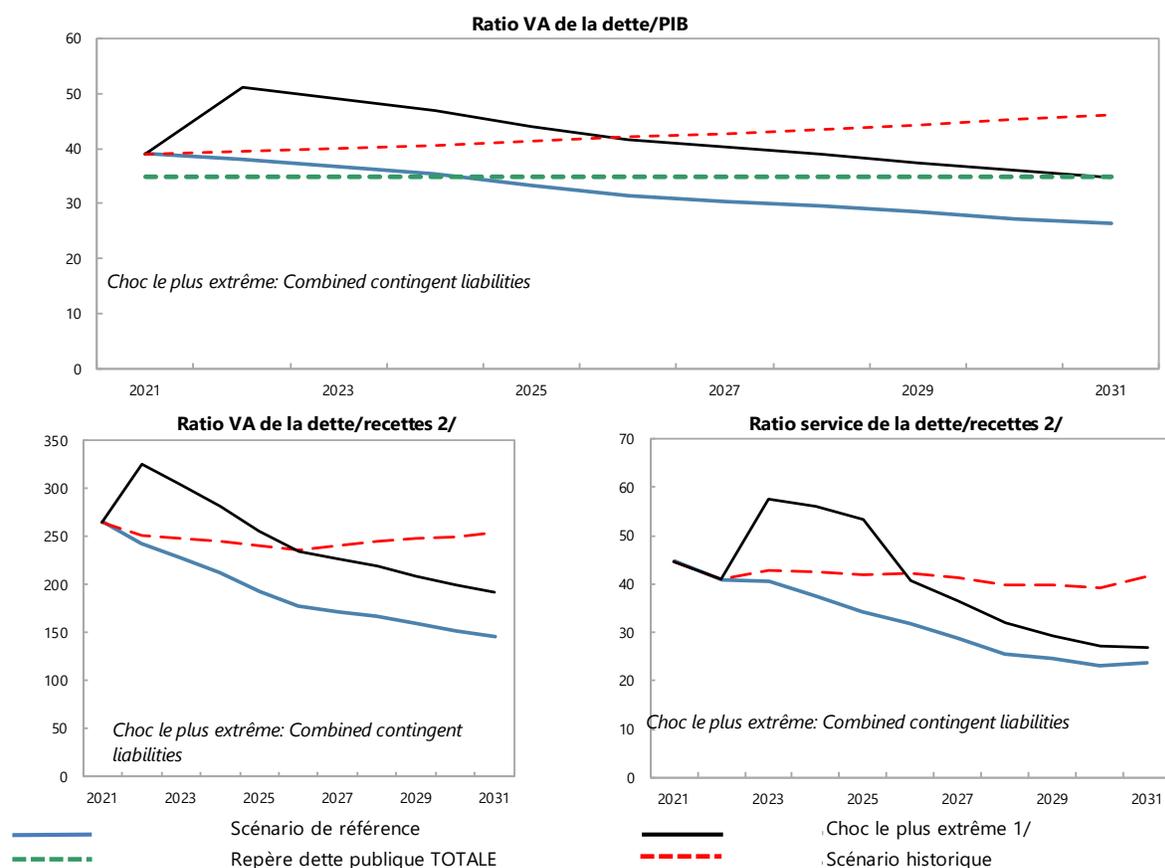
* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2031. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. Cameroun : indicateurs de la dette publique dans d'autres scénarios, 2021–2031



Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de	Défaut	Défini par
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	51%	51%
Dette intérieure à moyen et long terme	33%	33%
Dette intérieure à court terme	16%	16%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.9%	1.9%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	23	23
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3.3%	3.3%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	3	3
Période de grâce moyenne	2	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	1.1%	1.1%

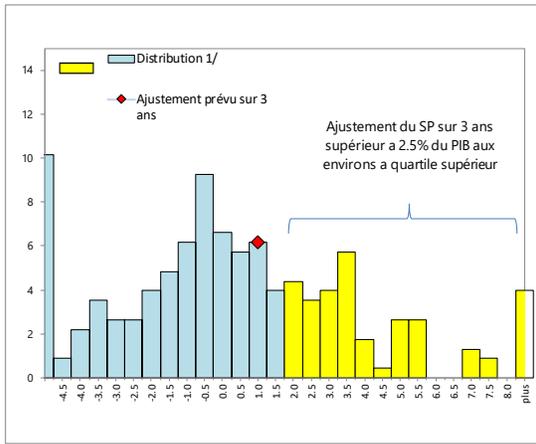
* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

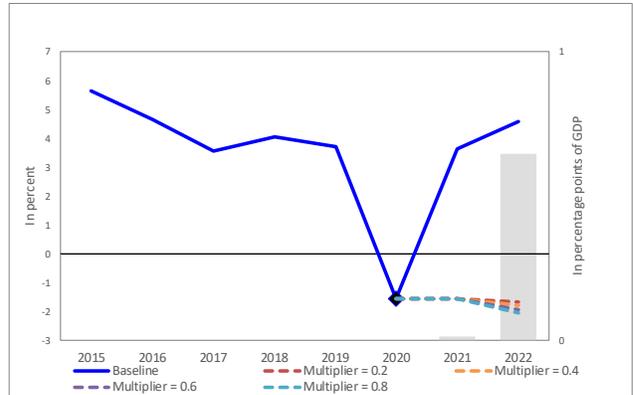
1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2031. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 3. Cameroun : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)



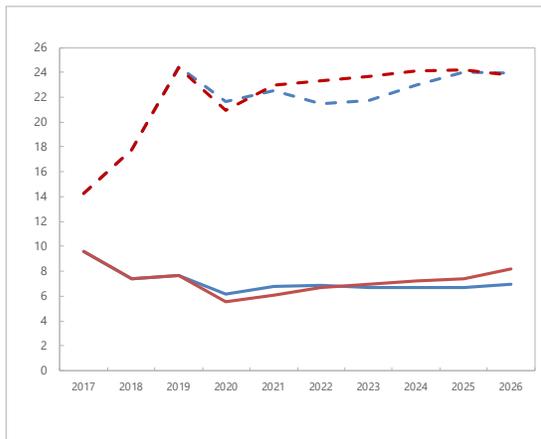
Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



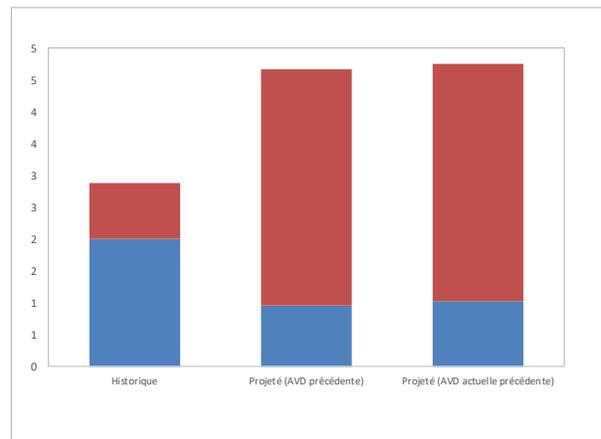
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'Investissement Public et Privé (en pourcentage du PIB)

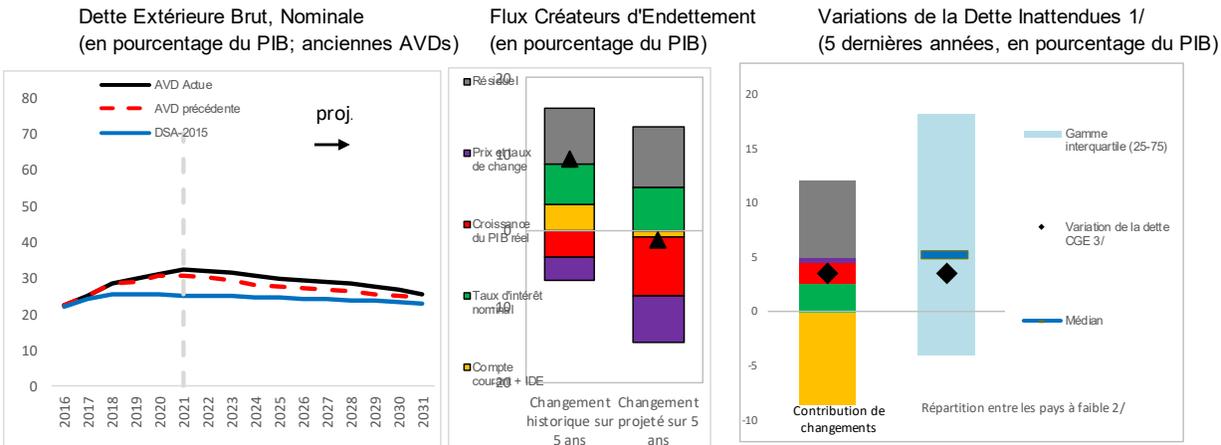


Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)

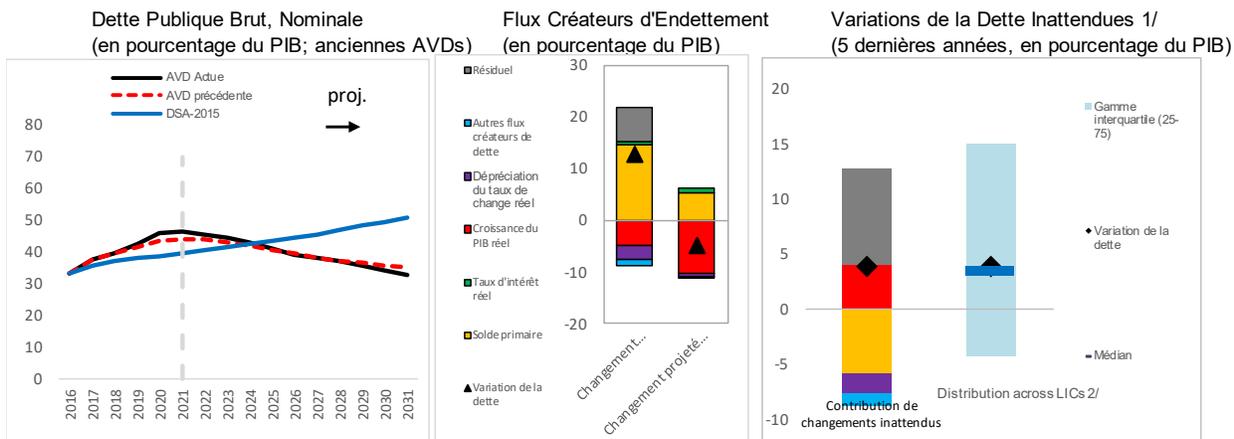


— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle ■ Contribution d'autres facteurs
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle ■ Contribution de l'investissement public

Graphique 4. Cameroun : facteurs de la dynamique de la dette – scénario de référence



Dette publique



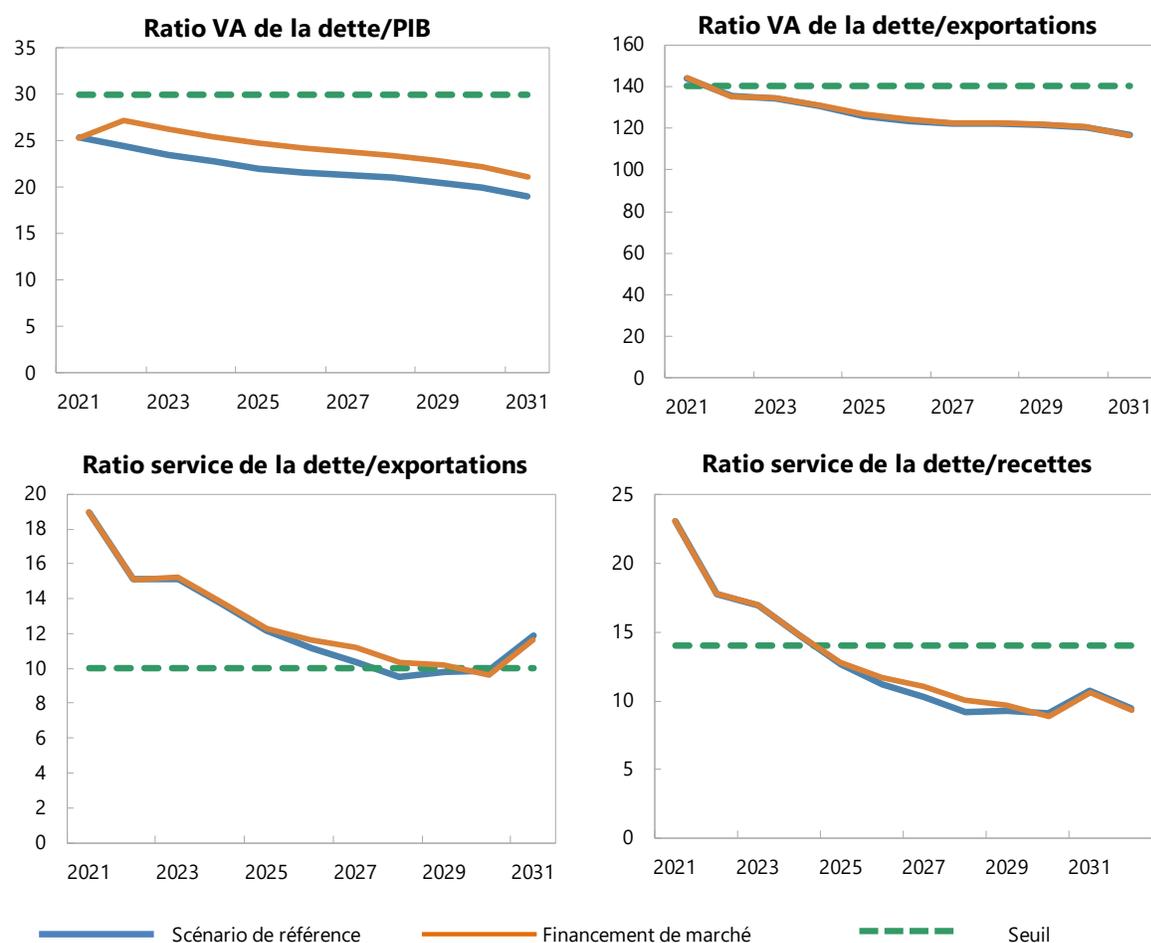
- 1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.
- 2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.
- 3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

Graphique 5. Cameroun : indicateurs des risques liés au financement sur le marché

	GFN 1/	EMBI 2/
Niveaux de référence	14	570
Valeurs actuelles	9	355
Dépassement	No	No
Besoins accrus de liquidité potentiels	Low	

1/ Besoins de financement bruts maximum (BFB) sur un horizon de projection de référence de trois ans.

2/ Les spreads EMBI correspondent à la valeur maximale de la dernière période de trois mois..



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

Tableau 1. Cameroun : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2018–2041
(en % du PIB, sauf indication contraire)

	Projections											Moyenne 8/	
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2031	2041		Scénario
Debt service (nominal) 1/ <i>dont : contracté ou garanti par l'État (CGE)</i>	30.4	33.5	35.0	35.9	35.5	34.9	34.2	33.5	32.7	28.2	18.7	22.8	32.6
	28.6	29.9	31.1	32.3	31.8	31.3	30.6	29.9	29.3	25.5	17.1	20.5	29.3
Variation de la dette extérieure	2.7	3.0	1.5	0.9	-0.4	-0.6	-0.6	-0.8	-0.7	-1.4	-0.8	0.7	-1.4
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-0.7	1.8	1.5	0.9	-0.4	-0.8	-1.2	-1.6	-2.0	-2.0	-1.1	0.7	-1.4
Déficit extérieur courant hors intérêts	2.5	3.3	2.5	2.8	2.3	2.3	2.1	1.8	1.5	1.2	2.3	2.8	1.7
Déficit de la balance des biens et services	2.9	3.5	2.5	3.3	3.5	3.4	3.3	3.0	2.6	2.3	2.3	2.8	2.8
Exportations	18.9	19.8	15.7	17.6	18.0	17.5	17.5	17.5	17.5	16.3	14.2	2.8	2.8
Importations	21.8	23.3	18.2	20.9	21.5	20.9	20.7	20.5	20.1	18.6	16.5	2.8	2.8
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-1.2	-1.3	-1.1	-1.2	-1.3	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.4	-1.1	-1.2
<i>dont : officiels</i>	-0.2	-0.3	-0.2	-0.3	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	0.8	1.1	1.0	0.8	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.3	1.1	0.1
IDE nets (négatifs = entrées)	-1.7	-2.3	-1.4	-1.9	-2.4	-2.5	-2.7	-2.7	-2.7	-2.5	-1.9	-2.0	-2.5
Dynamisme endogène de la dette 2/	-1.5	-0.8	0.4	0.1	-0.3	-0.5	-0.6	-0.7	-0.7	-0.7	-0.5	-2.0	-2.5
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1	1.0	0.9	1.7	1.7
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.0	-1.1	0.5	-1.1	-1.5	-1.6	-1.7	-1.7	-1.7	-1.6	-1.0	1.7	1.7
Contribution des variations de prix et de taux de change	-1.6	0.9	-1.3	1.7	1.7
Residual 3/	3.5	1.2	0.0	0.0	0.0	0.2	0.6	0.8	1.2	0.6	0.4	0.8	0.8
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	26.1	25.4	24.4	23.5	22.8	22.1	21.6	19.0	13.1	4.0	5.3
VA de la dette extérieure CGE/exportations	166.3	145.9	135.2	133.9	130.4	126.0	123.7	116.6	92.6	0.6	2.7
Ratio service de la dette CGE/exportations	17.3	19.3	10.0	19.0	15.1	15.1	13.7	12.1	11.2	11.9	8.5	3.1	3.4
Ratio service de la dette CGE/recettes	20.8	25.2	11.5	23.1	17.8	16.9	14.7	12.6	11.2	10.8	6.7	1.9	8.6
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	2.6	3.0	1.6	2.4	1.8	1.7	1.5	1.3	1.0	1.2	2.0	4.5	8.1
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.1	3.7	-1.5	3.6	4.6	4.9	5.3	5.4	5.6	5.8	5.8	4.0	5.3
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	6.3	-2.8	4.0	8.9	3.3	2.3	1.9	2.1	3.3	3.2	3.1	0.6	2.7
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	4.5	3.5	3.7	3.8	3.6	3.4	3.4	3.3	3.3	3.3	3.1	3.5	3.4
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	12.3	5.5	-18.8	26.6	10.4	4.5	6.8	7.9	7.5	6.1	6.5	1.9	8.6
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	16.9	7.6	-19.9	29.3	11.0	4.7	6.3	6.1	5.8	6.6	6.6	2.2	8.5
Élément net des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	15.7	15.2	13.6	14.5	15.3	15.7	16.3	16.8	17.4	17.9	18.0	15.5	16.8
Recettes publiques hors dons, en pourcentage du PIB	4.2	4.6	0.1	1.0	1.4	1.4	1.3	1.3	1.1	1.0	1.2	1.3	1.3
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/
Financement équivalent (en pourcentage du PIB) 6/	1.6	1.8	1.7	1.5	1.4	1.3	0.8	0.5	...	1.3
Financement équivalent (en % du financement extérieur) 6/	26.9	42.9	42.1	40.8	41.0	37.9	34.3	33.3	...	36.6
PIB nominal (milliards de dollars EU)	39	39	40	45	49	52	56	60	65	94	200
Croissance du PIB nominal en dollars	10.6	0.8	2.4	12.9	8.0	7.3	7.3	7.6	7.6	7.8	7.8	4.5	8.1
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	30.0	29.0	28.0	27.1	26.4	25.7	25.1	21.7	14.7
En pourcentage des exportations	190.8	164.6	155.3	154.6	151.2	146.7	143.4	133.0	103.8
Ratio service de la dette/exportations	23.0	25.0	19.3	25.4	20.9	20.3	18.9	17.3	16.3	16.1	11.5
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	10.4	11.4	11.9	12.3	12.8	13.3	14.0	17.9	26.2
(VA - VA-1)/PIB-1 (en pourcentage)	2.5	0.9	0.9	0.9	1.0	1.2	0.5	0.5
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-0.3	0.2	1.0	1.9	2.8	2.9	2.7	2.5	2.2	2.6	2.0

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $(r - g - p(1 + g) + \alpha - \text{Ea}(1 + r)) / (1 + g + r - p - \text{gp})$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du défendeur du PIB en \$EU; α = appréciation nominale de la monnaie locale, et $\alpha - \text{Ea}$ = part de la dette extérieure libérée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'aligement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'aligement de la dette.

6/ Le financement équivalent inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Existence-t-il une grande différence entre les deux critères?	Residency-based
Yes	Yes

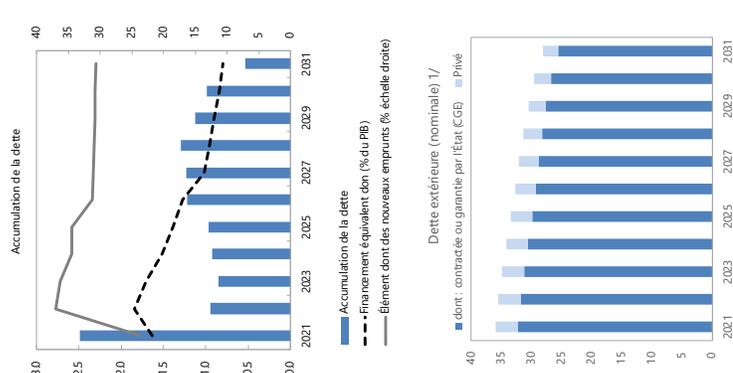


Tableau 3. Cameroun : analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2021–2031
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	25	24	24	23	22	22	21	21	21	20	19
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	25	26	26	27	28	29	31	33	34	36	36
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	25	25	26	25	24	24	23	23	22	22	21
B2. Solde primaire	25	25	27	26	26	26	25	25	24	24	23
B3. Exportations	25	28	31	30	29	29	28	28	27	25	24
B4. Autres flux 3/	25	25	25	25	24	23	23	23	22	21	20
B5. Dépréciation	25	31	27	26	25	25	24	24	24	23	22
B6. Combinaison de B1-B5	25	29	28	28	27	26	26	25	25	24	23
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	25	30	30	30	30	30	29	29	29	28	27
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	25	25	25	25	24	24	23	23	22	21	20
C4. Financement de marché	25	27	26	26	25	24	24	23	23	22	21
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	144	135	134	130	126	124	122	122	122	120	117
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	144	143	149	154	159	168	178	192	204	216	224
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	144	135	134	130	126	124	122	122	122	120	117
B2. Solde primaire	144	141	154	152	149	147	146	146	145	143	139
B3. Exportations	144	191	264	257	249	243	240	238	233	227	218
B4. Autres flux 3/	144	140	144	141	136	133	131	131	130	128	123
B5. Dépréciation	144	135	122	119	115	113	112	112	112	112	109
B6. Combinaison de B1-B5	144	175	146	185	178	175	173	172	170	167	161
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	144	166	169	171	171	170	169	170	170	169	164
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	144	146	150	146	141	138	135	134	133	130	125
C4. Financement de marché	144	135	134	131	127	124	123	123	122	120	117
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	19	15	15	14	12	11	10	9	10	10	12
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	19	16	16	15	14	13	13	13	14	15	18
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	19	15	15	14	12	11	10	9	10	10	12
B2. Solde primaire	19	15	16	15	13	12	11	11	11	12	14
B3. Exportations	19	19	24	22	20	18	17	17	19	19	22
B4. Autres flux 3/	19	15	15	14	12	11	11	10	11	11	13
B5. Dépréciation	19	15	15	13	12	11	10	9	9	9	11
B6. Combinaison de B1-B5	19	18	20	18	16	15	14	14	14	14	16
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	19	15	16	15	13	12	11	11	11	11	13
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	19	16	16	15	13	12	11	10	11	11	13
C4. Financement de marché	19	15	15	14	12	12	11	10	10	10	12
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	23	18	17	15	13	11	10	9	9	9	11
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	23	18	18	16	14	13	13	12	13	14	17
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	23	19	18	16	14	12	11	10	10	10	12
B2. Solde primaire	23	18	17	16	14	12	11	10	11	11	12
B3. Exportations	23	18	18	16	14	12	11	11	12	12	14
B4. Autres flux 3/	23	18	17	15	13	11	11	10	10	10	11
B5. Dépréciation	23	22	21	18	15	14	13	11	11	10	13
B6. Combinaison de B1-B5	23	19	19	17	14	13	12	11	11	11	13
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	23	18	18	16	14	12	11	10	10	10	12
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	23	20	20	17	15	13	11	10	10	10	12
C4. Financement de marché	23	18	17	15	13	12	11	10	10	9	11
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
<i>Pour mémoire :</i> Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	30.7	30.7	30.7	30.7	30.7	30.7	30.7	30.7	30.7	30.7	30.7

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'end

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Cameroun : analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette publique, 2021–2031

	Projections 1/										
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	39	38	37	35	33	32	30	30	28	27	26
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	39	39	40	41	41	42	43	44	44	45	46
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	39	40	42	41	40	40	40	40	39	39	39
B2. Solde primaire	39	40	43	41	39	37	35	34	33	32	30
B3. Exportations	39	41	43	42	40	38	37	35	34	32	31
B4. Autres flux 3/	39	39	38	37	35	33	32	31	30	29	27
B5. Dépréciation	39	44	40	37	34	31	29	27	25	23	21
B6. Combinaison de B1-B5	39	38	40	39	36	34	33	32	31	30	28
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	39	51	49	47	44	42	40	39	37	36	35
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	39	41	42	44	44	44	45	44	44	43	43
C4. Financement de marché	39	38	37	35	33	32	31	30	28	27	26
Repère dette publique TOTALE	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	265	242	228	212	193	177	172	166	159	152	146
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	265	251	248	245	240	236	241	245	248	250	255
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	265	256	259	249	234	222	223	223	219	216	215
B2. Solde primaire	265	257	266	248	225	207	200	193	184	175	169
B3. Exportations	265	259	270	252	230	212	206	198	188	177	169
B4. Autres flux 3/	265	248	239	223	203	187	181	175	166	158	152
B5. Dépréciation	265	278	251	226	198	175	162	151	137	125	114
B6. Combinaison de B1-B5	265	245	249	232	211	193	187	181	172	164	157
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	265	325	304	282	256	235	227	219	209	199	192
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	265	292	297	298	280	263	258	249	245	240	238
C4. Financement de marché	265	242	228	213	194	178	172	167	159	151	146
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	45	41	41	38	34	32	29	26	25	23	24
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	45	41	43	42	42	42	41	40	40	39	42
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	45	43	45	43	41	40	38	35	35	34	35
B2. Solde primaire	45	41	44	45	42	38	33	30	28	27	27
B3. Exportations	45	41	41	39	35	33	30	27	27	26	26
B4. Autres flux 3/	45	41	41	38	35	32	29	26	25	24	24
B5. Dépréciation	45	41	44	40	36	33	30	27	26	24	25
B6. Combinaison de B1-B5	45	40	41	41	38	36	31	27	26	24	25
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	45	41	58	56	53	41	37	32	29	27	27
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	45	47	50	51	51	48	45	41	39	38	38
C4. Financement de marché	45	41	41	38	34	32	29	26	25	23	24

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Déclaration du représentant des services du FMI sur le Cameroun 29 juillet 2021

La présente déclaration des services du FMI ne change rien à l'orientation générale de leur évaluation figurant dans le rapport qu'ils ont établi, mais elle a pour objet d'apporter une clarification et une confirmation sur l'état de la mise en œuvre des mesures préalables.

Les mesures préalables suivantes ont été mises en œuvre : i) présentation à l'Assemblée nationale d'un projet de loi de finances rectificative pour 2021 conformément aux objectifs du programme, (ii) publication d'un rapport sur l'exécution des dépenses relatives à la COVID-19 au cours de l'exercice budgétaire 2020, (iii) publication sur le site Internet de l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP) d'un tableau exhaustif indiquant les résultats des passations de marché public en rapport avec la COVID-19 et leur attribution pour la période allant du 20 octobre 2020 à la fin juin 2021, notamment la liste des propriétaires effectifs des sociétés soumissionnaires retenues et (iv) présentation au FMI, au Premier ministre, au Sénat et à l'Assemblée nationale, de l'audit effectué par la Chambre des comptes des dépenses budgétaires relatives à la COVID-19 au titre de l'exercice budgétaire 2020.

- Adoption d'une loi de finances rectificative pour 2021 conformément aux objectifs du programme
- Publication sur le site Internet de la Direction générale du budget d'un rapport sur l'exécution des dépenses relatives à la COVID-19 au cours de l'exercice budgétaire 2020¹
- Publication le 23 juillet 2021 par les autorités sur le site Internet de l'ARMP de listes² totalisant 383 contrats en rapport avec la COVID-19 attribués du 20 octobre 2020 à la fin juin 2021, notamment la liste propriétaires effectifs des sociétés soumissionnaires retenues. Les contrats ont été attribués par le ministère de la Santé, le ministère de l'Éducation, le ministère des Affaires sociales ainsi que le ministère de l'Agriculture et du développement rural. Dans ces listes figurent l'objet et le montant des contrats, les sociétés soumissionnaires retenues et leurs propriétaires effectifs ainsi que l'état d'avancement des contrats, d'un un montant total de 54,1 milliards de FCFA. Les autorités s'étant engagées à publier tous les résultats des

¹ <https://www.dgb.cm/news/consulter-le-rapport-dexecution-sur-le-fond-special-de-solidarite-nationale-pour-la-lutte-contre-le-coronavirus-et-ses-repercussions-economiques-et-sociales/>

² https://armp.cm/Details_COM_DEC.php?P1=COMM&P2=15493#A6
https://armp.cm/Details_COM_DEC.php?P1=COMM&P2=14975#A6
https://www.armp.cm/Details_COM_DEC.php?P1=COMM&P2=15255#A6

passations de marché public, notamment leurs bénéficiaires effectifs, les résultats des appels d'offres en cours seront publiés lorsque les contrats auront été attribués.

- Présentation au FMI, au Premier ministre, au Sénat et à l'Assemblée nationale de l'audit réalisé par la Chambre des comptes des dépenses relatives à la COVID-19 au titre de l'exercice budgétaire 2020.

Déclaration de M. Andrianarivelo, administrateur pour le Cameroun, de M. N'Sonde, administrateur suppléant pour le Cameroun, et de Mme Raolisoa Andrianometiana, conseillère principale de l'administrateur pour le Cameroun
Le 29 juillet 2021

Au nom des autorités camerounaises, que nous représentons, nous tenons à exprimer notre gratitude au conseil d'administration et à la direction du FMI pour le soutien constant apporté au Cameroun. Nous remercions également les services du FMI pour leur action constructive et leurs inlassables efforts en vue d'aider les autorités dans ces circonstances complexes.

Malgré un contexte sécuritaire très difficile, le Cameroun avait achevé avec succès cinq revues du programme 2017-20 appuyé par la FEC. Cet accord a expiré l'an dernier pendant la pandémie de COVID-19 sans que la sixième et dernière revue ne soit achevée en raison du choc sans précédent qui a été subi. La hausse des cas de contamination a contraint les autorités à mettre en place des mesures de confinement strictes, qui, associées à un ralentissement mondial pluridimensionnel en 2020, ont eu des répercussions économiques. Le FMI a répondu rapidement à la demande de financement d'urgence que le Cameroun a présentée au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) pour atténuer les répercussions de la crise et répondre à son déficit de financement à court terme. Les autorités ont pris les mesures nécessaires pour publier sur le site Web de l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP) les noms des bénéficiaires effectifs des entreprises qui obtiennent les contrats de marchés publics liés à la COVID-19, ont publié un rapport d'exécution concernant les dépenses relatives à la COVID-19 et ont réalisé un audit des dépenses liées à la COVID-19 pour l'exercice 2020. Elles demeurent pleinement déterminées à assurer la transparence des finances publiques comme convenu au moment du décaissement au titre de la FCR.

Malgré les décaissements au titre de la FCR, les besoins de financement budgétaire et extérieur demeurent considérables, mettant en danger les avancées de ces dernières années en matière de stabilité macroéconomique et de progrès sociaux. Afin de consolider la viabilité extérieure et de soutenir la reprise, les autorités camerounaises demandent la conclusion d'accords triennaux au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) pour la période 2021-24. Le programme aidera à satisfaire les besoins prolongés de financement de la balance des paiements et soutiendra le programme de réformes des autorités établi au titre de leur Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30) et conformément au programme régional de réformes (PREF-CEMAC). Le programme des autorités à moyen terme contribuera également aux efforts régionaux de la CEMAC visant à accroître les réserves de changes de la BEAC. La concentration des décaissements en début de période permettra de répondre aux besoins de financement immédiats du pays.

Évolution récente et perspectives

La crise liée à la COVID-19 a durement touché l'économie camerounaise et risque d'effacer les progrès accomplis sur le plan du développement et de laisser d'autres séquelles. En 2020, le PIB s'est contracté, les secteurs non pétroliers, y compris le commerce, les transports et le tourisme, étant les plus touchés. Le déficit budgétaire a été contenu à 3,6 % du PIB grâce à la relativement bonne tenue des recettes, couplée à l'approche préventive des autorités en matière de dépenses dans le cadre de leur riposte à la pandémie. La dette publique a quelque peu augmenté, mais demeure maîtrisée.

Le déficit des transactions courantes a légèrement reculé car les exportations de produits non pétroliers ont été plus élevées que prévu. L'augmentation de la masse monétaire est restée vigoureuse, tirée principalement par une forte hausse des crédits en faveur du secteur public.

Pendant la période 2022-26, la croissance annuelle moyenne du secteur pétrolier devrait être proche de zéro, tandis que celle des autres secteurs devrait commencer à se rétablir à compter de 2021 et devrait atteindre 5 % en 2023. La croissance sera portée par la mise en œuvre de la SND30, de grands projets d'infrastructure, en particulier dans le secteur de l'énergie, et le redressement économique des partenaires commerciaux. Un accès adéquat aux vaccins et une distribution adaptée de ceux-ci conditionneront également la reprise. À cet égard, les autorités ont adopté un plan national de préparation et de déploiement, et prévoient de renforcer la communication afin que les communautés adhèrent à la vaccination. Dans la loi de finances 2021 révisée, en sus d'autres dépenses liées à la pandémie, un montant équivalant à 0,3 % du PIB a été alloué aux frais relatifs à la vaccination.

Politique économique et réformes pour la période à venir

Les autorités camerounaises sont conscientes des problèmes de taille que l'incertitude entourant la pandémie et les perspectives économiques mondiales pose pour l'économie et le développement.

Elles sont pleinement attachées aux objectifs du programme, à savoir établir des réserves budgétaires, garantir la viabilité de la dette, renforcer la gouvernance et approfondir les réformes structurelles pour parvenir à une croissance soutenue et durable tout en protégeant les plus vulnérables. Dans la mise en œuvre de leurs politiques et réformes, les autorités demeurent conscientes des risques élevés pesant sur les perspectives, en particulier en rapport avec l'évolution de la pandémie, les variations de prix du pétrole et le niveau et la volatilité des prix des autres produits de base. À cet égard, elles sont disposées à envisager des mesures d'urgence en consultation avec les services du FMI, selon que de besoin.

Les autorités continuent de compter sur l'assistance technique du FMI pour faire avancer les réformes, notamment concernant l'augmentation des recettes, la gestion des finances publiques et la gestion de la dette. Le programme reste également soutenu par la mise en œuvre de politiques et de réformes par les institutions régionales de la CEMAC.

Politique et réformes budgétaires

La politique budgétaire continuera de s'attaquer aux répercussions de la pandémie et de soutenir la croissance économique tout en préservant la viabilité de la dette. À moyen terme, les autorités sont résolues à rééquilibrer progressivement les finances publiques tout en protégeant les dépenses sociales prioritaires. Leur objectif est de satisfaire au critère de convergence régional en limitant le déficit budgétaire global à 1,6 % du PIB en 2024. Dans ce contexte, le gouvernement s'efforcera non seulement d'accroître les des recettes non pétrolières, mais aussi de rationaliser les dépenses publiques et d'en augmenter l'efficacité.

En ce qui concerne les recettes, les autorités continueront de chercher à les accroître en luttant contre la fraude et l'évasion fiscales, en améliorant les administrations et les politiques fiscales et douanières, ainsi qu'en garantissant l'intégrité des données des contribuables et des systèmes informatiques. Avec l'assistance technique du FMI, les autorités entendent mener une étude de diagnostic de la politique budgétaire, qui devrait orienter les mesures à court et à moyen termes. Parmi les autres mesures figurent l'intensification du recouvrement des arriérés d'impôts et des douanes auprès des entreprises publiques et un renforcement du contrôle des entreprises présentant un risque de sous-déclaration. En outre, les autorités redoubleront d'efforts pour élargir l'assiette de l'impôt, en particulier dans le secteur des transports, malgré le poids de l'économie informelle et la faible contribution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Elles prendront également des mesures pour rationaliser les dépenses fiscales. Pour ce qui est des recettes non fiscales, le gouvernement intensifiera la campagne relative à la mise en application des recettes publiques.

Conformément au programme de réforme des finances publiques, le gouvernement entend appliquer des mesures visant à accroître la qualité des dépenses publiques, à améliorer la gestion des liquidités et à rendre opérationnel le compte unique du Trésor (CUT) en coordination avec la banque centrale régionale (BEAC). Afin de renforcer l'efficacité des dépenses, les autorités sont fermement résolues à numériser les procédures budgétaires et limiteront le recours aux procédures exceptionnelles. En parallèle, les transferts et les subventions en faveur des entreprises publiques feront l'objet d'un contrôle strict et la réforme des effectifs publics sera poursuivie. En sus de la publication d'un rapport trimestriel sur l'exécution budgétaire, les autorités mettront effectivement en œuvre le Code de transparence et de bonne gouvernance, ainsi que le régime financier de l'État et d'autres entités publiques, conformément aux lignes directrices de la CEMAC. En outre, elles redoubleront d'efforts pour renforcer l'efficacité de l'investissement public. À cet égard, le gouvernement continuera d'améliorer la sélection, la planification et l'exécution des projets d'investissement.

Politique d'endettement et gestion des passifs conditionnels

Les autorités sont déterminées à renforcer la viabilité de la dette et conviennent de la nécessité d'éviter tout risque de surendettement. À cet égard, elles réaffirment que la prudence sera de mise dans la stratégie d'emprunt et qu'elles limiteront strictement la signature de prêts non concessionnels aux projets prioritaires pour lesquels des ressources concessionnelles ne sont pas disponibles, dans le respect des limites d'endettement du programme. Pour ce faire, les autorités renforceront le cadre de gestion de la dette et appliqueront une politique active de gestion de la dette afin de ramener le pays dans la catégorie « risque modéré » de surendettement.

La stratégie en matière de dette à moyen terme pour 2021-23 sera également axée sur la préservation de la viabilité de la dette. En plus de procéder au décaissement de soldes engagés mais non décaissés (SEND), le gouvernement prévoit de renforcer la gestion et la gouvernance des entreprises publiques afin d'améliorer la fourniture de services publics et de limiter les risques budgétaires. À cet égard, les autorités redoubleront d'efforts pour renforcer et accélérer la restructuration de la dette de la SONARA. En outre, le gouvernement réalisera un audit des entreprises publiques fortement endettées et évaluera leur viabilité financière sur la base d'études de diagnostic en cours, notamment en ce qui concerne la CAMTEL, la CAMWATER et le Port autonome de Douala.

Politique monétaire régionale et stabilité du secteur financier

Parallèlement aux efforts faits au niveau régional, les autorités se sont engagées à maintenir la stabilité de l'accord monétaire, qui passe par le rétablissement des réserves de la BEAC. Pour ce faire, le gouvernement veillera à ce que les industries extractives respectent les dispositions de la réglementation des changes avant la signature de nouveaux contrats. Il prendra également des mesures pour garantir que le nouveau Code pétrolier soit pleinement conforme à la réglementation des changes de la CEMAC. Les autorités poursuivront en outre des réformes destinées à renforcer la stabilité du secteur financier et intensifieront les mesures visant à réduire le niveau des prêts improductifs, à l'appui du mandat de la commission bancaire régionale (COBAC).

Stimuler les réformes structurelles

Dans le cadre de la SND30, le gouvernement s'est engagé à accélérer les réformes structurelles visant à réduire la pauvreté et les inégalités, ainsi qu'à jeter les bases d'une croissance soutenue, durable et inclusive. Dans cette optique, les autorités sont fermement résolues à promouvoir la bonne gouvernance, à renforcer la transparence et à lutter contre la corruption. Elles entendent améliorer les cadres juridiques et institutionnels de lutte contre la corruption et renforcer leur stratégie de lutte contre la corruption au moyen de mesures de prévention et de répression. En outre, le gouvernement adoptera des mesures pour faire respecter l'obligation de déclarer son patrimoine incombant aux agents de la fonction

publique et pour renforcer l'indépendance de la Commission nationale anti-corruption (CONAC). Par ailleurs, les autorités amélioreront le climat des affaires en renforçant le respect des principes de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et des normes de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et accéléreront la mise en œuvre de réformes pour soutenir le développement du secteur privé et la diversification économique.

Conclusion

Les autorités camerounaises restent déterminées à poursuivre les objectifs du programme, à savoir renforcer la stabilité macroéconomique, asseoir une croissance inclusive et contribuer à améliorer la stabilité extérieure et les perspectives économiques de la CEMAC. Elles apprécient grandement la relation solide avec le FMI et espèrent que les administrateurs souscriront à leurs demandes d'accords au titre de la FEC et du MEDC, qui ont pour objectifs d'appuyer leurs efforts, de couvrir une partie de leur déficit de financement et de mobiliser des ressources supplémentaires.